L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1537 - VENDREDI 26 JUILLET 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Production de colza dans l'Yonne

Les raisons de la baisse



Depuis plusieurs dizaines d'années, le colza représente l'une des plus grosses productions de l'Yonne avec 66 000 hectares cultivés, soit près de 25 % de la production totale du département. Mais cette année, le colza est loin d'être au beau fixe et enregistre une forte baisse de près de 60% des surfaces.

Page 12

Encart : SV Pro (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Ressources en eau

La Côte-d'Or a soif



Nièvre

› Centre Nivernais

La récolte de blé s'annonce correcte



Yonne

› Orges et blés

Des taux satisfaisants en protéines







Sommaire

Côte-d'Or

04 •Haute Côte d'Or : La moissonneuse avant la moiss'batt
05 •Région beaunoise : Une belle moisson, sauf en orge
•Auxois : De quoi être satisfait
06 •Productions végétales : Les grandes cultures … puis la vigne
•Ressources en eau : La Côte-d'Or a soif
07 •Dijon Céréales : Une moisson de qualité en blé, des disparités de rendements

Nièvre

08 •Gaec Rolin : la récolte de blé s'annonce correcte
09 •Espace-test de Magny-Cours : un appel à candidature est lancé
10 •Restauration collective : le lait cru retiré du menu
11 •Ceta : *« Il n'y a pas assez de garanties pour l'élevage »*

Yonne

12 •Colza : Les raisons de la baisse de production dans l'Yonne
13 •Moissons : Des taux satisfaisants en protéines pour les orges et les blés
14 •Des diagnostics d'exploitations pour favoriser la biodiversité
15 •Herse étrille : Les résultats des observations et des mesures au champ

Filières

16 • Cultures Solution de post-levée : Le désherbage du colza fait sa révolution
17 • Élevage Charolais France : Un projet en phase avec la filière

Infos Services

18-19 •Analyses et tendances
20-21 •Petites annonces
22-26 •Annonces légales
27 •La p'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Ceta Les députés votent en faveur d'un accord *« scandaleux et distorsif »*

Le 23 juillet, les députés ont voté en faveur d'une ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Pour les responsables agricoles, il s'agit d'une trahison à l'égard du monde agricole.

266 voix pour, 213 contres, il aura fallu seulement quelques minutes pour qu'une courte majorité de députés vote la ratification du Ceta (52 marcheurs se sont abstenus et 9 ont voté contre le texte). Un vote qui aura largement occupé l'espace médiatique et politique ; tribune de Nicolas Hulot, prise de positions marquées des membres du gouvernement, le matin même un article du journal *Le Monde*, largement relayé, mettait en lumière une *« faille »* permettant aux Canadiens de nourrir leurs animaux avec des farines animales. En amont du vote, lors des questions au gouvernement des députés, opposés à cette ratification, ont largement exprimé leur désaccord dénonçant un accord dangereux pour l'agriculture et les consommateurs. Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA, se sent trahit par ce vote qui met à jour un double discours insupportable pour les agriculteurs. *« 266 députés qui acceptent de faire entrer en France des produits cultivés avec 46 pesticides interdits en Europe, ou encore des animaux nourris à base de farine animale, avec des activateurs de croissance, dans des conditions de bien-être animal à des années-lumière de ce que l'on connaît en France, 266 parlementaires qui mentent aux Français, c'est scandaleux ! »*, se désole-t-il. *« Ce qui est en train de se passer est révoltant pour l'agriculture française, et je ne parle même pas des conséquences économiques qui sont considérables ! »*, ajoute agacé Patrick Bénézit. *« Si l'on veut faire un bilan « prévisionnel » du Ceta, on peut observer le bilan d'un autre accord, celui avec l'Océanie signé il y a 30 ans. Il a été fatal pour la production ovine et avec le Ceta le même scénario pourrait se reproduire pour la production bovine »*, explique Arnold Puech d'Alissac, membre du bureau de la FNSEA. L'importation de 65 000 tonnes de viande bovine en provenance du Canada pourrait ainsi mettre à mal les éleveurs français, et européens. *« C'est révoltant de laisser entrer ces produits et d'imposer des normes de plus en plus draconiennes aux agriculteurs, renchérit Patrick Bénézit, nous en avons ras le bol des distorsions et nous allons rester mobilisés pour les dénoncer. Nous nous battrons jusqu'au bout pour empêcher cet accord, notamment lors du vote au Sénat en septembre prochain!»*.

En bref

Sécheresse Le ministre souhaite *« qu'on puisse faucher les jachères des céréaliers »*

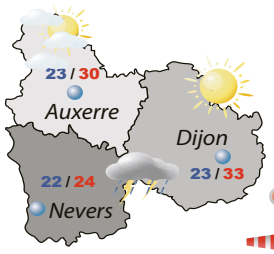
Le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a indiqué le 23 juillet qu'il *« souhaiterait qu'on puisse faucher les jachères des céréaliers »* afin de nourrir les animaux et faire face à la sécheresse. *« C'est interdit par la Commission européenne. Je vais me battre toute la semaine prochaine pour l'obtenir »*, a-t-il indiqué dans une interview sur Europe 1. Une mesure qu'avait demandée la FNSEA dans un communiqué le 22 juillet. Le ministre avait déjà annoncé la veille que *« la clause de force majeure »* permettant aux éleveurs de faucher les jachères pour nourrir les animaux serait activée pour 9 départements supplémentaires, s'additionnant aux 24 déjà concernés par la mesure. *« J'en suis à 33 départements. J'espère aller beaucoup plus loin »*, a-t-il précisé le 23 juillet. *« J'ai entendu de la déception de la part des syndicats agricoles. J'ai été déçu de leur déception »*, a-t-il par ailleurs commenté après l'annonce hier d'un taux de 70 % eu lieu de 50 % pour les avances des aides Pac en octobre prochain. Face à la sécheresse *« nous prenons des mesures comme jamais. Je me suis battu tout le week-end avec la Commission européenne pour obtenir le fauchage des jachères »*.

Canicule Le transport des animaux vivants interdit entre 13 et 18 h

Le transport des animaux vivants « dans les départements placés en vigilance orange ou en vigilance rouge par Météo-France en raison d'un risque de canicule pour le lendemain » est interdit entre 13 et 18 h par un arrêté du ministère de l'Agriculture paru au JO le 23 juillet. Cette mesure ne s'applique pas aux véhicules « équipés de systèmes de climatisation ou d'un double dispositif de ventilation et brumisation ». Autres dérogations : les convois de trois animaux ou moins, ainsi que les transports pour raison vétérinaire ou de protection animale. Ces règles concernent les trajets « avec un point de départ et un point d'arrivée en France ». Concernant les trajets au sein de l'UE ou vers les pays tiers, un précédent communiqué du ministère du 27 juin appelait les services de contrôle à ne pas les autoriser « lorsque les prévisions météorologiques sur le trajet excèdent 30 °C ». 81 départements sont en vigilance orange, selon le dernier bulletin émis par Météo-France le 23 juillet en fin de journée. Des températures maximales « entre 37 et 41 °C » sont attendues lors de cet épisode de canicule qui devrait durer jusqu'au vendredi 26 juillet.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 26 Juillet

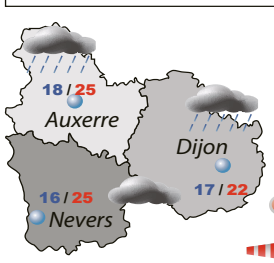


Mitigé
De belles éclaircies et quelques orages très localement en perspective.

T° mini : 22 à 24°C
T° maxi : 26 à 31°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Anne
Soleil : 06h18 - 21h38
Lune : 01h35 - 15h59

Samedi 27 Juillet



Maussade
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les températures seront en baisse.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 23 à 26°C
Vents : Ouest 10 km/h

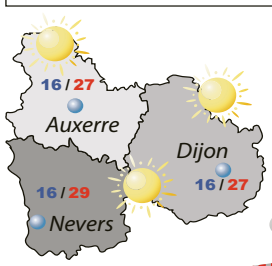
Sainte Nathalie
Soleil : 06h19 - 21h36
Lune : 02h02 - 17h09

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 28 Juillet



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 26 à 28°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Samson
Soleil : 06h20 - 21h35
Lune : 02h35 - 18h20

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 Juillet au Mercredi 31 Juillet
Un ciel nuageux s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 31 à 33°C

Du Jeudi 1 Août au Dimanche 4 Août
Belles éclaircies et précipitations, parfois orageuses, se partageront le ciel.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 32 à 34°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Ceta

De réelles distorsions de concurrence

Si le gouvernement n'a eu de cesse de rassurer les Français juste avant la ratification du Ceta par l'Assemblée nationale, les disparités entre les modes de production canadiens et européens existent bien, notamment en matière d'alimentation animale, de produits phytosanitaires autorisés, ou d'activateurs de croissance.

En vigueur à titre provisoire depuis deux ans, le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada est passé devant l'Assemblée nationale pour ratification. Cette échéance, juste après la conclusion d'un accord entre l'UE et les pays du Mercosur le 28 juin, a ravivé les inquiétudes des filières agricoles françaises qui ont rappelé les différences importantes entre les normes de production européennes et canadiennes.

Le cas des farines animales

L'utilisation des farines animales en est un exemple frappant. Ainsi, si le gouvernement, par la voix de plusieurs ministres (notamment le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne) mais aussi sur son site internet, affirme que le Ceta ne favorise pas l'importation de bovins nourris aux farines animales car « l'importation de viande issue de bovins nourris aux farines animales est interdite », et que le Canada a interdit l'alimentation de son bétail par des farines animales issues de viandes bovines, la réalité est plus complexe. Certes, l'utilisation des farines de viande et d'os, et de cretons de ruminants est interdite pour l'alimentation des bovins, conformément à ce qui est nécessaire pour obtenir, de la part de l'OIE (organisation mondiale de la santé animale), le statut de « risque maîtrisé » à l'égard de l'ESB. Néanmoins, la réglementation de l'OIE ne dit rien en ce qui concerne les protéines animales transformées issues de ruminants et les sous-produits transformés issus de non-ruminants. Et si l'UE a interdit l'utilisation de farines animales et de protéines animales transformées (à base de porc ou de volaille) pour l'alimentation des animaux (sauf pour les poissons), les éleveurs canadiens ont, eux, le droit d'utiliser les protéines animales transformées dont les consommateurs européens ne veulent pas. Pour la DGAL (Direction générale de l'alimentation), l'utilisation de ces protéines ne présente aucun risque sanitaire pour le consommateur européen. Les services du ministère de l'Agriculture estiment d'ailleurs que le sujet pourrait revenir sur le devant de la scène au niveau européen, puisque ces protéines animales transformées ont des avantages nutritionnels, qu'elles pourraient permettre de réduire les importations de protéines végétales, et qu'elles réduisent également le gaspillage.

Les antibiotiques comme accélérateurs de croissance

L'utilisation des antibiotiques comme accélérateurs de croissance est une pratique courante pour les éleveurs canadiens, alors qu'ils sont interdits depuis 2006 au sein de l'UE. Lors des contrôles aux frontières de l'Union européenne, la recherche d'antibiotiques n'est réalisée que pour la viande d'agneau et de cheval. La réglementation européenne prévoit d'interdire cette pratique, pour la viande importée, d'ici le 1er janvier 2022 au plus tard, face aux problématiques de résistance aux antibiotiques et aux enjeux pour la santé humaine. Du côté de la DGAL, on précise néanmoins que des Limites Maximales Autorisées (LMR) sont définies pour éviter les risques sanitaires, et des plans de surveillance et de contrôle des résidus existent, agréés par l'UE. Cependant, le Canada a signé, avec d'autres pays, notamment le Brésil, mais aussi l'Australie et la Nouvelle-Zélande, un texte dénonçant à l'OMC les normes européennes qu'ils apparentent, selon eux, à du protectionnisme.

Pesticides

Outre les interdictions relatives aux antibiotiques, ces pays dénoncent également les interdictions de nombreux produits phytosanitaires. Le rapport Schubert, sur l'évaluation de l'impact du Ceta d'un point de vue de l'environnement et de la santé, et remis au gouvernement en septembre 2017, fait ainsi état de 46 substances interdites dans l'UE et autorisées au Canada. Pour la DGAL, cela ne présente pas de risques sanitaires pour les consommateurs… Cependant, ces produits ont un impact très négatif sur l'environnement, et l'on peut regretter les exigences françaises très fortes au niveau national, alors qu'elles autorisent l'importation de produits agricoles issus de modèles de production moins vertueux. Le bien-être animal est d'ailleurs l'un des grands absents du traité. À noter qu'en 2018, les Français étaient bénéficiaires nets du commerce franco-canadien, mais pour les produits agricoles, ceci ne fait que poursuivre la tendance historique. Seuls 119 tonnes de viande bovine ont été importées. Néanmoins, après ratification de l'accord, cette proportion devrait augmenter, au fur et à mesure que les élevages canadiens s'adaptent à la production sans hormones, seule véritable exigence l'UE, au final, quant à l'importation de viande canadienne.

ACTUAGRI

Réaction Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA

La FNSEA dénonce régulièrement les conséquences négatives de l'accord Ceta pour les filières agricoles européennes. Pour Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA, les arguments déployés ces derniers jours par le gouvernement et par l'administration sanitaire sont loin d'être convaincants.

■ L'administration sanitaire reconnaît des différences de normes entre l'UE et le Canada, tout en garantissant l'absence de risque pour les consommateurs européens. Quelle est votre réaction ?

Patrick Bénézit : *« L'administration sanitaire française dit ce que l'on dit depuis le début de cette affaire concernant les conditions de production canadienne : utilisation de farine de viande, utilisation de pesticides interdits en Europe, et utilisation d'activateurs de croissance. Le plus surprenant, c'est qu'ils envisagent la réintroduction de farines de viande en Europe, pour défendre le Ceta, surtout de la part de l'administration qui contrôle qu'elles soient bien interdites depuis 20 ans. Et dire que les pesticides utilisés au Canada ne sont pas dangereux pour la santé, c'est également surréaliste – que dire, alors, du débat sur le glyphosate ! Sur les antibiotiques en tant qu'activateurs de croissance, la DGAL estime quand même que c'est dangereux, en revanche le recours déposé par différents pays auprès de l'OMC risque, en cas de contentieux, de faire encore concéder à l'UE des contingents comme après l'interdiction du bœuf aux hormones. On nous dit que le Canada va accepter nos règles dans quelques années, alors qu'il est en train de nous attaquer pour nous imposer leur modèle ! »*

■ Qu'en est-il du bien-être animal ?

P.B. : *« Le fait que rien ne les dérange sur les normes en matière de bien-être animal, c'est également extrêmement surprenant de la part d'une administration qui, toutes les semaines, met en pratique des conditions de contrôle strictes et rigoureuses sur le bien-être animal en France, les durées de transport, la température… On est vraiment sur deux poids deux mesures. On se souvient quand même qu'au moment de la canicule, ils ont bloqué tous les transports ».*

■ Quelles sont les conséquences par rapport aux filières agricoles européennes et françaises ?

P.B. : *« Les distorsions de concurrence sont majeures en termes de coûts de production ! Les trois facteurs - farines de viande, activateurs de croissance et bien-être animal seront à chiffrer, mais l'avantage concurrentiel est extrêmement important pour le Canada. Si les quantités importées sont encore faibles, dès que le Ceta sera ratifié, cela va débarquer. Il suffit qu'ils passent les fermes au sans hormone, ce qui peut être très rapide. Et ils viendront concurrencer les éleveurs européens sur des morceaux comme l'aloyau, qui sont consommés en France. On appelle une dernière fois à ne pas voter le Ceta ».*



En bref

Sécheresse Vers un taux de 70 % pour les avances des aides Pac

Comme l'an passé, pour aider les agriculteurs à faire face à la sécheresse, le ministre de l'Agriculture va demander à Bruxelles de faire passer de 50 à 70 % le taux des avances des aides Pac versées au mois d'octobre, a-t-il indiqué au Parisien, le 22 juillet. *« Cela représentera 1 milliard d'euros d'avance de trésorerie supplémentaire »,* a expliqué Didier Guillaume. Il a également annoncé que *« la clause de force majeure »* permettant aux éleveurs de faucher les jachères pour nourrir les animaux sera activée pour 9 départements supplémentaires : la Nièvre, le Cantal, les Alpes-Maritimes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Loiret, le Loir-et-Cher, la Haute-Savoie, le Jura et le Haut-Rhin. 24 départements étaient déjà concernés par cette mesure.

Réforme des retraites Le projet va *« dans le bon sens »*

Le projet de réforme des retraites présenté par le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye va *« dans le bon sens »*, a réagi la FNSEA le 19 juillet. La mise en œuvre d'un système par points et d'un minimum de pension à 85 % du Smic net (contre 75 % actuellement) était *« une revendication de longue date de notre organisation »*, rappelle le syndicat majoritaire. Tout comme, ajoute-t-il, *« le fait de pouvoir acquérir des droits nouveaux à la retraite pour ceux qui cumuleront demain une activité et une retraite »*. Le syndicat se félicite par ailleurs de l'abandon des conditions de ressources pour bénéficier de la pension de réversion. Il appelle à mettre en place d'urgence la promesse d'un minimum de 1 000 euros net par mois pour les retraites actuelles.

Glyphosate Les conclusions d'une nouvelle étude pas avant 2021

Les résultats d'une nouvelle étude française sur la cancérogénicité du glyphosate, annoncée il y a quelques mois, ne seront pas disponibles avant 2021, a annoncé le 19 juillet le gouvernement. *« Les résultats seront disponibles sous 18 mois et viendront compléter le dossier de réexamen de l'autorisation de la substance par les États membres de l'Union européenne en 2022 »*, indiquent les ministères concernés. D'un coût de 1,2 million d'euros, cette étude sera financée par des crédits du plan Écophyto. Le gouvernement indique par ailleurs mobiliser l'Anses *« pour qu'elle procède, avec l'appui de l'Inra, au retrait des autorisations de mise sur le marché français des produits contenant du glyphosate, dès lors que des alternatives existent ».*

Haute Côte d'Or

La moissonneuse avant la moiss'batt

Deux jeunes exploitants de Poiseul-la-Ville récoltaient leur blé la semaine dernière : l'occasion de faire le point sur les moissons mais aussi sur la prochaine fête départementale de l'agriculture qui sera organisée dans leur village.


Adrien Soyer et Max Seguin, satisfaits de leurs récoltes mais inquiets pour leur maïs ensilage.

Les moissons livrent des résultats *« dans la moyenne »* au Gaec du Paradis, basé à Poiseul-la-Ville. Un rendement de 55 q/ha est obtenu sur les 27 ha d'orges d'hiver de l'exploitation, dans les variétés Salamandre, Étincel et Visuel. La qualité est correcte et permet à la production d'être classée en brasserie. *« Comme tous les ans, nous conservons les deux tiers de la récolte pour l'alimentation de nos 75 vaches laitières »*, précise Max Seguin, l'un des trois associés du Gaec avec sa mère Claire et Adrien Soyer. Le blé, récolté en grande partie la semaine dernière, donnait lui aussi des résultats *« acceptables »* pour le secteur. *« Nous cultivons principalement la variété Arezzo, qui a la particularité d'être productive à la fois en grains et en paille. Il s'agit d'un blé barbu, très utile ici car nous sommes entourés de forêts et donc de gibier »*, poursuit le jeune producteur de 32 ans, *« concernant les volumes, les plus petites terres donnent 55 q/ha mais les autres montent à 65 q/ha. Les premières analyses qualitatives font ressortir un taux de protéines à 13,5 et un PS à 79, il y a du bon blé cette année. C'est une petite surprise avec le sec que nous avons »*. La troisième culture à récolter était l'orge de printemps : *« des endroits semblent plus prometteurs que d'autres. Les premières parcelles fauchées dans le secteur affichent effectivement des résultats très variables, avec des calibrages qui varient de 60 à 80 »*, ajoute Max Seguin.

Pas de colza, ni moutarde

Aucun colza n'a été semé sur l'exploitation de Poiseul-la-Ville. *« Je pense que nous n'en ferons plus désormais, c'est terminé. Et c'est tant mieux, compte tenu des déboires que cette culture connaît cette année, avec le sec lors de la levée sans compter les altises »*, s'explique Max Seguin. Une première expérience en moutarde lors de cette campagne sera aussi *« la dernière »* selon l'exploitant : *« elle a été attaquée par toute part avec toutes sortes de ravageurs, au fur et à mesure de son développement. Nous avons été contraints de la broyer, nous l'avons remplacée par de l'orge de printemps et du maïs »*. Le maïs, justement, est la culture qui inquiète le plus les associés du Gaec du Paradis : *« il souffre de plus en plus avec le sec, et cela fait une paire d'années que c'est pareil. Pour faire face à cette problématique, nous en avons semé davantage, sur une surface totale de 38 ha, mais le problème ne sera pas résolu pour autant. La récolte s'annonce difficile, il va commencer à fleurir et il n'y a toujours pas la moindre goutte d'eau. Il mesure 1,30 m aujourd'hui alors qu'il devrait faire plus de 2 mètres à ce jour. Cela pose problème pour l'alimentation de notre troupeau »*.

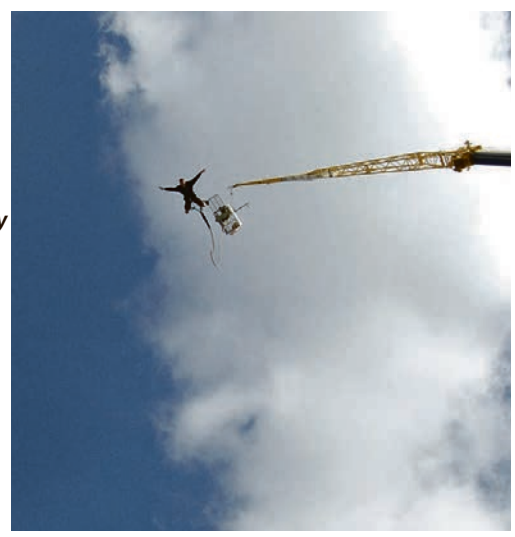
AG

Gagner en autonomie

L'élevage laitier, en AOP Époisses, est la principale activité du Gaec de Paradis. La récolte du fourrage est au centre des attentions et a plutôt bien débuté cette année avec un foin récolté à 10 de protéines et 0,73 UF sur 25 ha. Les deux premières coupes d'un mélange suisse ont chacune livré 3 t/ha, la troisième livrant seulement 500 kg/ha. Les deux premières coupes de luzerne ont donné de bons scores, respectivement 3 t/ha et 4 t/ha. Le rendement en paille s'établit à 2,7 t/ha en orges et 3,5 t/ha dans les blés. Devant les grandes difficultés du maïs ensilage, les exploitants ont d'ores et déjà décidé de se consacrer aux méteils, avec un mélange de seigle, d'avoine, de pois fourragers et de vesces, dans le but de gagner encore plus en autonomie.

Rendez-vous les 31 août et 1er septembre

Le canton JA d'Aignay-Baigneux organise la fête départementale de l'agriculture 2019 dimanche 1er septembre. Du saut à l'élastique sera l'animation phare de ce rendez-vous, avec une nacelle positionnée à 60 mètres de hauteur. Le traditionnel moiss'batt cross sera bien évidemment au programme avec la participation de plusieurs équipes cantonales. *« Nous aurons aussi du Segway tout-terrain, une mini-ferme, un marché de producteurs, des concours bovins dans les races Simmental française et Prim'Holstein, une exposition de matériels avec de nombreux concessionnaires, des promenades en calèches et bien d'autres surprises »*, annonce Adrien Soyer, associé du Gaec du Paradis et trésorier de la fête. Samedi 31 août, soit la veille de ce grand événement, les JA d'Aignay-Baigneux organiseront deux autres rendez-vous avec l'Agri'Run, une course pédestre de 7 km parsemées d'obstacles, et le Festiv'Agi, soirée-concert avec un grand repas.

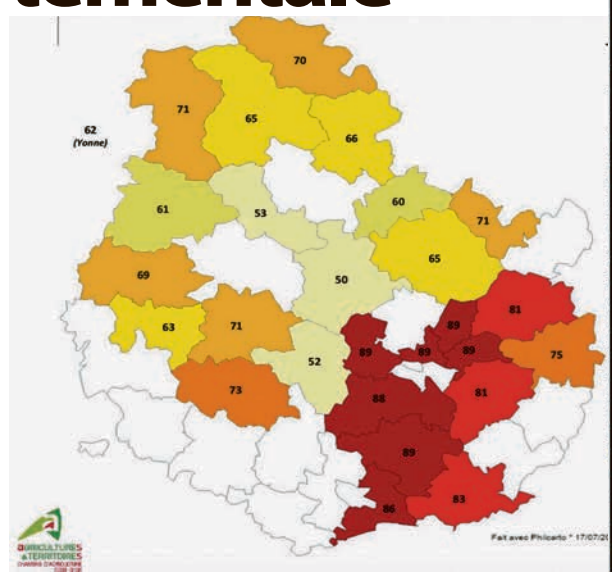


Orges d'hiver

Une première carte départementale

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or recueille les résultats des exploitants par le biais d'une enquête moissons. Une première carte dédiée à l'orge d'hiver a été publiée la semaine dernière : une moyenne de 69,4 q/ha est obtenue dans un total de 23 cantons.

Le secteur d'Is-sur-Tille est le mieux représenté avec 17 parcelles présentes dans l'échantillon. Les agriculteurs qui souhaitent participer à l'enquête peuvent se procurer un formulaire sur www.cote-dor.chambagri.fr ou le demander à Pauline Allard (03 80 91 06 76, 06 08 72 15 30, pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr).
La démarche est simple et s'intéresse à toutes les cultures.
Le rendement, la date de semis, les variétés, la profondeur des sols, les amendements organiques et le nombre de fongicides peuvent être renseignés.



Rendements moyens par canton (incluant tous les types de sols)

Cantons	Rdt	Nb Parcelles
89	62	1
Baigneux les Juifs	53	5
Beaune-Sud	86	3
Châtillon sur Seine	65	2
Dijon 1-8	89	4
Genlis	81	2
Gevrey Chambertin	88	1
Grancey le Chateau - Neuvelle	60	4
Is sur Tille	65	17
Laignes	71	1
Mirebeau sur Beze	81	3
Montbard	61	5
Montigny sur Aube	70	5
Nuits Saint Georges	89	9
Pontailler sur Saone	75	4
Pouilly en Auxois	73	1
Précy sous Thil	63	1
Recey sur Ource	66	5
Saint Seine l'Abbaye	50	1
Selongey	71	4
Semur en Auxois	69	2
Seurre	83	3
Sombernon	52	1
Vitteaux	71	1
Moyenne	69,4	85

Région beaunoise

Une belle moisson, sauf en orge

Un agriculteur du village de Meursanges dresse un bilan positif de ses récoltes.


Georges Bailly, le 15 juillet, dans son dernier champ à faucher.


Des rendements de 40 q/ha sont obtenus en colza.

Georges Bailly fauchait sa dernière parcelle de colza la semaine dernière aux alentours de Beaune. L'exploitant agricole basé à Meursanges terminait la moisson sur une bonne note, dans un champ qui dépassait légèrement les 40 q/ha. *« Ce sera vraisemblablement la moyenne des colzas cette année. Cela est satisfaisant, nous étions à peine à 35 q/ha l'an passé »*, souligne le Côte-d'orien, doublement épargné par les problèmes de levée et par les attaques de grosses altises sur ses 36 ha de culture, *« il est vrai que la situation n'a rien à voir avec d'autres secteurs du département. Nous avons eu de la chance d'avoir des pluies aux bons moments. Pour la non-présence d'insectes, je ne sais pas combien de temps cela durera, il faut croiser les doigts. Pour l'heure, nous continuons sur un schéma classique, avec un semis effectué fin août début septembre. Il faudra sans doute semer plus tôt à l'avenir »*.

Joli score du blé

Ce rendement intéressant du colza fait suite aux très bons résultats des 64 ha de blés de l'exploitation. Les variétés Oregrain, Ionesko et Lipari se sont toutes les trois très bien comportées avec un volume final situé entre 85 et 86 q/ha. *« C'est une très belle surprise, nous craignions un impact plus important de la canicule. La qualité est également au rendez-vous, avec des PS variant de 78 à 82 et des protéines allant de 10 à 12,5 »*, commente Georges Bailly. La paille, vendue à plusieurs éleveurs du secteur, est à créditer d'un très bon résultat elle aussi, avec un rendement approchant 8 t/ha dans plusieurs champs. La mauvaise nouvelle de l'année, il en fallait bien une, vient de l'orge d'hiver récoltée tout début juillet, intégralement en variété Étincel sur 23 ha. *« Les rendements dépassent légèrement 70 q/ha mais le poids spécifique est décevant et déclasse une grande partie de la production en mouture. Les bennes font ressortir des résultats entre 59 et 62, alors qu'il faut au moins 64 pour la brasserie »*, poursuit l'adhérent de Bourgogne du Sud. Georges Bailly cultive également 16 ha de soja et 5 ha de maïs grain : *« là, la situation est tout autre et devient préoccupante. Ces deux cultures ont besoin d'un bon coup d'eau, surtout le maïs qui arrive bientôt en floraison »*.

AG

Auxois

De quoi être satisfait

Les moissons semblent correctes dans plusieurs secteurs du département. Rencontre avec un agriculteur de Saint-Sabine, près de Pouilly-en-Auxois.


Patrick Giboulot, le 16 juillet, dans un de ses champs de blé à 76 q/ha.

Les moissons ont commencé sur des chapeaux de roues, début juillet, dans l'Auxois. Les orges d'hiver de Patrick Giboulot ont livré un rendement de 76 q/ha dans ses 38 ha d'Étincel et 4 ha de Visuel. *« Cela fait partie des plus belles années dans cette culture même si, en 2015, nous avions déjà atteint ce niveau. Cela est d'autant plus intéressant que la qualité est au rendez-vous pour la brasserie, avec un taux de protéines inférieur à 11,5 et un calibrage entre 70 et 80 »*, indique l'agriculteur de 52 ans. Les 40 ha de colza fauchés dans la foulée par cet adhérent de Dijon Céréales n'étaient malheureusement pas aussi bons : *« ce n'est pas une grande surprise, nous nous y attendons. Les semis étaient pourtant réussis, le colza était beau à l'automne. Mais les altises sont passées par-là… Nous en avons depuis plusieurs années mais là, les problèmes ont tendance à s'amplifier. Les pucerons ont été également nombreux cette année, d'après les techniciens de la coopérative. Avec le printemps assez compliqué que nous avons eu, nous arrivons à un bilan très moyen en colza. Je pense que le rendement final se situera autour de 28 q/ha. J'ai encore 4 ha à faucher aujourd'hui, la parcelle n'est pas encore mûre, cela ne changera pas la donne »*.

Un bon blé

Les blés de Patrick Giboulot affichaient de beaux scores dans les premiers des 50 ha dédiés à cette culture. Un rendement de 76 q/ha, comme dans l'orge, était enregistré dans la variété Goncourt, avec des PS entre 78 et 79 et un taux de protéines à 13,5. *« Ce n'est que le début, mais c'est plutôt encourageant »*, relevait Patrick Giboulot le 16 juillet, qui allait enchaîner la moisson avec les variétés Absalon, Fructidor et Nemo : *« si le blé continue ainsi, cette campagne sera correcte. Deux cultures réussies sur trois, ce serait bien. Le problème pourrait maintenant venir des prix, avec une baisse des cours qui commence de se faire ressentir »*. Le producteur restait sur des foins particulièrement réussis en juin, pour l'alimentation de son cheptel bovin comptant trente vaches charolaises. *« Les stocks de fourrages étaient pratiquement réduits à zéro en sortie d'hiver, cette récolte a été la bienvenue, d'autant que la sécheresse semble perdurer. La paille est aussi au rendez-vous avec de bons rendements. J'ai pris ce qu'il me fallait, j'ai vendu le reste en andains à des éleveurs locaux comme j'en ai l'habitude »*, poursuit Patrick Giboulot.

Du lin et/ou du pois ?

Dans son prochain assolement, le Côte-d'Orien repartira avec la traditionnelle rotation colza-blé-orge, en n'excluant pas quelques petites nouveautés : *« un certain nombre d'hectares seront peut-être consacrés au lin. Je restais d'ailleurs sur quatre années consécutives dans cette production. Les trois premières campagnes avaient été concluantes avec des rendements de 20 à 22 q/ha. En revanche, il y a un an, la récolte avait été beaucoup plus difficile avec seulement 12 q/ha, je n'avais pas continué. Le choix de nouvelles cultures est très limité dans notre secteur, il y a peut-être aussi le pois, j'y réfléchis »*.

AG

Productions végétales

Les grandes cultures puis la vigne

Un agriculteur des Hautes Côtes de Beaune aborde ses différentes récoltes.

Sans orges cette année, Lucien Rocault a débuté sa moisson seulement le week-end dernier dans ses différentes parcelles de blés. L'agriculteur de 35 ans s'attendait à un bilan *« très moyen »*, de l'ordre de 40 q/ha, suite à d'importants problèmes d'insectes à l'automne, un tallage décevant au printemps et l'impact de la canicule en fin de cycle.

Le colza a été normalement fauché dans la foulée avec des incertitudes de taille liées à l'attaque de grosses altises.

La récolte de moutarde terminera la moisson 2019 sur le plateau séchant des Hautes Côtes, Lucien Rocault espère tirer un rendement entre 8 et 10 q/ha.


Lucien Rocault exploite 6,5 ha de vignes et 130 ha de grandes cultures à Baubigny.

Les vendanges s'effectueront quelques semaines plus tard, entre le 10 et le 20 septembre, avec davantage de promesses dans des parcelles principalement composées de Hautes côtes de Beaune blancs et rouges : *« La récolte s'annonce plutôt bien, nous avons de belles sorties de grappes, mais il faut qu'il pleuve, car le manque d'eau commence à se faire ressentir sur la roche. De plus en plus de feuilles sont en train de sécher. Heureusement, nous ne sommes pas au stade de nos collègues du sud de la France, dont les vignes ont littéralement grillé. Au cours de l'été 2018, deux orages nous avaient sauvés, avec une récolte d'un niveau inédit à la clé. Tout est encore possible pour un grand millésime »*.

Cap sur la bio

Lucien Rocault a fait le choix de l'agriculture biologique dans ses vignes dès son installation en 2009. Le Côte-d'Orien a franchi le pas dans ses grandes cultures il y a seulement un an, en débutant la conversion de 50 premiers hectares : *« ce passage a été plus long dans les champs, c'est vrai. L'agriculture conventionnelle en grandes cultures m'a apporté une certaine liberté et une souplesse dans mon travail dans les vignes. Cette nouvelle étape relevait pour moi du bon sens, j'ai pu me former techniquement ces dernières années »*. La recherche de résilience *« n'est pas simple sur notre plateau séchant »*, poursuit le producteur : *« l'avenir de chaque exploitation doit se raisonner au cas par cas. Faire davantage de traitements de semences et réaliser des insecticides à l'automne ne me convenait pas. Depuis deux ans, je me suis orienté vers un système intégrant des productions fourragères. J'ai aujourd'hui de la luzerne, du trèfle et du sainfoin, en contrat avec des éleveurs locaux. Mon futur système grandes cultures, je le vois avec beaucoup de légumineuses et une céréale tous les quatre ou cinq ans. Le chanvre est également une piste intéressante malgré la récolte au même moment que les vendanges »*.

AG

Changement climatique **Des pistes pour s'adapter**

Lucien Rocault est responsable du pôle *« productions pérennes »* de la Chambre d'agriculture depuis les dernières élections professionnelles. Le successeur de Frédéric Mazilly participe à chaque réunion mensuelle du bureau et travaille sur les grandes orientations à donner au vignoble côte-d'orien, ainsi qu'à la production de cassis. *« Les discussions tournent bien souvent autour de l'adaptation au climat »*, fait remarquer Lucien Rocault, *« une fois de plus, cette année, nous n'avons pas la moindre goutte d'eau, nous avons frôlé 40 degrés pendant une semaine entière. Des pistes existent pour limiter l'impact de ce changement climatique. À très court terme, il faut arrêter de sortir le pulvérisateur en pleine journée, qui est la meilleure façon d'avoir des grillures sur les feuilles. Il est aussi fortement déconseillé d'aller rogner les vignes en pleine chaleur ou à l'annonce d'une canicule, exposer le raisin au soleil de manière excessive n'est jamais très bon. À plus long terme, une adaptation du matériel végétal paraît nécessaire : il nous faut trouver des porte-greffes qui résistent au sec, trouver des sélections qui supportent mieux la chaleur. Peut-être faut-il également réfléchir aux densités de plantation »*.
Le responsable professionnel de la Chambre d'agriculture aborde ensuite le cassis, dont la récolte vient de s'effectuer : *« je n'ai pas encore en ma possession les chiffres définitifs, mais les résultats ne semblent pas très bons, surtout dans les Hautes-Côtes. Le coup de sec a été sans pitié pour les fruits, ces derniers ont grillé et sont tombés en partie devant la machine. Le cassis est mis à rude épreuve ces derniers temps avec les aléas climatiques et la cochenille du mûrier. Une parade a bien été trouvée pour cet insecte, avec le rajeunissement des plantations, mais cette solution implique une baisse de rentabilité »*.

Ressources en eau

La Côte-d'Or a soif

Treize des dix-huit bassins-versants de la Côte-d'Or ont déjà franchi des seuils d'alerte.

La sécheresse se poursuit et s'accentue dans le département. La situation est *« préoccupante »* selon Bernard Schmeltz, qui s'est déplacé le 17 juillet à la station hydrométrique de Brianny, près de Précy-sous-Thil, pour constater la situation. Les mesures effectuées sur place par la Dreal affichaient un débit de 34 litres par seconde pour l'Armançon, contre 46 litres par seconde une semaine plus tôt. *« L'an dernier à la même date, la sécheresse n'était pas aussi marquée. Les nappes phréatiques avaient pu se recharger l'hiver précédent. Pas cette année »*, déplore le préfet, dont le déplacement à permis de rappeler le fonctionnement de la cellule départementale de veille, composée notamment de représentants des collectivités, de la profession agricole, de la fédération de pêche et des commissions locales de l'eau. Le suivi hydrologique réalisé en continu par les services de l'État met en évidence une aggravation rapide de la situation qui se traduit par le franchissement des seuils d'alerte sur treize des dix-huit bassins-versants du département. Deux bassins sont en situation de crise (Bièvre et Arroux-Lacanche), tous les prélèvements en rivière, dans le canal de Bourgogne et dans les nappes y sont interdits. Les différentes restrictions et l'évolution de la situation sont consultables sur le site www.cote-dor.gouv.fr. *« Chaque individu, chaque chef d'entreprise a un rôle à jouer à son niveau pour faire face au réchauffement climatique et économiser l'eau »*, souligne Bernard Schmeltz, en rappelant la vulnérabilité de la Côte-d'Or, positionnée en tête de trois bassins-versants.

AG

Franchissement des seuils depuis le 15 juillet

Bassins en seuil d'alerte : Saône, Tille Amont, Tille aval-Norges, Vouge, Bouzaise. Bassins en seuil d'alerte renforcée : Seine, Ource-Aube, Armançon-Brenne, Serein-Romanée, Bèze-Albane, Cent Fonts. Bassins en seuil de crise : Bièvre, Arroux-Lacanche


Bernard Schmeltz, préfet, lors d'un déplacement à Brianny.

Dijon Céréales

Une moisson de qualité en blé, des disparités de rendements

Lancée la dernière semaine de juin, la moisson d'été de Dijon Céréales doit se conclure après un mois de travaux cette semaine. Au global, les céréales se distinguent par un bon niveau de production mais des rendements hétérogènes selon les secteurs de Côte-d'Or. Les blés sont la bonne surprise, la collecte de colza est en berne du fait de retournements de cultures au printemps et d'un rendement catastrophique dans les zones à forte pression insectes.

La moisson d'été des adhérents de Dijon Céréales s'est déroulée sereinement, en lien avec une météo chaude et au beau fixe qui a permis l'étalement des chantiers. La plus grosse journée, le 16 juillet, a pointé une collecte de «*seulement*» 32 000 tonnes, 9 journées ont dépassé les 25 000 tonnes d'apport. «*Nous avons eu des journées bien remplies mais pas d'énorme coup de feu à gérer, les transitions entre les cultures ont été progressives et notre partenaire logistique Logivia a mis tous les moyens nécessaires en place pour que nous soyons efficaces*», précise Alain Lebel, responsable exécution de Dijon Céréales.

Du rendement en orges, mais un manque de calibrage

La moisson des escourgeons et des orges d'hiver, qui a ouvert le ban aux alentours du 26 juin dans le sud du département, présente un millésime correct. Les rendements des adhérents de Dijon Céréales varient cependant de 5 à 9 tonnes/ha selon les types de sols et la pluviométrie locale, mais la production est globalement là et le prévisionnel sera donc atteint. «*Nous enregistrons par contre en escourgeons des protéines basses corrélées aux hauts rendements et des calibrages faibles en terres peu profondes, liés au manque d'eau fin mai*», précise Pascal Demay, directeur Céréales de Dijon Céréale.

Le constat est également nuancé pour les orges de printemps, avec des calibrages faibles et des protéines basses, le manque d'eau et la canicule en fin de cycle ont eu un impact certain sur cette culture.

Un millésime qualitatif en blé

Le blé est un millésime de qualité pour Dijon Céréales, un point satisfaisant quand on sait qu'il représente en moyenne plus de 45 % de la collecte totale de la coopérative. Les critères physiques sont optimums avec un PS moyen à 79 et des protéines à 12,3, de bons W (force boulangère) aussi au rayon des critères technologiques. Là encore, les rendements varient fortement, de 5 à 10 t/ha, selon la nature des sols et les conditions pluviométriques, mais les prévisions devraient être dépassées sur l'ensemble de la coopérative.

«*Ce qui est intéressant pour la suite de la campagne, c'est que nous avons une collecte de blé très homogène en qualité avec les niveaux attendus par tous nos clients, en France comme à l'étranger*», commente Pascal Demay.

En colza, une récolte à vite oublier

Comme c'était prévu, la collecte de colza est plus que décevante… elle devrait reculer de près de 50 % par rapport à 2018. Cela tient d'abord à des semis en recul puis à un enchaînement de mauvaises conditions de culture :

• Le retournement d'une partie des surfaces au printemps après une mauvaise implantation dans le sec à l'automne ;
• Un coup de gel lors de la floraison et une forte pression des insectes (altises puis méligèthes) au printemps avec comme résultat des siliques vides ;

• Quant à la canicule de juin, elle a fortement impacté le Poids de Mille Grains.

Alors que la moisson s'achève, et qu'elle s'est mieux déroulée que prévu après les craintes liées à la canicule de juin, des questions se posent pour la suite dans le contexte de sécheresse que vit actuellement la Côte-d'Or :

1- La moisson d'automne s'écrit avec un point d'interrogation pour les tournesols et les maïs qui ont manqué d'eau, les sojas encore verts attendent impatiemment la pluie.

2- L'implantation des colzas de la récolte 2020 dans ce contexte séchant ne manque pas d'interroger.

3- Les inquiétudes sont fortes pour le secteur Élevage avec la nouvelle canicule de cette fin juillet et l'état de sécheresse des sols. Alors que les éleveurs commencent à affourager et distribuer de l'eau dans les parcs, l'inquiétude se fait sentir quant au niveau des stocks fourrager pour l'hiver prochain.

► *Sanitaire*

Le GDS répond à vos questions

« Je vaccine depuis plusieurs années l'ensemble de mon cheptel reproducteur avec un vaccin BVD assurant la protection fœtale, est-ce que je dois m'engager cette année dans le dépistage auriculaire des veaux à la naissance ? »

La vaccination BVD des animaux mis à la reproduction avec un vaccin à protection fœtale limite le risque de naissance de veaux IPI (Infectés Permanents Immunotolérants). Le dépistage BVD des veaux à la naissance a plusieurs objectifs : donner un statut IPI ou NON IPI au veau et garantir sa mère, savoir si le virus BVD circule ou non dans l'exploitation. De ce fait, le dépistage systématique des veaux à la naissance dans les cheptels vaccinés n'est peut-être pas pour vous une priorité mais il permet d'apporter des garanties sanitaires sur les animaux et le cheptel et ainsi dans certains cas faciliter leur commercialisation et exposition lors de rassemblements. Bon à savoir : La vaccination seule ne permet pas d'attribuer un statut NON-IPI aux veaux naissants. **Contact GDS : Mathilde Drouhin au 03 80 68 67 36 ou mathilde.drouhin.gds21@reseaugds.com**

Bligny-sur-Ouche

Le bal des JA



Les Jeunes agriculteurs de Bligny-sur-Ouche organisent un bal samedi 27 juillet sur le site de l'ancienne gare. L'évènement est gratuit et débutera après les traditionnels feux d'artifice organisés par la commune.



Moisson

Gaec Rolin : la récolte de blé s'annonce correcte

Le Gaec Rolin situé dans le centre nivernais a débuté sa campagne de moisson de blé. Après les premiers tours de champs, les rendements s'annoncent bons


Julien et Noël Rolin posent devant leur machine

Noël et Julien Rolin sont à la tête d'une exploitation de 900 hectares (dont 550 ha de cultures) sur trois communes : Bazolles, Crux-la-Ville et Vitré-Laché. La semaine dernière les deux exploitants ont débuté la moisson de leurs 210 ha de blé. Après les premiers tours de moissonneuses, ils gardaient le sourire. « *Nous nous fixons toujours un objectif de 60 à 65 q/ha. En 2018, nous avions atteint nos estimations. Cette année, nous sommes pour le moment à des rendements qui varient entre 60 à 70 q/ha* » indique Noël Rolin. « *Les cultures d'hiver n'ont pas souffert du sec du printemps. Elles ont même été nourries jusqu'au bout* » ajoute-t-il. Les résultats en orge d'hiver sont également intéressants pour eux. « *Nous avons réalisé 75 q/ha de moyenne avec un calibrage de 80 et un PS à 65. Ces résultats sont équivalents à l'année dernière mais avec une qualité nettement supérieure* » détaille-t-il. Des céréales qui sont ensuite stockées pour être ensuite vendues hors moisson à Axéréal, Soufflet et des négociants. « *Nous vendons 95 % de notre production et d'après les informations de Soufflet, il semblerait que les prix de ventes soient à la hausse. Les États-Unis auraient eu des problèmes de semis de maïs et l'Europe de l'Est de sécheresse. Nous allons être fixés fin juillet. Mais de toute manière, tu ne sais jamais si tu vends bien ou pas* » nous dit-il avec interrogation. Le Gaec Rolin n'est pas épargné cette année par le problème de salissement de parcelle. Pour Noël Rolin la solution pour lutter contre le vulpin est pourtant simple. « *Aujourd'hui nous avons des rotations de culture à trois ans. L'idéal serait de retrouver des rotations à cinq ans. Ainsi, nous aurions beaucoup moins de maladies et beaucoup moins d'insectes. Mais il faut pour cela trouver des cultures rentables pour sortir des rotations habituelles faites de blé, d'orge et de colza. Le problème c'est qu'il n'y a pas de débouchés sur certaines cultures comme le chanvre par exemple. D'autres comme le soja demandent de l'irrigation pour être rentable. Il va de toute manière falloir que l'on trouve une solution car ces résistances vont se poursuivre* » explique-t-il.

Une situation qui devient compliquée pour nos bêtes

En parallèle des céréales, les deux frères possèdent 260 limousines qu'ils vendent en broutard à l'Italie à 350 kg. Pour anticiper le manque de paille, ils ont acheté un sécateur pour couper les haies afin d'en faire de la litière. Ils ont également mis en stock 300 bottes supplémentaires. « *Habituellement nous en consommons 700 par ans et nous vendons le reste, soit environ 3 000 par an. Pour le moment nous devrions nous en sortir mais si la situation de sécheresse perdure, nous allons devoir affourager comme l'année dernière* » nous dit-il en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER


Noël Rolin au volant de sa moissonneuse-batteuse dans une des parcelles de blé de l'exploitation.


Les deux frères sont pour le moment confiant sur le résultat des rendements finaux.

Un phénomène général


Graminées et chardon salissent de nombreuses parcelles

Facilement visibles à l'œil nu, les parcelles de céréales sont cette année impactées par des problèmes de vulpin ou de ray-grass en fonction des secteurs. Selon Benoît Mathé, élu à la Chambre d'Agriculture *« ce phénomène est dû à la fois aux faux semis qui n'ont pas fonctionné l'été dernier (la sécheresse a perduré jusque tard dans l'automne) et au manque d'efficacité croissant des matières actives notamment pour les rattrapages de sortie d'hiver »*. De plus en plus de matières actives sont retirées ce qui risque d'amplifier le phénomène (exemple de la flurtamone qui pouvait être utilisée en mélange avec le prosulfocarbe pour la gestion du ray-grass). Le fait également de ne pas avoir un assolement diversifié joue dans le salissement des parcelles. Il n'y a pas forcément de solutions miracles si ce n'est d'allonger les rotations et d'intégrer des cultures de printemps dans la rotation.

Diversification

Espace-test de Magny-Cours : un appel à candidature est lancé

Suite au succès du premier espace-test située dans le quartier de la Baratte à Nevers, le Conseil Départemental s'apprête à lancer un nouveau projet de ce type mais cette fois à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Pour cela, le département est à la recherche de producteurs. Explications.

Dans le cadre du développement de l'agriculture périurbaine et pour valoriser localement des productions de qualité, le Conseil Départemental de la Nièvre a créé un espace test maraîcher à Nevers en 2013. Depuis 5 ans, 4 couvés ont été hébergés et deux installations ont été réalisées sur site.

Pour permettre d'accueillir de nouveaux porteurs de projets, un lieu test va être créé à l'Agropôle du Marault à Magny- Cours.

De nombreux partenaires techniques et politiques se sont associés au sein de ce projet pour faciliter sa mise en œuvre opérationnelle.

Espace test agricole

Le principe du lieu test est d'offrir un cadre à un porteur de projet pour tester l'activité maraîchère tant d'un point de vue technique qu'économique (production, promotion et commercialisation, viabilité de l'activité). Le Département met à votre disposition des outils de production en maraîchage, pour une mise en production en respectant le cahier des charges de l'Agriculture biologique. Vous serez en situation professionnelle réelle de la production jusqu'à la mise en marché.

Vous pouvez répondre à cet appel à candidature, si vous avez un projet d'installation en maraîchage et que :
- vous souhaitez affiner et mûrir votre projet ;
- vous n'avez pas encore trouvé le lieu où vous installer ;
- vous êtes encore en recherche de financements pour votre projet et souhaitez déjà expérimenter votre futur métier.

L'entrepreneur à l'essai disposera d'un hébergement juridique et d'une couverture sociale, grâce au statut du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) d'un an renouvelable deux fois, qui lui permettra, le cas échéant, de continuer à percevoir des droits sociaux (chômage, RSA…).

Il bénéficiera également d'un accompagnement technique renforcé, du soutien d'un agriculteur tuteur, d'un appui en comptabilité, d'un accompagnement à la commercialisation et à la gestion d'entreprise.

Le lieu test permet d'acquérir de l'expérience pratique, de mûrir son projet professionnel sans porter d'investissements matériels importants et sans recourir aux aides à l'installation.

Surfaces : 1 à 4 hectares en fonction du projet que vous souhaitez développer.
Matériels : tracteur, motoculteur, chambre froide, bâtiment de stockage, serres froides de production d'environ 1 000 m², matériel d'irrigation, vibroculteur…

Liens projets de développement Agropôle du Marault/ Espace test

Depuis longtemps le site du Marault est une vitrine de la race charolaise. En 2015, pour redonner des perspectives de développement au site, l'association Agropôle du Marault a été constituée.
Le site est facilement accessible grâce à l'A77. La présence à proximité du circuit de Nevers Magny-Cours, du Technopôle, d'un golf, de plusieurs hôtels et lieux d'hébergement, participe à renforcer l'offre et l'attractivité du territoire.

L'Agropôle du Marault peut accueillir une grande diversité d'événements professionnels, grand public ou bien encore culturels. La modularité des installations dédiées à l'accueil (salles de réunion, deux salles de restauration et un espace traiteur, amphithéâtre, un espace showroom) et sa grande halle d'exposition (3 000 m²) en font un lieu unique, capable de répondre à tous les besoins.

Le projet porté par l'association consiste à la fois à faire du site un outil de développement au service des acteurs du territoire mais également un outil *« vitrine »* et de promotion au service du monde agricole. De fait, le site du Marault devient un lieu de partenariats innovants entre acteurs de la société civile, collectivités territoriales et acteurs du monde agricole. Sur le volet agricole, ce projet doit participer à accompagner les agriculteurs dans les transitions à venir :
- la recherche d'autonomie alimentaire pour les exploitations en polyculture élevage : choix des espèces fourragères, optimisation des surfaces réservées au pâturage, valorisation de la biodiversité, les opportunités offertes par les applications numériques ;
- les pratiques et modes de production alternatifs en réponse aux enjeux sociétaux (climat, captation carbone, diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'intrants, préservation de la biodiversité, maintien et valorisation des éléments paysagers…) ;
- les innovations technologiques en cours et à venir en matière de productions agricoles, de transformation agroalimentaire, de mise en marché et de valorisation des produits à travers le FabLab, les échanges et les projets à développer en partenariat avec des acteurs de la société civile ;
Présidée par le Conseil Départemental, l'association Agropôle du Marault, regroupe divers partenaires issus pour l'essentiel du monde agricole. Depuis bientôt deux ans, l'ensemble des acteurs travaille à la mise en œuvre d'un projet de développement sous trois volets :

1- le développement de l'activité événementiel et locations :
L'ensemble des installations et des espaces d'accueil ont été rénovés afin de développer l'accueil de manifestations et l'ensemble des locations :
- événements professionnels : concours et ventes Charolais, vente de Yearling, Univers Bois…
- événements grand public et à destination des scolaires : marchés fermiers, semaine initiation aux goûts, brocantes, manifestations culturelles, salon Terrario, expositions voitures anciennes…
- Locations diverses : assemblées générales, séminaires, formations, rassemblement de structure nationale, réservations privées (mariage, cousinades, repas associatifs…)

2 - Projet de développement agricole :
45 ha disponibles et des installations agricoles (stockages, stabulations, couloir de contention, quai de chargement) :
- expérimentations, tests et démonstrations de pratiques agricoles alternatives (grandes cultures et surfaces fourragères…) ;
- implantation d'un espace-test maraîcher ;
- l'utilisation des productions supports pour tester et promouvoir les innovations proposées aux agriculteurs ;
- l'accueil d'un espace ludique/ dynamique de sensibilisation et de promotion des innovations techniques et technologiques (démonstrateur Smart Agri) ;
- un espace réservé à la promotion des produits du terroir et des savoir-faire (dans l'espace restauration) et un îlot dédié aux séances de dégustation des produits ;

3- Un projet de développement territorial :
La création d'un Tiers-lieu agricole et rural, comprenant notamment :
- un FabLab / espace de coworking (en cours de mise en œuvre) ;
- un espace muséum (stade de la réflexion) ;
- un parcours pédagogique ;

Prérequis et connaissances techniques

Les candidats devront avoir une connaissance technique minimum en agriculture maraîchère biologique. Pour cela, ils devront justifier d'une formation théorique de base et de stages pratiques en exploitation. Niveau d'étude BPREA requis. Des connaissances en gestion économique d'une structure agricole (calcul d'un prix de revient, marges…) et des filières de commercialisation, en particulier les circuits courts, seront appréciées.

Dans le cadre de l'espace test maraîcher, une participation aux projets de l'Agropôle du Marault sera demandée au porteur de projet. Des visites de l'exploitation, des interventions à des réunions de projet, la mise en place d'expérimentation avec différents acteurs (robotique, Fablab…), approvisionnement de l'espace restauration seront les prémices d'une dynamique collective et partenariale entre les acteurs du site. L'espace test est une composante du projet de développement de l'Agropôle et les connexions entre les acteurs sont essentielles. Vous devrez posséder également une trésorerie vous permettant de commencer la campagne (achat de fournitures et matières premières).

Savoir être

Au-delà des compétences techniques indispensables, les candidats devront faire preuve d'une forte motivation et être capables de présenter leur stratégie d'action (méthodologie, objectifs, etc.) dans le cadre d'un projet multipartenarial. Capacité à animer son projet et ouverture d'esprit, une aisance relationnelle et une envie de présenter son travail, l'expliquer dans le cadre éventuel de visite (écoles, promeneurs).

Sens commercial, capacité à réagir aux évolutions du marché et ajuster sa stratégie. Écoute, autonomie et sens de l'initiative.

Avantages de l'espace test

Votre intégration à l'espace test de l'Agropôle du Marault vous permettra :
- d'être accompagné(e) dans les étapes de votre projet
- de tester votre projet en conditions réelles, durant 1 à 3 ans
- de démarrer votre nouvelle activité dans un cadre sécurisant.
- de conserver vos droits aux aides sociales précédemment acquis.
- de pouvoir cesser l'activité sereinement si vous décidez de ne pas créer votre entreprise après cette expérience.
- de faire évoluer l'activité maraîchage bio et de la faire cohabiter voire la rendre complémentaire à d'autres projets alternatifs à caractères démonstratifs (aquaponie, permaculture, agroforesterie, formation et sensibilisation du grand public…).

D'APRÈS LE COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Contact
Pour tout complément d'information et acte de candidature, vous pouvez contacter le Conseil Départemental de la Nièvre : Maxime Albert au 03 86 60 58 74 ou par mail à maxime.albert@nievre.fr
Date limite de candidature : 31 août 2019
Des entretiens de sélection auront lieu courant septembre 2019.
Les investissements et les travaux liés à la mise en place de l'espace test seront réalisés en lien avec le porteur de projet afin que le démarrage de l'activité puisse se réaliser en février 2020.



Sécheresse

Usage de l'eau : restrictions d'usage intensifiées suite à l'aggravation de la situation dans le département

Faute de pluie significative et au vu des prévisions météorologiques des jours à venir, de nouvelles mesures de restrictions d'usages de l'eau sont mises en place sur le département. Les niveaux actuels des ressources en eau (cours d'eau et nappes) sont en effet actuellement bas et toujours en phase de baisse.

L'arrêté en date du 19 juillet 2019 relatif à la restriction des usages de l'eau dans le département, à effet immédiat, institue les niveaux suivants :

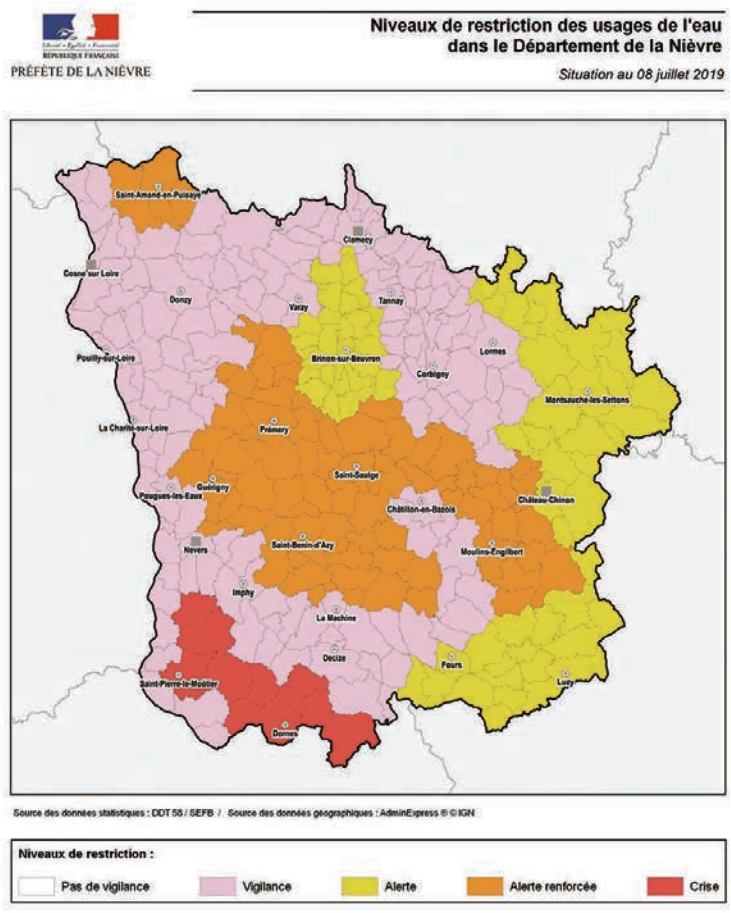
• crise sur la zone Acolin-Colâtre. Ce niveau restreint les usages aux seuls usages prioritaires (alimentation en eau potable et abreuvement des animaux essentiellement). Sous réserve de proposition de tours d'eau, les prélèvements pour irrigation agricole effectués dans des retenues déconnectées et en nappe souterraine profonde restent autorisés ; • alerte renforcée sur les zones de la Dragne, de la Nièvre, de la Vrille et de l'Ixeure-Canne. Ce niveau correspond à une réduction de 50 % des prélèvements ; • alerte sur les zones de l'Alène-Cressonne, du Beuvron, de Chalaux-Cure et de l'Yonne amont. Ce niveau qui est le premier niveau de restrictions d'usage, a pour objectif de réduire de 25 % les prélèvements ; • vigilance sur le restant du département y compris la Loire et l'Allier sur lesquels le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne vient d'enclencher le premier niveau de mesures coordonnées. Ce niveau de vigilance ne se traduit par aucune restriction mais vise à alerter tous les usagers sur la nécessité d'une utilisation économe et raisonnée de la ressource.

Les mesures de restrictions d'usage mises en place sont précisées aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté. Ce dernier est consultable sur le site des services de l'État (http://www.nievre.gouv.fr/les-restrictions-en- vigueur-dans-la-nievre), ainsi qu'en mairie.

Sur les zones placées en vigilance, les usagers et les gestionnaires sont invités à avoir une utilisation économe et raisonnée de l'eau. Quelques conseils sont rappelés à la fin de ce communiqué.

Si la situation venait à se dégrader davantage, des mesures renforcées de restriction seront mises en place pour y répondre.

Préfecture de la Nièvre



Calamités

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre Reconnaissance du caractère de *« Calamité agricole »* pour les pertes de récolte sur arboriculture, maraîchage, plantes à parfum aromatiques et médicinales au titre de l'année 2018

Suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2018, le Gouvernement a reconnu par arrêté ministériel, le caractère de calamité agricole pour les pertes de récolte en arboriculture, maraîchage, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, sur la totalité du département de la Nièvre,

Les exploitants concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation. Pour cela, ils devront transmettre leur déclaration au plus tard le 2 septembre 2019 à la direction départementale des territoires.

Seule la procédure de déclaration papier est mise en place. L'arrêté, les formulaires et la notice pour la déclaration sont consultables et téléchargeables sur le site des services de l'État de la Nièvre à l'adresse suivante : « www.nievre.gouv.fr », politiques publiques / agriculture / Calamité agricole. Pour tout renseignement s'adresser à : Direction départementale des territoires de la Nièvre Service économie agricole 2 rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 Nevers Cedex - Tel. : 03 86 71 52 24 ou 52 23 - Mél. : ddt-pac@nievre.gouv.fr

D'après communiqué de la DDT

Santé publique

Restauration collective : le lait cru retiré du menu

Les services de l'État, dont le ministère de l'Agriculture, ont émis une campagne de prévention sur les risques liés à la consommation de fromage au lait cru pour des personnes sensibles. Ces préconisations ont des conséquences économiques importantes jusque dans notre département. Explications.

C'est une campagne de prévention qui est quasiment passée sous silence. Dans une publication mise en ligne sur son site internet le 28 juin, le ministère de l'Agriculture rappelle les précautions à prendre pour les jeunes enfants et les personnes fragiles en matière de consommation de fromage au lait cru. Plus précisément, ces préconisations concernent : les jeunes enfants, et particulièrement ceux de moins de 5 ans ; les femmes enceintes ; les personnes immunodéprimées, c'est-à-dire les personnes déjà malades, très fatiguées voire hospitalisées. Cette campagne n'est pas le fruit du hasard et fait suite à des épidémies d'infections en lien avec la consommation de fromage au lait cru rapportées en avril dernier auprès de jeunes enfants de moins de 5 ans. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), cette population est particulièrement sensible aux risques de salmonellose ou aux maladies causées par des germes susceptibles d'être présents dans le lait cru. Toutefois, le ministère de l'Agriculture rappelle que certaines étapes de fabrication du fromage comme le chauffage (ou *« cuisson »*) du caillé et de l'affinage pendant plusieurs semaines permettent toutefois de réduire la quantité de bactéries pathogènes éventuellement présentes dans le lait cru. Malgré ces dispositions, le ministère indique que les enfants de moins de 5 ans ne doivent en aucun cas consommer ces produits chez lesquels les symptômes peuvent être dramatiques. C'est au chef d'établissement de prendre la décision ou non d'utiliser ces produits à base de lait cru. Mais il y a fort à parier qu'aucune cantine scolaire ou EHPAD ne prendra le risque avec ses utilisateurs. Rappelons qu'en France, 75 % des AOP et 60 % des IGP fromagères sont fabriquées à partir de lait cru, ce qui représente une production de 2,1 milliards de litres de lait par an.

Les producteurs nivernais touchés

Ces nouvelles recommandations ont poussé les acteurs de la restauration collective à ne plus contractualiser avec certains producteurs nivernais. C'est le cas notamment de la Cuisine des Saveurs (anciennement appelée Cuisine des Césars) qui dans un communiqué dit regretter cette situation *« à l'heure où la politique de développement local semblait revêtir une importance majeure et où l'agriculture et l'élevage semblaient être une préoccupation nationale., cette mesure marque un coup d'arrêt aux efforts que nous avions entrepris avec les producteurs locaux »*. Parmi ces producteurs nivernais touchés, il y a la Ferme de *« Neuftables »* et la *« Ferme du Val d'Osseux »* tenue par Nadine et Jean-Paul Loisy à Rouy. Pour ce dernier cette décision est incompréhensible. *« Je suis vraiment en colère envers ceux qui ouvrent le parapluie de manière démesurée. On prend des mesures disproportionnées sur des cas très marginaux. Les enfants mangent des fromages au lait cru depuis des décennies sans que cela ne pose de problèmes. Aujourd'hui, nous sommes dans une période de phobie du microbe et l'on fait croire à la population que le lait pasteurisé est plus sain, or ce n'est pas vrai, plus le produit est pasteurisé plus vous ouvrez la porte à des éventuelles bactéries. Les dernières affaires de contamination le prouvent. Pour ma part, je vends 5 % à la restauration collective et ce secteur était en forte hausse suite au travail engagé avec le Conseil départemental, aujourd'hui tout est remis en cause. Je rappelle simplement que sur le plan nutritif, le lait cru est riche en enzyme qui est nécessaire à la digestion. Et puis, il faut savoir ce que l'on veut consommer entre des bêtes issues des fermes des 1 000 vaches et des vaches nourries à l'herbe comme dans notre département. De toute manière, nous n'allons pas en rester là »* estime Jean-Paul Loisy.

« Des normes qui vont impacter toutes la filière »

D'autres estiment qu'ils vont être impactés indirectement. C'est le cas par exemple d'Emmanuel Melet, gérant de la *« Ferme du Port Aubry »* à Cosne-sur-Loire. *« Cette recommandation jette encore un peu plus la suspicion sur nos produits. Le consommateur va maintenant hésiter entre manger du fromage au lait cru dont le risque est minime, et du fromage au lait pasteurisé qui a subi de nombreuses interventions pour qu'il soit consommable. De plus ces ajouts de normes ne sont nuisibles que pour des petits producteurs comme nous. Des géants comme le groupe Lactalis ont les moyens de s'adapter, pas nous. Pour ma part, je cherche à transmettre mon exploitation mais si j'avais 30 ans aujourd'hui, je me poserais des questions. La France est en train de créer des générations qui ne seront plus résistantes, j'appelle cela le danger de vivre »* nous a confié Emmanuel Melet par téléphone.

Du côté syndical, la riposte s'organise. La FDSEA dénonce notamment une mesure qui va à contre-courant de l'approvisionnement local. Le syndicat des exploitants agricole va interpeller les services de l'État lors de sa prochaine réunion syndicale dont la date n'a pas été encore communiquée. Quoi qu'il en soit cette situation vient encore un peu plus fragiliser des exploitants agricoles déjà durement touchés par des aléas climatiques.

Théophile Mercier

La réaction du Conseil départemental.

Le Conseil départemental qui sert chaque année 1 million de repas dans les cantines des collèges est l'un des acteurs le plus visé par ces recommandations. Pour Alain Lassus, le président du Conseil départemental, cette décision est un peu rapide et choquante : *« Des entreprises vont se retrouver en difficulté. Je déplore le manque de concertation en amont de cette prise de position. En tant que médecin, je n'ai jamais été confronté à des pathologies particulières liées au lait cru. Si on doit pratiquer le principe de précaution, alors faisons le aussi avec le tabac et l'alcool. Je continue à penser qu'il est bon de consommer du lait cru dans les cantines car cela participe à l'éducation à l'alimentation locale. Cela est tout de même plus sain que de manger du poulet au chlore. Il n'y aura donc pas de consignes particulières de données aux cuisiniers des cantines des collèges, je leur fais confiance »* nous a confié Alain Lassus par téléphone.

Ceta

« Il n'y a pas assez de garanties pour l'élevage »

Le Ceta, traité de libre-échange entre la France et le Canada a été examiné ce mardi à l'Assemblée nationale. Un texte que n'a pas voté le député de la deuxième circonscription de la Nièvre Patrice Perrot qui s'est abstenu.



Patrice Perrot s'est abstenu lors du vote du Ceta mardi.

Mardi dernier vous vous êtes donc abstenu lors du vote du Ceta à l'Assemblée nationale. Quelles sont les raisons de votre abstention ?

Patrice Perrot : *« Le traité de libre-échange signé entre l'Union européenne et le Canada interdit l'importation de viande issue d'animaux traités aux hormones de croissance, mais ne se prononce pas sur l'utilisation des farines animales et des antibiotiques dans les élevages. Je me pose beaucoup de questions sur ce sujet, même si la situation n'est pas comparable aux années quatre-vingt-dix, néanmoins cela m'alerte. Ce qui est rassurant c'est qu'on s'aperçoit que sur la première phase d'évaluation du CETA les volumes de viande importés du Canada ont chuté. Ce traité a donc un aspect protecteur important. De mon point de vue ce traité de libre-échange pourrait permettre à la France et à l'Union Européenne de dépasser ses frontières et d'inscrire les politiques agricoles dans la transition écologique que nous appelons de nos vœux. Ma décision de m'abstenir repose plus sur l'enjeu écologique de transformation et donc de mise à niveau de la concurrence entre nos deux pays. De plus, je souhaite à travers cette décision défendre notre modèle de production avec des animaux nourris à l'herbe. C'est quelque part nos racines nivernaises qui sont en jeu ».*

Vous parlez d'absence de garanties pour l'élevage Français. Que faudrait-il justement selon vous ?

Patrice Perrot : *« A mon sens, il faut partir sur le modèle Chinois. Ces derniers n'hésitent pas à venir en France pour labelliser l'ensemble des acteurs de la filière avant de donner leur accord pour faire rentrer un produit sur leur espace. Si nous n'avons pas peur de notre qualité, je pense qu'il faut s'engager vers ce type de procédure. Nous sommes dans l'ère de la mondialisation, et je suis favorable à une mondialisation régulée. Après ce vote, il faut que l'on soit aussi vigilant sur la mise en œuvre du veto climatique pour respecter les accords de Paris. Je souhaite que l'on aille plus loin sur les sanctions en établissant un règlement clair de la sanction. C'est pour moi un garde-fou qui empêcherait les entreprises d'attaquer les États européens si une discrimination s'appuyait sur la lutte contre le réchauffement climatique. Les Canadiens ne sont pas fermés à cela et à mon sens, chaque petit pas et important. Reste que le CETA prévoit cette possibilité de tribunal arbitral si une entreprise se sent lésée en matière de libre-échange… Et reste aussi que la multiplication des échanges n'est pas vraiment faite pour lutter contre le réchauffement climatique. Le Canada fait partie de ces pays avec lesquels on peut arriver là où on veut ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

À l'heure où nous bouclons nos pages, le vote du Ceta à l'Assemblée Nationale n'était pas encore effectué. Nous ne pouvons donc pas publier le résultat du scrutin.

Chambre d'agriculture

Un nouvel outil pour les agriculteurs

Le pôle Accompagnement Humain de la Chambre d'agriculture propose depuis quelques jours un nouvel outil d'accompagnement pour optimiser sa manière de communiquer et sa prise de décision. Explications avec Marie-Solange Durand, coach au sein de la Chambre consulaire.

Nous fonctionnons en interaction avec le monde et chaque situation nécessite différents styles de pensée. *« Comprendre son style personnel permet d'optimiser sa manière de communiquer et d'apprendre dans une situation donnée. Le profil HBDI ® ou préférences cérébrales de Ned Herrmann met en évidence la manière dont nous préférons apprendre, communiquer et prendre des décisions afin de mieux s'adapter en fonction de l'environnement dans lequel nous évoluons »* détaille Marie-Solange Durand, coach au sein de la Chambre d'Agriculture. Déjà connue pour accompagner les agriculteurs lors de séances de coaching, la conseillère a obtenu la certification pour proposer cet outil.

Concrètement, connaître votre profil vous aidera à comprendre pourquoi il est plus facile de communiquer avec certains interlocuteurs qu'avec d'autres. Et va vous donner des repères pour mieux fonctionner avec eux et vous appuyer sur vos complémentarités respectives.

La performance d'une équipe c'est de travailler à cerveau total (il y a besoin de collaborateurs ayant des préférences pour la logique, d'autres pour le pragmatisme, d'autres pour le relationnel ou la créativité…). *« Dans une Cuma ou un Gaec, l'outil des préférences cérébrales Herrmann permet donc de comprendre des situations qui sont parfois conflictuelles entre associés. En réalisant votre profil et ceux de vos associés, vous allez pouvoir mieux fonctionner ensemble, mieux communiquer et par conséquent décider plus facilement ensemble »* explique la conseillère.

L'outil HBDI® s'insère dans l'accompagnement coaching à la Chambre d'Agriculture.

Le coaching vous soutient dans l'atteinte de vos objectifs. Le coaching est l'art du questionnement pour vous aider à trouver les solutions qui vous conviennent avec sérénité. L'expertise d'un coach se situe sur le processus de changement et sa capacité à poser les bonnes questions. À la différence d'un conseiller, son expertise se situe sur le sujet ou les sujets invoqués (conseil de gestion, conseil technique…)

Le conseiller apporte du savoir et du contenu, le coach apporte de la méthode dans le processus de décision et de changement. *« Avec Maud Perroy nous nous : Le coaching permet aux personnes de faire des choix qui leur correspondent, de gagner en autonomie pour avancer, d'être plus à l'aise pour mieux travailler avec d'autres, de se sentir bien dans son métier. Nos séances s'adressent aussi bien aux agriculteurs qu'aux futurs agriculteurs »* détaille Marie-Solange Durand en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Marie-Solange Durand au 03 86 93 40 32 ou Maud Perroy au 03 86 83 40 14

▸ Agenda

02/08 Fête des moissons
Dans le cadre de la Fête des moissons et des récoltes le Château de Favray vous ouvre ses portes le vendredi 2 août. Au programme : une randonnée de 3 km pour présenter deux exploitations tournées vers la production de céréales biologiques, conventionnelles et la viticulture. Rendez-vous à 16 h à Saint-Martin-sur-Nohain au lieu-dit le Château de Favray (58 150).

03/08 Fête des moissons
Dans le cadre de la Fête des moissons et des récoltes vous avez rendez-vous dans deux exploitations. Dès 15 h, direction l'exploitation d'Antoine et de Didier Guyon située au 09 rue des Écoles, 58 400 Mesves-sur-Loire. Au programme : présentation de la culture de maïs pour l'alimentation humaine et animale, irrigation et production d'électricité avec bâtiment photovoltaïque. L'après-midi se poursuit ensuite chez Amandine et Stéphane Lafranchise, 10 rue des grands buissons, 58 150 Garchy. Une présentation de l'élevage de chèvre pour la production fromagère à la ferme en vente directe sera effectuée.

06/08 Foire aux Culards
Le comité des Foires de Moulins-Engilbert organise une foire concours aux ovins reproducteurs champ de foire de Moulins-Engilbert sous abris. Début du concours à 8 h.
Renseignements et inscriptions 06 50 19 42 35

▸ Formation

07/08 Réaliser un diagnostic de gestation par échographie
La Chambre d'Agriculture organise une formation pour apprendre à utiliser un échographe le mercredi 7 août à Epiry.
Rendez-vous à partir de 09h sur l'exploitation de Philippe Guillien. Lieu-dit « Chateau-Gaillard », 58 800 Epiry. Plus d'infos auprès de Christophe Dagouneau, conseiller élevage à la Chambre d'Agriculture au 06 33 63 91 32.



▸ Agenda

27/07 Terre de vignes
Samedi 27 juillet, une visite nommée Terre de vignes, organisée par l'office de tourisme d'Auxerre, à lieu à Auxerre. L'occasion de parcourir les ruelles du quartier vigneron de la ville et de découvrir l'emplacement des anciens vignobles. Tarifs : 5 € (réduit : 3 €). Départ de l'office de tourisme des quais à 15 heures.

03/08 Marché nocturne de Beauvoir
Samedi 3 août, c'est le marché gourmand nocturne de Beauvoir. Des producteurs locaux et des artisans seront présents avec la possibilité de consommer les mets sur place. Un concert avec le groupe Généric aura également lieu. Début des festivités dès 19 heures.

11/08 Fête des moissons d'antan
Dimanche 11 août, au moulin de Vanneau de Saints, à lieu la traditionnelle fête des moissons d'antan. Un événement qui plonge les visiteurs dans le monde paysan du début du XXe siècle et qui met en avant le travail de la terre d'autrefois avec les outils d'époque qui étaient à leur disposition. Rendez-vous sur place à partir de 10 heures.

18/08 Fête agricole
La fête agricole, c'est le dimanche 18 août, à Angely. Concours de labours, vide grange, démonstrations de moisson, battage, labour avec traction animale, marché artisanal et du terroir, ou encore exposition de tracteurs anciens sont au programme. Entrée libre.

07 et 08/09 Fête de l'agriculture
La fête de l'agriculture aura lieu les 7 et 8 septembre à la plaine Champbertrand, à Sens. Marché du terroir, moissbatt-cross, travaux d'antan, mini-ferme, initiation à la conduite de tracteur, attelage de chevaux ou encore baptême d'hélicoptère sont prévus. Des concours de lancé de bottes de paille, de sciage de bûches, de poussé de balles rondes et de courses en sac sont également au programme. Le samedi de 13 heures à 19 heures et le dimanche de 9 heures à 19 heures. Entrée 2 euros (gratuit pour les moins de 12 ans).

12/09 Permanence de l'Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 12 septembre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, il faut prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 ou sur dijon@apecita.com.

Colza

Les raisons de la baisse de production dans l'Yonne

Alors que le colza est l'une des plus grosses productions au sol dans l'Yonne depuis de nombreuses années, avec 66 000 hectares cultivés, la production cette année est bien en dessous des données habituelles avec près de 60 % de surface cultivée en moins par rapport à l'année dernière.


Selon Gilles Robillard, les mauvaises conditions climatiques liées à la présence d'insectes sont responsables de la baisse de la production de colza dans l'Yonne.

« Dans l'Yonne, on approche les 60 % de surface cultivée en moins par rapport à l'année dernière », assure Michaël Geloen, ingénieur développement Bourgogne Franche-Comté à Terres Inovia. Depuis plusieurs dizaines d'années, le colza représente l'une des plus grosses productions de culture au sol, avec 66 000 hectares cultivés, soit près de 25 % de la production totale dans le département. Mais cette année, le colza est loin d'être au beau fixe avec une production en forte baisse.

Alors, comment expliquer cela ? *« Le premier élément déclencheur a été l'été 2018 qui a été chaud et sec »*, répond Gilles Robillard, agriculteur à Méré et secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne. *« Il y a eu une réticence dans les semis où les agriculteurs attendaient la pluie qui n'est pas ou très peu venue. Il y a eu des parcelles qui n'ont pas levé, d'autres qui ont germé mais où le germe s'est retrouvé sans eau, donc les parcelles ont été détruites. Tout cela explique pourquoi il y a eu moins d'emblavements au départ »*.

Des dégâts liés aux grosses altises

Autre fléau et pas des moindres : la présence de grosses altises, extrêmement néfastes pour le colza. *« C'est un insecte qui vient piquer et pondre dans les tiges de colzas. Les colzas qui ont réussi à lever n'étaient pas assez développés en automne. Et comme derrière on a eu un hiver assez doux, cela a permis aux larves de se développer »*, explique Gilles Robillard.


L'hiver doux a permis aux larves de grosses altises de se développer dans les tiges du colza.

« Puis, le mois de février a été plutôt chaud, ce qui a mis les autres insectes en ordre de bataille. Et au printemps, qui était plutôt froid, il y a eu de grosses attaques de méligèthes, un insecte qui vient théoriquement au début de la floraison et qui n'est pas souvent préjudiciable pour le colza », continue Gilles Robillard. *« Mais avec le printemps froid qu'il y a eu, la floraison a traîné ce qui fait que les méligèthes se sont retrouvés à aller sur les boutons floraux qui commençaient à vouloir percer, alors il y a eu des dégâts. Certaines parcelles n'ont pas eu du tout de floraison et donc pas de graines »*.

Si les parcelles sont traitées contre les grosses altises, la répétition d'insecticides a entraîné des résistances de la part de ces derniers. *« En parallèle, on a eu des produits de traitement qui ont été arrêtés, que l'on n'a plus le droit d'utiliser. Ce qui fait que l'on n'arrive plus à détruire ces insectes. Et c'est notre plus gros problème »*, affirme Gilles Robillard.


Les fortes chaleurs et la sécheresse ont été néfastes au développement du colza.

En résumé, la baisse de la production de colza dans l'Yonne est due à une accumulation de facteurs, essentiellement liés aux conditions climatiques. Mais une mauvaise année n'en fait pas forcément une autre et la production de colza pourrait se relancer si la météo décidait de se montrer un peu plus clémente.

CHRISTOPHER LEVÉ

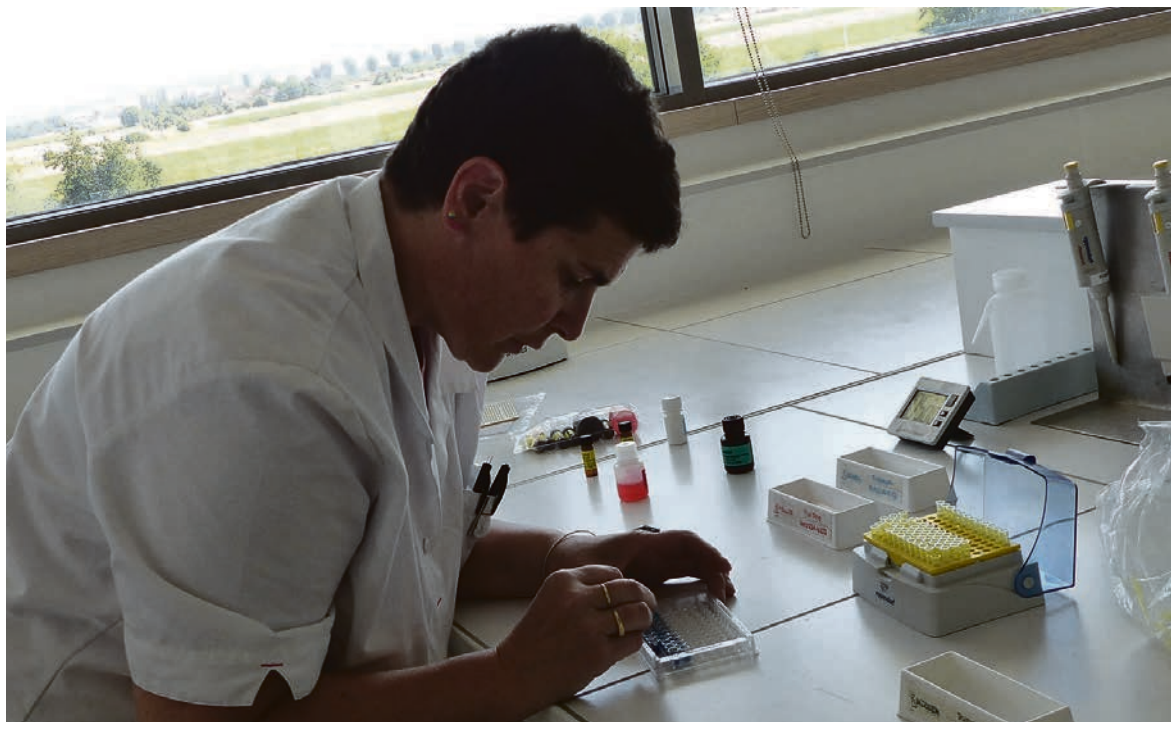
Des préconisations pour relancer la production

Pour tenter de relancer la production de colza dans l'Yonne, Terres Inovia fait des préconisations aux agriculteurs. « La clé, dans un contexte d'insectes, c'est d'avoir des colzas qui puissent avoir une croissance continue sur l'automne », confie Michaël Geloen. « Pour arriver à ça, il faut plusieurs leviers : le premier, c'est de bien soigner l'implantation du colza, notamment son enracinement en permettant d'avoir un colza qui puisse s'enraciner profondément dans le sol et valoriser les ressources en eau et en éléments minéraux. Le deuxième, c'est de pouvoir avoir des variétés qui pousser très vite à l'automne. Le troisième, c'est d'associer le colza avec des plantes compagnes, notamment des légumineuses, qui auront pour effets d'améliorer l'enracinement du colza, de jouer le rôle de leurre sur les insectes et d'avoir une amélioration sur la nutrition des plantes », détaille-t-il. « On se rend compte que les colzas, avec des plantes compagnes, ont des teneurs en azote plus importantes que les colzas seuls ». Quant à l'effet leurre ? Soit les plantes compagnes attirent les insectes sur elles et laissent les colzas tranquilles, soit elles ont un effet répulsif. De quoi permettre au colza de retrouver de sa superbe dans l'Yonne ?

Moissons

Des taux satisfaisants en protéines pour les orges et les blés

Alors que la récolte des moissons suit son cours, où l'approche de la fin des blés se fait sentir dans l'Yonne, les premiers résultats en termes de qualité voient le jour. À Gron, des analyses sont effectuées chaque jour. Si la qualité des récoltes de l'orge d'hiver est bonne dans le nord du département, elle est plus hétérogène pour les blés avec un taux de protéines moyen aux alentours de 11,3.



Angélique Yot effectue des analyses de la récolte des céréales pour en connaître la qualité en termes d'humidité, de protéine ou encore d'éventuelles contaminations.

« *On a fait 100 % des orges d'hiver. Elles sont de bonne qualité avec de beaux rendements. On est en moyenne dans les 65 q/ha* », indique Angélique Yot, responsable du laboratoire Scientech, à Gron. « *Et au niveau de la qualité, les protéines sont basses (elles ne doivent pas dépasser 11,5), le calibrage est bon, tout pour faire de la bonne bière* », sourit-elle.

À Gron, des analyses sont faites tous les jours pour observer la qualité de la récolte des moissons, tant au silo de la coopérative Ynovae qu'au laboratoire Scientech. « *Pour les humidités sur l'orge d'hiver, on a de très bonnes conditions puisqu'on a un été sec. Au niveau des mycotoxines, on a eu une petite pointe en début de campagne avec des analyses aux alentours de 700 à 800 ppb. Mais maintenant, tout est aux normes, soit en dessous de 200 ppb* ».

Quant aux autres récoltes ? « *Pour les colzas, il n'y en a pas eu beaucoup, avec un taux d'huile faible. Mais les rendements sont corrects pour le peu qu'il y a eu* », assure Angélique Yot. « *Au niveau des blés, pour le moment la qualité est très satisfaisante avec des protéines qui sont tout de même très hétérogènes. La norme pour les meuniers c'est 11,5. Là, on est plutôt en moyenne aux alentours de 11,3. Avec une hétérogénéité au niveau des régions, tant sur les protéines que sur les rendements* ».

L'analyse des récoltes de la moisson

Alors, quel est l'enjeu de l'analyse des récoltes ? « *Ici, à Gron, on reçoit toutes les céréales : de l'orge, du colza, du blé, du maïs. Environ 40 % en cultures directes et 60 % en transfert, provenant de petits silos satellites des alentours* », explique Patrick Moreau, responsable du silo de la coopérative Ynovae. « *On fait l'analyse d'échantillons provenant des récoltes pour connaître l'humidité, les impuretés, les protéines* », en lien avec le laboratoire, où sont notamment faits des tests pour les mycotoxines. « *Ce sont les toxines qu'il peut y avoir dans les moisissures. Il y a celles qui se forment au champ, d'autres lors du stockage s'il est fait dans de mauvaises conditions. Alors on teste les récoltes car les mycotoxines peuvent être responsables de problèmes de vomissement et de rupture d'engraissement chez les animaux et mauvaise pour les filières baby-food ainsi que pour les personnes immunodépressives* », détaille Angélique Yot.

Dans le cas d'une récolte contaminée, « *on la traite. Mais il faut tout de suite quantifier la contamination pour pouvoir isoler les cellules qui ne vont pas bien* ».

Des tests pour connaître la valeur panifiable du blé sont également réalisés. « *On est pour le moment sur des données correctes, aux alentours de 180 kJ. Après on va essayer de spécifier ces données au niveau des régions car c'était très hétérogène pour les protéines. Ça peut donc aussi l'être en valeur panifiable* ».

Aussi, le laboratoire est chargé de faire une cartographie de l'ensemble des qualités des céréales qu'il y a dans les silos. « *Et d'après ces qualités, d'attribuer les cellules pour chaque client suivant leurs cahiers des charges. On ne fera pas avec le même blé des buns pour McDonald's que des biscuits pour Saint Michel* », conclut Angélique Yot.

Christopher Levé



D'après leurs qualités, les cellules pourront ensuite être attribuées aux clients en suivant leurs cahiers des charges.



Patrick Moreau analyse des échantillons de blé pour observer le taux de protéines que la céréale contient.

Consulter les caractéristiques de sa benne grâce à l'application Ynovae

Lancée en juin 2019, l'application mobile Ynovae a été créée et développée par la coopération éponyme. « *Elle permet à l'agriculteur de voir toutes les caractéristiques de sa benne* », indique Sarah Roulland, responsable de la communication à Ynovae. Un moment de voir si le blé, par exemple, est dans les normes, « *et s'il est classé ou déclassé* ». L'application permet aussi à l'agriculteur d'avoir des informations techniques sous forme de conseils rédigés par le service agro-développement de la coopérative, « *pour aiguiller au mieux l'agriculteur avec la moisson* », complète Sarah Roulland. Disponible en téléchargement sur smartphone.



La nouvelle application Ynovae permet à l'agriculteur de voir toutes les caractéristiques de sa benne.

Biodiversité

Des diagnostics d'exploitations pour favoriser la biodiversité

Depuis l'an dernier, la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) de l'Yonne réalise des diagnostics chez des agriculteurs volontaires pour faire de tour de leurs parcelles dans le but de maintenir et de favoriser la biodiversité. Des conseils leur sont donnés et un accompagnement est possible pour d'éventuelles modifications.



Sarah Dujardin a fait le tour des parcelles de Jean-Louis Riotte dans le but de conseiller l'agriculteur dans le maintien et la favorisation de la biodiversité.

Le lundi 8 juillet, Sarah Dujardin, en charge des diagnostics à la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) de l'Yonne, a rendez-vous chez Jean-Louis Riotte, éleveur de vaches charolaises, à Angely. L'objectif de la rencontre ? Réaliser un diagnostic des parcelles de l'éleveur dans le but de maintenir et de favoriser la biodiversité. « *Agriculture et biodiversité c'est un programme que l'on mène dans l'Yonne depuis l'année dernière (en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ndlr) et qui est menée en Côte-d'Or depuis plusieurs années* », indique Sarah Dujardin.

Mais le but n'est pas de comparer les exploitations. « *On recherche de la biodiversité potentielle en fonction des micro-habitats et des éléments du paysage que l'on va retrouver. Par exemple, sur une exploitation comme celle-ci où il y a des haies et des arbres, on pourra voir pour quelles espèces cela va être favorable, ce ne seront pas les mêmes espèces que l'on va retrouver en plaines céréalières* », explique Sarah Dujardin.

Conseiller et accompagner l'agriculteur

Alors, comment se passe le diagnostic ? « *Il y a cinq jours de travail par exploitation. On commence par la rencontre avec l'agriculteur pour prendre connaissance de ce qui est fait sur la ferme et pour mieux se rendre compte des contraintes rencontrées. Ensuite on fait le tour de toutes les parcelles pour noter des commentaires, soit sur les éléments favorables à la biodiversité ou sur les éléments moins favorables pour ensuite, lors du rendu, faire des conseils appropriés sur chaque parcelle* », détaille-t-elle. « *Par exemple, s'il y a dans une prairie une baignoire carrée ça ne va pas être favorable car des animaux peuvent tomber dedans et se noyer. Par contre si c'est une mare grillagée sur le côté avec juste un accès pour que les vaches puissent aller boire, c'est super car ça va laisser de la végétation tout autour* ».

Vient ensuite la synthèse de l'observation. « *C'est une cartographie avec des annotations qui vont pointer les choses à conserver, d'autres à améliorer* ».

Ce diagnostic, gratuit pour l'agriculteur, « *il est financé par l'Europe, l'État, la région et le département, pour un budget de 2 000 à 2 500 € par exploitation* », confie Sarah Dujardin, a pour objectif « *de conseiller sur d'éventuelles modifications à faire pour améliorer la biodiversité. Il n'y a aucune obligation de la part de l'agriculteur de faire quoi que ce soit. Mais on se doute que s'il nous contacte, c'est pour être ouvert à des éventuelles modifications* ». Et dans ce cas, la LPO peut accompagner l'agriculteur dans les démarches « *avec par exemple un chantier participatif* ».

Une prise de conscience environnementale

Un programme auquel adhère Jean-Louis Riotte. « *Sans paysan, il n'y a pas de paysage. L'exploitation d'une ferme de polyculture d'élevage, basée sur l'élevage de charolais, permet d'avoir un système complètement autonome qui permet à son tour d'améliorer nos sols et la biodiversité* », assure-t-il. « *Sans élevage de vaches charolaises, il n'y aura plus de biodiversité* ».

Laurent Mandron, agriculteur à Montillot, a lui aussi demandé à faire ce diagnostic l'année dernière. « *C'est dans le cadre du projet GIEE (lancé en 2017, collectif d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet sur plusieurs années de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, visant à impulser la transition écologique des exploitations agricoles, ndlr). Cela fait partie de la protection de notre environnement donc c'est important de savoir quelle faune existe, comment elle évolue, pour en prendre conscience* », affirme-t-il. « *On pense au paysage. On essaie de faire des réserves, on taille et on tond moins et on essaie de laisser des coins pour les gibiers, les oiseaux ou encore les insectes. On fait davantage attention à la biodiversité.* »

Le programme est ouvert à tous les agriculteurs. « Bio ou non, élevage ou non, de la petite exploitation maraîchère bio à la grande exploitation céréalière conventionnelle. Toutes les personnes qui veulent savoir comment maintenir et favoriser la biodiversité », conclut Sarah Dujardin.

CHRISTOPHER LEVÉ

À noter

Sécheresse cinq secteurs en alerte renforcée

Dans un communiqué du 19 juillet, la préfecture de l'Yonne place cinq secteurs en alerte sécheresse renforcée, suite aux fortes températures et au peu de pluie survenue lors des dernières semaines. Les secteurs du Serein Amont, de la Cure, de l'Armançon amont, du Serein Armançon aval et du Cousin sont concernés. Cinq autres secteurs sont quant à eux en alerte : ceux du Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques, de la Vanne, de l'Yonne aval, de l'Yonne amont et de l'Ouanne-Loing.

Ainsi, des mesures de restriction des usages de l'eau sont imposées aux particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités, services de l'État et établissements publics, définies par arrêté préfectoral.

Pour les secteurs en alerte renforcée, les travaux en lit mineur de cours d'eau doivent être soumis à l'accord préalable du service police de l'eau. Il est interdit de nettoyage des toitures, façades, voies et trottoirs, sauf impératifs sanitaires. Il est interdit entre 10 heures et 18 heures d'irriguer, sauf cultures maraîchères, horticoles et pépinières. Sont assimilées à des cultures maraîchères, les cultures légumières de plein champ, type oignons, cornichons, pommes de terre. En dehors de ces horaires, l'irrigation des cultures est autorisée par la mise en place de tours d'eau. S'ajoutent les restrictions habituelles, qui concernent également les secteurs en alerte.

Il est également important de préciser qu'à l'heure actuelle, aucune dérogation pour la récolte des jachères et aux semis obligatoires sur Cipan et SIE n'est accordée. La FDSEA de l'Yonne regrette que les critères retenus pour placer le département en système dérogatoire (Isop et photo satellite) ne soient pas favorables.

Par ailleurs, la FDSEA de l'Yonne indique que le Ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, a décidé de restreindre les transports d'animaux sur le territoire national. Un arrêté ministériel demande aux préfets d'interdire les déplacements entre 13 heures et 18 heures pour les départements classés en vigilance orange et plus (sauf dérogations) dont fait partie l'Yonne.



Désherbage mécanique

Herse étrille : les résultats des observations et des mesures au champ

Accompagné par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Germain Philbe, membre du GVA (groupement de vulgarisation agricole) d'Auxerre et agriculteur à Vallan en petites terres à cailloux, a souhaité tester la herse étrille sur céréales avec la volonté de réduire les phytosanitaires, la nécessité de maîtriser des adventices résistantes et d'intégrer de nouvelles techniques à sa stratégie.



Les conditions climatiques et l'état du sol au printemps rendent plus facile un bon positionnement de la herse étrille. Cette année 2 créneaux importants étaient utilisables du 14 au 24 février et du 21 au 30 mars. Le niveau d'efficacité de l'outil en dépend.

La réussite de l'opération de désherbage mécanique commence bien avant le passage de l'outil. Une parcelle mal nivelée, mal appuyée avec une préparation grossière, une profondeur de semis mal maîtrisée, la présence de résidus et de cailloux engendre des levées d'adventices échelonnées, un développement hétérogène de la culture, des bourrages et des blessures qui sont préjudiciables à l'efficacité et à la sélectivité de la herse étrille. Maximiser les performances de l'outil, c'est donc anticiper son passage.

Un positionnement de l'outil plus facile au printemps avec une meilleure efficacité

Dans le dispositif, toutes les utilisations de la herse étrille ont été envisagées : en faux semis, à l'aveugle, en post-levée à l'automne et au printemps. De toutes celles-ci, les opérations à l'automne ont été les plus difficiles à positionner avec parfois des résultats surprenants. En cause, les conditions de sol et météorologiques du moment mais aussi de l'année avec les répercussions de la sécheresse estivale sur l'efficacité du travail du sol en inter-culture. Les passages de la herse étrille en faux semis et en aveugle ont provoqué des levées d'adventices tandis que le passage en post-levée d'automne montre une efficacité réduite par rapport au témoin (< 10 %).

En revanche, au printemps, plusieurs créneaux de plus de cinq jours étaient exploitables. En concurrence avec d'autres travaux, un seul passage a été réalisé avec des efficacités variant de 15 à 40 %.

Quelle que soit la période, l'outil demande une grande réactivité : par exemple, impossible le 16 novembre dans l'après-midi à cause de l'humidité liée au brouillard, le passage a été effectué le 17 novembre à 14 heures sous le soleil et vent de nord. Trois jours plus tard il tombait 10 mm.

Des pertes de pieds sur la culture limitées

En respectant l'objectif d'une intervention sur des adventices peu développées et avec des réglages adaptés, les pertes de pieds restent limitées (en moyenne < 10 %). Elles sont réduites suite au passage en aveugle (< à 3 %), bien que réalisé sur des grains en germination (germe visible). Elles augmentent en post-levée à l'automne au stade 1 à 2 feuilles du blé, variant de 5.9 à 8.6 %, mais interviennent surtout par recouvrement. La vitesse de travail devient alors un facteur déterminant. Au printemps, elles sont directement fonction de l'agressivité de l'outil et résultent plus de l'arrachement que du recouvrement. À cette période, les conditions sont *« poussantes »* et même si l'effet visuel reste important, il perdure moins dans le temps.

Un outil complémentaire au raisonnement agronomique et désherbage chimique

Étudiée dans le cadre d'un dispositif prenant en compte le travail du sol (labour, travail superficiel), la date de semis (15 octobre et 9 novembre) et le désherbage chimique (un passage au printemps), la herse étrille s'impose comme un outil complémentaire à ces leviers. L'efficacité de la herse étrille relevée dans ce système conventionnel est en moyenne de 29 % (graphique 1). Elle peut être plus élevée (49 %) et pallier l'absence de labour mais peut aussi lui être complémentaire (9 % d'efficacité supplémentaire liée à la herse étrille) Elle peut également être complémentaire d'un décalage de la date de semis (en moyenne 19 % d'efficacité supplémentaire liée à la herse étrille / graphique 2).

Au final, ces résultats montrent que c'est la combinaison de l'ensemble de ces leviers qui permet de réduire la nuisibilité des adventices dans les céréales. Associer décalage de la date de semis, labour et herse étrille permet de réduire de 65 % les adventices (graphique 2) alors qu'un semis plus précoce (mi-octobre) ramène cette réduction à 54 % (graphique 1).

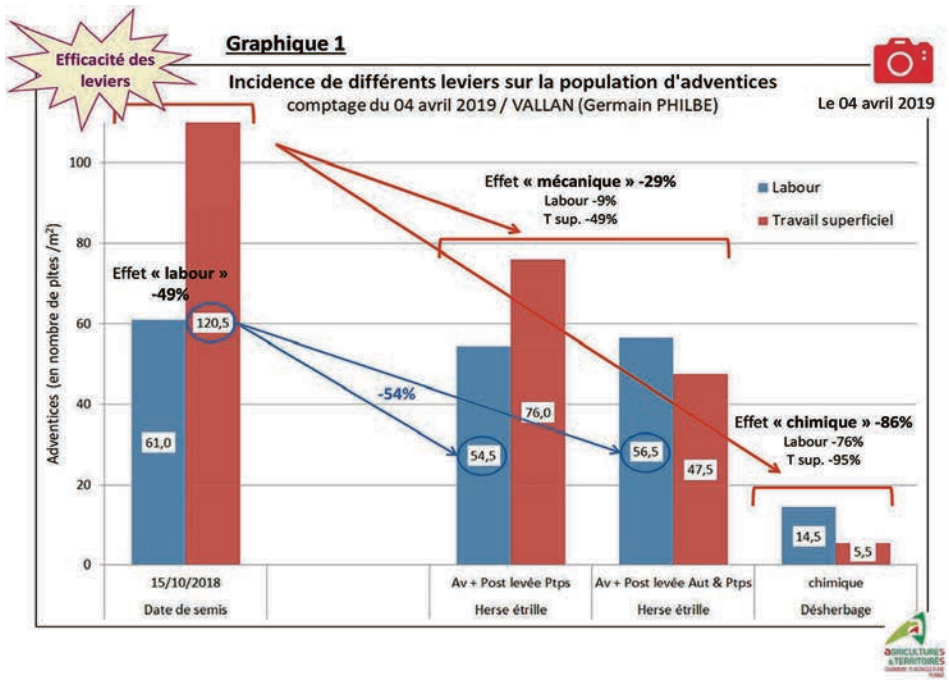
Ces chiffres sont à rapprocher de ceux obtenus pour le désherbage chimique qui lui non plus n'est pas parfait et s'établissent en moyenne à 86 % d'efficacité. D'autres leviers (non testés dans le dispositif), tels que la rotation des cultures, le déchaumage, la récupération des menues pailles, les couverts végétaux sont susceptibles d'améliorer encore ces résultats.

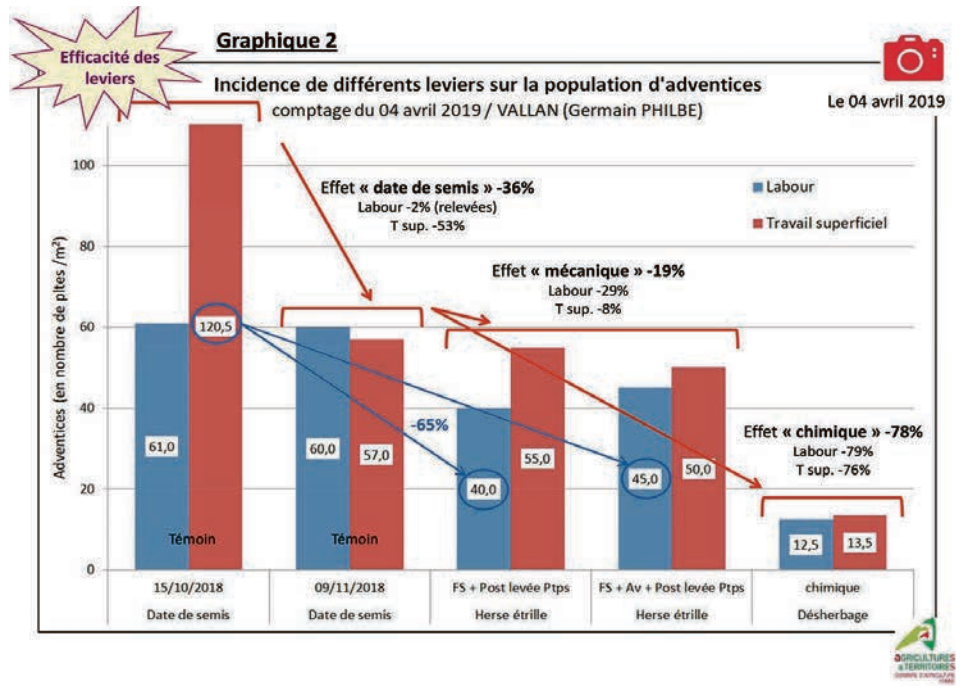
Et les effets sur le rendement ?

L'utilisation d'une herse étrille provoque d'autres modifications que celles évoquées ci-dessus. Elle crée des conditions de surface différentes qui influencent le réchauffement, l'humidité et l'oxygénation du sol et donc la minéralisation. Elle permet l'incorporation de fertilisants avec des incidences sur leur disponibilité pour la culture… Autant d'actions qui peuvent permettre (en densité non limitante) à une culture de compenser les pertes de pieds liées au désherbage mécanique. Des comptages épis et des mesures du rendement viendront d'ici peu clôturer ce dispositif expérimental. À suivre.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Contacts :
Marjorie Lautier au 06 77 75 30 28 ou m.lautier@yonne.chambagri.fr
Richard Wylleman au 06 07 81 46 45 ou r.wylleman@yonne.chambagri.fr





Solution de post-levée

Le désherbage du colza fait sa révolution

Avec l'autorisation de mise en marché d'une solution de post-levée à large spectre, ce type de désherbage va se démocratiser. Le point avec Terres Inovia.

Aujourd'hui le colza est majoritairement désherbé en pré-levée. L'action est simple et systématique mais l'investissement est coûteux sans garantie que la culture soit viable ou que les conditions d'humidité du sol soient favorables à l'efficacité. Avec l'autorisation de mise en marché d'une solution de post-levée à large spectre (Mozzar / Belkar), le désherbage de post-levée va se démocratiser.

Un herbicide de post-levée à large spectre antidicotylédones

Mozzar est un herbicide à large spectre antidicotylédones à base d'halauxifen-méthyl (Arylex active) et picloram. Il est conseillé de l'utiliser à 0,25 1/ha à partir du stade 4 feuilles du colza. La dose totale autorisée est de 0,5 1/ha. L'herbicide, peu sensible aux températures froides, est applicable jusqu'au stade reprise de végétation (BBCH30). Il est annoncé au prix de 160 €/litre par la firme détentrice.

Ses points forts sont, entre autres, les géraniums, le gaillet, le laiteron, le bleuet, le coquelicot, la mercuriale, la fumeterre. Son efficacité mérite d'être renforcée notamment sur crucifères et matricaire en pression moyenne à forte.

Un atout pour les implantations en conditions sèches

L'arrivée de cette solution foliaire va permettre de moduler le désherbage de pré-levée voire de le supprimer dans certaines situations (faible pression graminée par exemple). Si le coût du désherbage n'est pas toujours réduit, l'efficacité sera meilleure et plus régulière. En conditions difficiles, l'investissement herbicide pourra se faire sur une culture bien en place. La disponibilité d'un herbicide de post-levée à large spectre antidicotylédones, sélectif de toutes les variétés de colza, est une sécurité qui aidera à concrétiser les intentions de semis.

Un positionnement tactique

Mozzar est un herbicide foliaire strict c'est-à-dire qu'il n'est efficace que sur les adventices touchées. Le bon positionnement est essentiel pour tirer le meilleur de cette solution et cela implique une observation régulière de la flore présente dans les parcelles. À titre d'exemple Mozzar affiche de très belles performances sur géraniums dans le réseau d'essais Terres Inovia (souvent > 90 %). Mais dans une situation sur quatre, l'efficacité d'une dose pivot à 0,25 1/ha est insuffisante (60 à 80 % d'efficacité) en raison d'applications trop précoces (levées échelonnées) ou trop tardives (géraniums trop développés).

La dose pivot de 0,25 1/ha doit idéalement être positionnée tout début octobre pour élargir son spectre d'efficacité. Toutefois en situation de levée précoce (avant le 15 août) et en l'absence d'un complément efficace (exemple : Ielo), il faut anticiper cette application pour éviter les efficacités insuffisantes en fortes pressions géraniums ou capselles.

Dans certains cas, la pré-levée reste obligatoire

Mozzar n'a aucune efficacité sur graminées. La gestion de ces dernières doit donc être réfléchie en programme. En forte pression, il ne faut pas compter uniquement sur un antigraminées foliaire et une propyzamide. La base pré-levée reste incontournable !

La pré-levée peut également apporter un bon coup de pouce sur les dicotylédones mal gérées par Mozzar telles que les crucifères. La stratégie *«pré-levée à dose modulée + post-levée»* est aussi une stratégie d'assurance pour les agriculteurs en phase d'apprentissage de la post-levée et pour les agriculteurs qui ne vont pas voir leurs parcelles régulièrement.

A.Baillet et M.Geloen, Terres Inovia


L. Jung
Mozzar affiche de très belles performances sur géraniums.

Attention aux colzas associés à des couverts de légumineuses

La solution Mozzar / Belkar n'est pas sélective des légumineuses. Pour sécuriser le désherbage des colzas associés sans nuire à l'effet des couverts de légumineuses, Mozzar est travaillé sur un positionnement en entrée d'hiver ou sortie d'hiver précoce à dose pleine. Les références sont en cours d'acquisition pour accompagner le développement des colzas associés.

L'efficacité contre les dycotylédones de Mozzar/ Belkar

	Mozzar 0,25 l/ha stade 4 F, application 1er octobre	Mozzar 0,25 l/ha stade 4 F / Mozzar 0,25 l/ha 3-4 semaines plus tard	Mozzar 0,25 l/ha stade 4 F, application 1er octobre / Ielo 1,5 l/ha	Prélevée (1) / Mozzar 0,25 l/ha stade 4 F, application 1er octobre
Alchemille	*	*	*	
Ammi-majus	**	**	**	**
Anthrisque	*	**	*	*
Bleuet	-	*	*	-
Calépine				
Capselle				
Chardon-marie				
Coquelicot				
Erodium				
Euphorbe	-	-	-	-
Fumeterre	**	**	**	**
Gaillet				
Géranium à feuille ronde				
Géranium disséqué				
Géranium à tige grêle				
Laiteron				
Lychnis		*	*	*
Lycopsis	*	*	*	*
Matricaire				
Mercuriale				
Mouron des champs	*	*	*	
Ponsée				
Ravenelle				
Sanve	*	*	*	*
Séneçon				
Stellaire	*	*		
Sysimbre	*	*	*	*
Véronique FL	*	*	*	*
Véronique de P.	*	*	*	

* à confirmer
** essai firme validé en visite
\- référence manquante
(1) prélevée type métazachlore 1,2 l/ha



Charolais France

Un projet en phase avec la filière

Sortant de quatre ans de bouleversements engendrés par la mise en place du nouveau règlement zootechnique européen, l'OS historique Charolais France apparaît aujourd'hui confortée.
Une nouvelle gouvernance et un programme de sélection animé par un esprit filière devraient lui permettre de répondre aux besoins réels des éleveurs de charolais.



Pour Hugues Pichard, l'adaptabilité de la charolaise aux différents marchés est aujourd'hui prouvée et elle le doit à sa grande diversité de modèles.

L'organisme de sélection (OS) Charolais France a tenu son assemblée générale le 28 juin dernier à Charolles.

Une réunion qui a permis de prendre la mesure de tout le travail accompli depuis quatre ans alors même que la race a dû affronter la mise en place du nouveau règlement zootechnique européen (RZUE).

En réussissant à conserver 93 % de la charolaise unie, Charolais France a joué son rôle historique d'organisme rassembleur.

Plus que jamais *«partenariale, collégiale et ouverte»*, l'OS en a profité pour se doter d'une nouvelle gouvernance en *«osant mettre un terme aux trois collèges bloquants qui l'empêchait d'avancer»*, se félicite le président Hugues Pichard.

À la place, deux pôles, l'un *«développement»* regroupe l'ensemble des entreprises de sélection (Herd-Book, Charolais Univers et Auriva) ; l'autre *«valorisation»* regroupe l'ensemble des acteurs partenaires de l'OS (label rouge, AOC, Institut Charolais, Coop de France, France Conseil Élevage, Elvéa France, Chambres d'agriculture, fédération des stations, SAS Charolais Expansion).

La composition de ces deux pôles garantit un meilleur équilibre entre les partenaires avec, par exemple, l'intégration d'Elvéa (commerce privé). Un souci d'équité et de pluralisme pour un meilleur reflet de la diversité de la filière, justifie Hugues Pichard.

Esprit filière

L'autre fait marquant de la nouvelle organisation est d'être structurée autour d'un projet de filière. *«Parce que le charolais, ça se mange !»*, argumente le président avec cette question cruciale : *«quelle vache veut le consommateur ?»* C'est pour cette raison que le pôle *«valorisation»* a pris beaucoup d'ampleur dans l'organisation de l'OS.

L'esprit filière guide désormais le programme de sélection de la charolaise. Un programme que l'OS entend bien faire évoluer pour répondre aux attentes des consommateurs tout en respectant les spécificités des bassins de production. Avec l'impératif d'une production rémunératrice avec des plus-values (lire encadrés).

Dans le même ordre d'idée, avec un certain nombre de partenaires dont l'Inra, l'Institut de l'Élevage et des acteurs de la filière, Charolais France conduit un projet *«tendreté de la viande»*. L'objectif en est de mettre au point un index pour prédire la tendreté de la viande des animaux et donc d'affiner la sélection sur ce critère.

La Charolaise sur tous les fronts !

Face aux nombreux bouleversements que traversent l'élevage et la génétique, Charolais France soigne plus que jamais la promotion et la représentation de la race auprès des pouvoirs publics, des interprofessions, des organismes techniques et professionnels, du public. *«Nous allons partout où la charolaise a besoin d'informations. À Paris, Cournon, c'est là où tous les présidents se croisent. Le Festival du Bœuf est aussi un évènement incontournable pour Charolais France. Nous y rencontrons des bouchers, des clients de la filière, des apprentis bouchers…»*, expliquait Hugues Pichard. Parmi les avancées qui se sont jouées à Paris, le président se félicitait de la création de Généval, la nouvelle structure collective d'indexation qui, née du désengagement de l'État à financer l'indexation, a permis de préserver un prix unique à tous les éleveurs.

L'OS est également très vigilante sur le sanitaire ; *«la clé de voûte de tout commerce»*, rappelait Hugues Pichard.

Pour l'avenir, Charolais France entend moderniser ses outils afin qu'ils continuent de répondre aux besoins réels des éleveurs. Dans un souci de renouvellement des générations, elle aimerait aussi ouvrir le livre généalogique, *«avec un livre novateur qui donne envie d'y participer»*, conclut Hugues Pichard.

MARC LABILLE

Des orientations qui portent leurs fruits

Pour réajuster son programme de sélection, l'OS a commandé une analyse de données d'abattage (Normabev) émanant de 8,5 millions d'animaux abattus sur dix ans. De ces données, il faut retenir que 75 % de ces bovins avaient un père connu et que 72 % d'entre eux sont de pères inscrits. Les poids des carcasses des vaches sont en augmentation certes, mais avec une amélioration de la conformation. Autre enseignement : le poids de carcasse moyen de 413 kg correspond finalement à celui que demande la filière (420 kg). Ces données encourageantes confirment que les orientations prises par Charolais France ont un impact sur l'ensemble de la population charolaise via la diffusion des taureaux HBC, font valoir les responsables de l'OS. « Les performances globales de la population charolaise suivent celles de la base de sélection. La génétique est un levier d'action efficace pour orienter la race », conclut la directrice Florence Marquis.

Pas un modèle mais des modèles

L'étude montre que les poids de carcasses et conformations sont différents selon les régions.

L'est de la France, par exemple, fait abattre des vaches de carcasses plus légères tandis que le sud-ouest préfère des animaux plus lourds et plus conformés. *«Cette diversité n'est pas anodine»*, souligne Florence Marquis. *«Cela prouve l'adaptabilité de la charolaise aux marchés grâce au fait qu'il n'y a pas de modèle unique de charolaise»*, complète Hugues Pichard. *«La diversité du marché montre que nous n'avons pas intérêt à standardiser la race»*, poursuit Florence Marquis. Le futur programme de sélection définira bien *«un socle commun de la charolaise»* (génétique certifiée, facilité d'élevage, qualités laitières, conformation…), mais il s'agira aussi de *«segmenter la génétique en travaillant avec la filière pour produire les modèles répondant aux différents marchés»*.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 23/07/2019	Bourg-en-Bresse 23/07/19	St-Christophe-en B. 17/07/2019	National 17/07 au 23/07/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →	-	3,92 € →	3,85 € ↘
	R	3,35 € →	3,55 € →	3,66 € →	3,55 € ↘
	O		3,05 € →	-	3,25 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,10 € →	3,05 € →	-	3,13 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,75 € ↘	-	-	2,79 € ↘
	P	2,60 € ↘	2,60 € →	-	2,60 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,14 € ↘
	R	3,30 € →	3,58 € →	4,00 € →	3,61 € ↘
	O	3,20 € →	3,00 € →		3,17 € →
Taureaux VML	URO	2,70 € ↗	2,55 € →	3,00 € →	2,84 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/07/2019**

Effectif total: 230 - Taux de vente: 75%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS

Observation: Marché peu approvisionné. 82 % de vendus.

BROUTARDS : Vente sélective. Les besoins pour l'exportation sont au point mort dans la marchandise légère et/ou médiocre. Seuls quelques bons lots tirent leur épingle du jeu dans les 400 kgs et plus La nouvelle réglementation des transports en cas de chaleurs extrêmes n'arrange rien.

LAITONNES : Transactions calmes, mais les besoins existent et les cours restent néanmoins attractifs

	RACE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	E		300-350	-	-	-	-
	U		250-300	-	-	-	-
			300-350	2,75 €	2,80 €	2,77 €	-
			350-400	2,65 €	2,78 €	2,75 €	=
			400-450	2,62 €	2,81 €	2,69 €	-
			450-500	-	-	-	
F	R		<200	-	-	-	
			250 - 300	2,75 €	2,81 €	2,79 €	-
			350-400	2,59 €	2,64 €	2,63 €	
	E		250-300	-	-	-	-
	U		200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,61 €	2,69€	2,66 €	-0,07
			350-400	-	-	-	-
	R		200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

Effectif total: 148 - Taux de vente: 87%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS

CHAROLAIS :

	RACE					
M	U	300-350	-	-	-	-
		350-400	2,54 €	2,57 €	2,56 €	-0,16
		400 - 450	2,56 €	2,60 €	2,59 €	-0,04
	R	300-350	2,26 €	2,53 €	2,45 €	-
		350-400	2,23 €	2,56 €	2,49 €	-
		400-450	2,47 €	2,54 €	2,52 €	-
F	U	350-400	2,45 €	2,50 €	2,48 €	-0,10
		400-450	2,28 €	2,30 €	2,29 €	-
	R	300-350	2,45 €	2,62 €	2,57 €	-
		400-450	2,16 €	2,16 €	2,16 €	-

Effectif total: 216 - Taux de vente: 83%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Une offre de saison, les premières vaches confirmées non gestantes commencent à alimenter le marché. On observe des animaux hétérogènes aussi bien dans la qualité, dans l'état et l'âge. Hélas, cette semaine encore, la demande en vache maigre est très réduite mise à part quelques vaches fines et faciles à finir. La demande s'oriente vers des sujets lourds et d'état pas trop âgés. Les ventes sont moins rapides que les semaines précédentes et les transactions se compliquent. Ceci s'explique par une chute rapide des cours depuis un mois. Tendances à vérifier dans les prochaines semaines.

	RACE	ÂGE				
M	U	+ 500 kg	1,55 €	1,67 €	1,60 €	+0,05
F	E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,76 €	2,15 €	1,89 €	-0,01
		5 à 10 ans	1,74 €	2,14 €	1,83 €	-0,02
		+ 10 ans	1,67 €	1,95 €	1,77 €	+0,04
	R	- 5 ans	1,57 €	1,76 €	1,70 €	-0,03
		5 à 10 ans	1,57€	1,75 €	1,70 €	+0,02
		+ 10 ans	1,51 €	1,66 €	1,59 €	-0,06
	O	- 5 ans	-	-	-	
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	
	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	U	24 à 36 mois	1,85 €	2,06 €	1,97 €	-
	R	24 à 36 mois	1,63 €	1,88 €	1,76 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 22/07/2019

Bovins (138)

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Taurillons d'herbe		
270 à 390 kg	600 - 980	2,24 - 2,59
Taurillons d'herbe		
445 à 505 kg	1130 - 1220	2,35 - 2,57
Génisses (16-24 mois)		
340 à 400 kg	890 - 900	2,38 - 2,60
Taureaux		
705 à 970 kg	1100 - 1520	1,35 - 1,43
Laitonnes		
290 à 360 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	680 - 1860	
	-	

La présentation est de bonne qualité dans l'ensemble en taurillons, la demande reste orientée sur les animaux de moins de 18 mois. Cours maintenus en sujets supérieurs. Aucun invendu !
Peu d'apports en femelles, tarifs reconduits. Placement sélectif en vaches maigres à des tarifs orientés à la baisse entrainant des invendus.

Bovins gras : 5

Apports faibles mais de bonne qualité permettant une vente globale.

Prochain marché le lundi 29 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 17/07/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 77 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

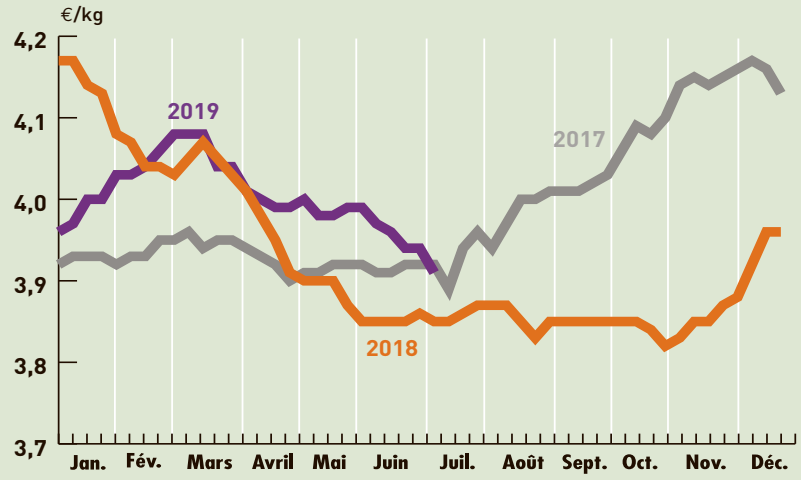
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Observation : Les apports restreints de cette semaine ne favorise pas les ventes malgré les acheteurs bien présents ce mercredi. Les cours sont tout juste reconduits avec un manque certain en femelle valablement vaccinées.	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,62 €	2,82 €	2,78 €	+0,07
			350 - 400	2,62 €	2,75€	2,72 €	-
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,55 €	2,73€	2,60 €	-

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 15/07/19 au 21/7/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,91 €	3,69 €	-			
Races mixte		-	3,35 €	3,35 €	3,32 €	-	
Races lait					-	-	3,06 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-		-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,02 €	3,89 €	3,79 €	3,61 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,88 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,35 €	3,32 €	-	
Races lait				-	-	-	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,52 €	4,25 €	4,06 €	3,91 €			

Tendance : baisse importante due à la sécheresse et à la faible consommation.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 15/07/19 au 21/7/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,98 €	3,96 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,54 €	4,20 €	3,92 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,93 €	3,80 €				
Races mixte					3,44 €	3,34 €		
Races lait						-	2,90 €	2,85 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,66 €	4,50 €	4,20 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 30/2019

Bovins de boucherie

La demande est limitée, mais les arrivages sur les marchés sont assez modestes ce qui permet un maintien des prix dans les très bonnes femelles de qualité bouchère. La commercialisation est en revanche très calme dans les jeunes vaches Charolaises viandées, avec une activité fortement impactée par la canicule et le recul de la consommation. Les ventes sont lentes dans les magasins avec une priorité donnée aux légumes et fruits de saison. Dans les allaitantes de choix secondaire, l'offre tend à croître face à des éleveurs inquiets avec un affouragement précoce. Les prairies sont des paillassons dans de nombreuses régions, et les récoltes de maïs seront fortement impactées par la sécheresse. Les tarifs se dégradent dans les animaux légers ou en manque de finition. Dans les laitières, les disponibilités sont suffisantes et les industriels en profitent pour maintenir la pression sur les prix des vaches Frisonnes et Montbéliardes. La vente est difficile dans les animaux légers et sans viande. En jeunes bovins, la modestie saisonnière de l'offre permet de tenir les prix dans un commerce très calme.

Broutards

Le coup de chaleur perturbe sérieusement le commerce avec des transports d'animaux qui ne peuvent se faire que sur une partie de la journée pour éviter les hautes températures. Les mouvements exports en sont très affectés. L'activité tourne au ralenti avec également peu de marchandise sur les marchés. L'ambiance est lourde et si la modestie de l'offre permet une certaine résistance dans les bons broutards Limousins ou Charolais vaccinés, les tarifs sont néanmoins orientés à la baisse. La pression commerciale est nettement plus forte dans la moyenne marchandise avec une demande espagnole nettement diminuée. Dans les femelles, la demande reste régulière dans les bonnes Charolaises recherchées pour l'export sur l'Italie avec des tarifs toujours très attractifs. Mauvais commerce pour les ordinaires destinées à l'export sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Avec un nombre de vêlages en légère progression et un nombre de places qui demeure limité par la mévente de la viande, les intégrateurs accentuent la pression. Les tarifs sont en baisse sur l'ensemble des veaux Frisons, Abondances et Montbéliards. Les veaux de moins de 40 kg ont peu de valeur, car ils sont rejetés par les intégrateurs. La dépression s'accentue dans les croisés laitiers O et R. La baisse est plus modeste, mais elle touche également les sujets de bonne conformation (U). ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 17/07/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 89 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

Vaches / Génisses		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Cours reconduits dans toutes les catégories. Légère hausse dans les jeunes vaches de bonne conformation.	F	U	- 5 ans	1,75 €	2,05 €	1,89 €	-
			5 à 10 ans	1,78 €	1,89 €	1,83 €	-
			+ 10 ans	1,68€	1,83 €	1,68 €	-0,01
		U	de 24 à 36mois	1,98€	2,19 €	2,06 €	-0,03
		R	de 24 à 36mois	1,88€	1,88 €	1,88 €	-
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	-	-	-	

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/2019**

Effectif total: 1160 - Taux de vente: 78%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 348 - Taux de vente : 74%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : On observe de grosses sorties également, cela s'explique peut-être par le tri des réformes qui se pratiquent au sevrage des agneaux. Les cours perdent quelques centimes mais les ventes restent rapides dans les bons sujets.	M		M	0.99 €	1,02 €	1,01 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,00 €	1,21 €	1,08 €	
		R	< 60 kg (F)	0,60 €	0,93 €	0,70 €	
			> 60 kg (F)	0,78 €	0,99 €	0,94 €	
Effectif total: 771 - Taux de vente : 79%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Les prix chutent fortement cette semaine ; certains lots ne sont pas assez bien triés et se commercialisent difficilement. D'aute part les prix reculent à cause d'importantes sorties d'ovins sur tout le territoir et le manque de demande.		U	32 - 38 kg	2,49 €	2,65 €	2,54 €	
			38 - 44 kg	2,51 €	2,87 €	2,70 €	-
			44 - 50 kg	2,26 €	2,72 €	2,49 €	-
		R	32 - 38 kg	2,28 €	2,45 €	2,36 €	
			38 - 44 kg	2,20 €	2,58 €	2,37 €	-
			44 - 50 kg	2,33 €	2,41 €	2,35 €	-
Effectif total: 6 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		-	-	-	
Effectif total: 41 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-25kg	5 €	82 €	67 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 22/07/2019**

Ovins : 346	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	95 - 120	2,03 - 2,86
Brebis	33 - 130	0,953 - 1,47
Béliers	107 - 110	-

Demande calme en agneaux à des tarifs qui ne progressent pas !!
Vente correcte en brebis à des cours sensiblement maintenus.

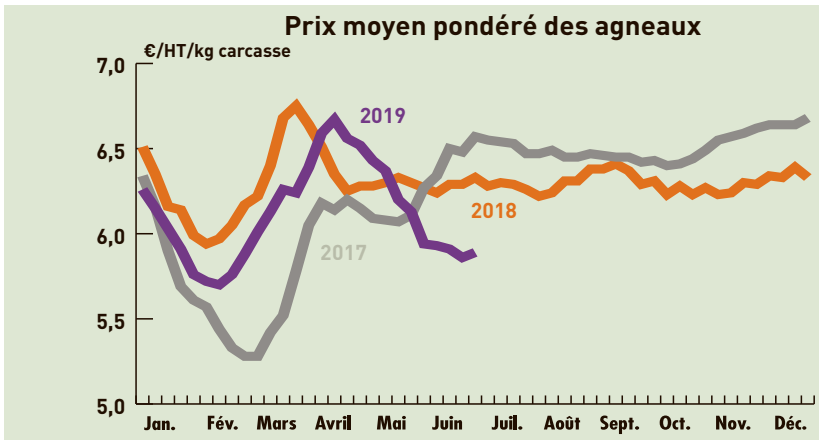
Prochain marché le lundi 5 août aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 15/07 au 21/07/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,25 €	5,64 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,53 €	5,60 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,46 €	5,20 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 15/07 au 21/7/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,89 €	6,07 €	2,36 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/07/2019 au 14/07/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,31	6,29	5,64	-	-	-	-
	Var.		-0,05	-0,07	-0,11				
	R	5,93	6,06	6,04	-	6,34	6,24	6,02	-
	Var.	-0,07	-0,03	-0,07		-0,13	-0,06	-0,15	
	O	-	-	-	-	5,61	5,58	-	-
	Var.					-0,11	-0,02		
3 (couverts)	U	-	6,27	6,23	5,18	-	6,43	6,23	5,35
	Var.		0,01	-0,03	-0,15			0,02	0,07
	R	5,89	5,98	5,97	5,02	6,38	6,24	6,01	5,23
	Var.	-0,01	-0,05	-0,09	-0,10	-0,07	-0,06	-0,01	-0,22
	O	-	5,76	5,87	5,05	5,65	5,62	5,46	-
	Var.		-0,14	-0,14	-0,31	-0,11	0,01	-0,01	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,41	5,10	-
	Var.						-0,04	-0,08	
	O	-	-	-	-	-	5,16	-	-
	Var.						-0,07		

Zone nord : Agneaux : Offresupérieure aux besoins, cours toujours orientés à la baisse. Brebis : Commerce calme pour la saison, y compris à l'export..
Zone sud : Application du réseau.

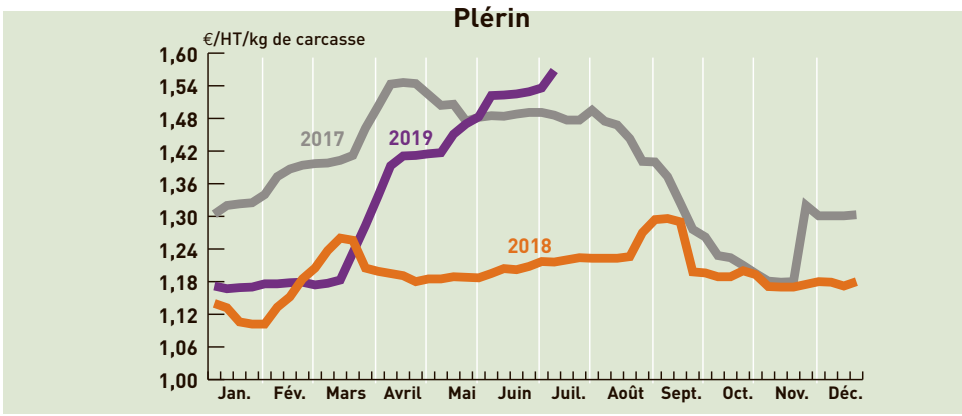
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 22 juillet 2019) :
« Le peu d'offre maintient les cours. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 570 porcs présentés) *Cotations du lundi 22 juillet 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,568 €**



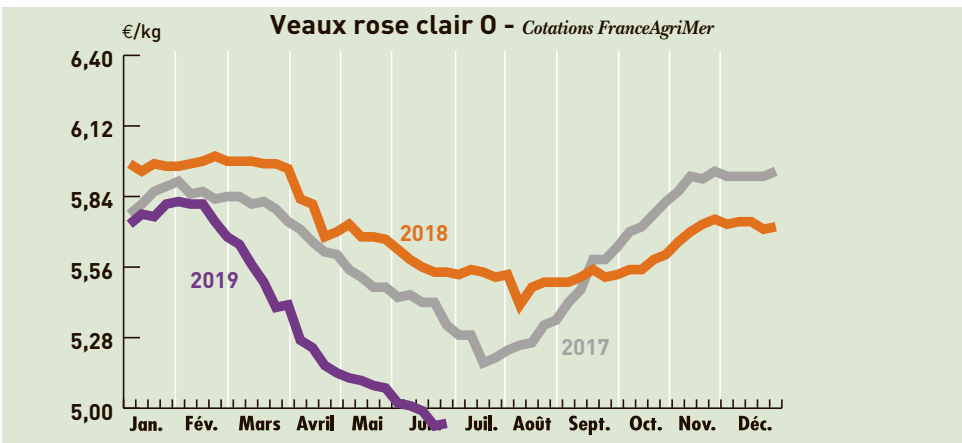
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 05/07 au 11/07/2019*

1,70 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 15/07 au 21/07/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,43 €	-	-
U	-	6,76 €	5,41 €	-
R	-	5,45 €	4,04 €	3,26 €
O	-	4,94 €	3,83 €	3,26 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 15/07 au 21/07/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	575	La mévente des veaux gras accentue la chute des cours.
La Talaudière	387	Vente très calme surtout en marchandises inférieures.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	221	-15
Femelles	133	- 18
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	116	- 17,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 15/07 au 21/07/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	-	-	-

Céréales

Marché du 23 juillet 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	8 de nov.	163	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	8 de nov.	1763	N	C
Aube/Yonne	BPMF	juil.-août	162	N	C
	fourrager	juil.-août	161	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	N	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	N	C
Aube	62-63 kg/hl	juil.-août	138	N	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	6 de juil.	150	N	C
Côte d'Or/Haute Saône	50-51 kg/hl	6 de juil.	150	N	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'or/haute Saône		juil.-sept.	150	N	C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		juill.-sept.	168	N	C

MAÏS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	170,50	N	C

POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	août-déc.	195	V	C
Yonne	fourrager	août-déc.	190	N	C
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	198	V	C

Matériel

Tracteur

01 - Vends chenillard Fiat 7075 an 89, 1800 h, tbé, avec broyeur Dragone, 25000 euros
✆ **04 74 42 33 82**

21 - Vends M.B. New-Holland 8050, 4 m., cabline, clim., - presse Deutz 460, chambre variable (réf. 3002)
✆ **06 46 10 52 91**

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GAV6 année 2008 bon état.
✆ **06 42 81 20 72**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends tracteur Mac Cormick 240 pour pièces Tél 06.29.82.35.34. Tracteur Bolinder 430 Tél 06.20.56.13.49

42 - Vends tracteur New Holland 2014 3500 h T 6 140 relevage AVT cab pont avant suspendu
✆ **06 73 10 02 65**

Travail sol

21 - Vends déchaumeur Pottinger, année 2014, téradisc 5001 T, 5 m., semi-porté, disque diam. 580, rouleau, herse peigne, TBE (réf. 2903)
✆ **06 87 32 69 07**

58 - Vends brabant 3 socs Voisin non stop mécanique (réf. 30VB3)
✆ **06 74 60 10 73**

Récolte

21 - Cause cessation vend faneuse Kro 7.92/8, 8 toupies, 2 campagnes état neuf, - presse BR Krone vario pack 1 500 révisé, TB, pince, enrubanna., - andaineur Pottinger Top 420 N, TBE (réf. 2801)
✆ **06 82 02 82 54**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 290A)
✆ **06 30 11 59 25**

58 - Vends MB Fahr 2780, 4 700 h., année 1989, broyeur, cabine, clim., scie colza, 9 000 euros (réf. 290C)
✆ **06 38 03 00 96**

Traitement

84 - Vends cause retraite pulvérisateur porté Fitosa modèle Centoro 1200 litres rampe 18m pompe 2210 relevage hydraulique. Très bon état
✆ **06 26 42 13 28**

Distribution

58 - Vends bol mélangeur BVL V-Mix plus 2010, 12 m3 + turbine pailleuse + dispositif pesée (réf. 2901)
✆ **06 74 13 45 26**

Irrigation

38 - Vends serre 18-9 m à démonter + divers tuyaux d'irrigation + semoir à engrais 800 l.
✆ **06 75 17 98 83**

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ **03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99**

Agri. divers

55 - Vends salle de traite BouMatic 2x4 avec 8 décrocheurs à chaînes type 2100, prix 2.500 euros - mélangeuse Sorti 12 m3, vis horizontale, 1.000 euros.
✆ **06 72 54 56 74**

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019 - Démo
17 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

58 - Cause retraite vend : - silo Axial 3 pieds, capacité 3 T. à 5 T. + rateliers bois doubles, largeur 1.20 m. type alliance pastorale. (réf. 3001)
✆ **03 86 37 11 71 - 06 62 10 47 73**

71 - Vends presse New-Holland BR 740.
✆ **06 09 44 66 09**

74 - Vends retourneur d'andains Dion ideal pour luzerne TBE, charrue trisocs Varilarge IH.
✆ **04 50 62 15 08**

Elevage

19 - AV bétaillère Iveco C35, caisse 2,1x3,9, aérée Longr. Pont ou ouverture totale, 7900 euros
✆ **06 07 46 89 20**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Véhicule

Tourisme

69 - Vends Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente. 6300 euros
✆ **06 59 15 40 71**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends paille balle ronde + mélange triticale pois pour bovin caprin porcin volaille.
✆ **06 88 48 14 29**

38 - A vendre foin luzerne round baller 2019 séché en grange très bonne qualité
✆ **06 80 43 18 51**

39 - Vends paille et foin de qualité, livraison assurée, laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

58 - Vends paille d'orge de printemps 6 ha et 3 ha de blé BIO (réf. 2902)
✆ **03 86 58 64 99**

Fourrage

01 - Vends 3ème coupe de luzerne bio et non bio 175 euros HT la tonne départ
✆ **06 08 09 22 22**

57 - Vends graines de trèfle violet, récolte 2018. T
✆ **06 31 21 58 20**

58 - Vends paille triticale, balle ronde, récolte 2019, enlèvement secteur Nord Nièvre (réf. 300A)
✆ **06 74 13 45 26**

69 - Vends paille de blé bottes rectangulaires, foin de prairies naturelles, rais gras, enrubannage.
✆ **04 74 00 30 70**

Divers

38 - Vends rateliers balle ronde à arceaux neuf et occasions 150 euros / Donne chiots Gascon
✆ **06 83 21 73 28**

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68

42 - Vends cellule grains démontée 150 quintaux 350 Đ + charrue Huard BR65 3 socs + boucs 3 ans et 5 ans
✆ **06 58 28 25 52**

Pépinière

69 - Vends plants de poireaux, exel. qualité.
✆ **06 60 18 89 25**

69 - Vends plants de poireaux Bleu de Solaize et Armor. F. Duchamp, Solaize.
✆ **06 78 94 46 44**

Propriété

74 - Vends propriété 15 hectares Rumilly
✆ **06 21 32 19 07**

Terrain

26 - Vends parcelle bonne terre agricole ds AOC. CDR convient aussi truffe, lavande à RICHERENCHES, 0.80 HA 20 000 euros.
✆ **07 86 59 26 62 HR**

38 - Agriculteur cherche exploitation ou terrains en fermage ou à acheter en Drôme ou Sud Grésivaudan, etudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Offre

Emploi

58 - Recherche APPRENTI niveau CAP - BP - BAC Pro, ferme polyculture-élevage, nourri, logé (réf. 280B)
✆ **06 83 68 07 96**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Offre d'emploi Vendanges

21 - Domaine Fougeray de Beauclair, proximité Dijon, CHERCHE vendangeurs (euses), durée 7 jours (réf. 29VB2)
✆ **fougeraydebeauclair21@gmail.com**

21 - RECHERCHE vendangeurs secteur Gevrey, 2ème semaine septembre. (30VB2)
✆ **domaine-jadot.brochon@wanadoo.fr ou 03 80 52 15 58 rép.**

21 - Domaine viticole à Marsannay-la-Côte RECHERCHE pour les vendanges tractoristes (conduite enjambeur monorang) expérience exigée et cuisinière pour la mi-septembre, nourris le midi, non logés, (réf. 30VB1)
✆ **vendanges.cln@gmail.com ou 06 32 10 33 29**

69 - Ch. vendangeurs-euses pour env. 8 jours aux alentours du 12 septembre - Nourris - Logés.
✆ **04 74 03 48 79**

69 - Exploit. viticole cherche porteur de hotte nourri logé pour vendanges 15/09/2019.
✆ **04 78 47 93 45**

69 - Ch. vendangeurs (euses) pour la région beaujolaise à partir du 15 septembre (date à confirmer), nourris/logés. Tarif préfectoral en rigueur. Réponse par mail :
hubert.cinquin@wanadoo.fr

69 - Ch. vendangeurs (euses) motivés, nourris logés, 10 sept. environ une semaine.
✆ **06 78 43 12 72**

89 - Domaine William Fèvre RECHERCHE vendangeurs H/F Chablis 7/10 jours mi-sept. (réf. 28VB1)
vendanges@williamfevre.com

AS BFC Accompagnement Stratégie — Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son implantation dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.

Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.

Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.

Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.

Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.

De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.

Rémunération selon profil et expérience.

Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

Le Service de Remplacement Jura RECRUTE DES APPRENTIS en CS lait

Lycée Agricole de Montmorot - Démarrage en Septembre

Agriculture de montagne ou de plaine ?
Herbe ou polyculture ?

Filière comté ? Lait standard de qualité ?
Atelier de transformation ?



Sur vos 33 semaines d'apprentissage en entreprise :
2/3 du contrat sur l'exploitation de votre choix en lien avec votre projet,
nous pourrons vous aider à la trouver
1/3 sur d'autres exploitations pour découvrir des systèmes

Contactez-nous au 03 84 35 14 51 ou 06 81 91 20 00
ou par e-mail : accueil@soelis.net

« Avec le Service de Remplacement Jura,
Je diversifie mon expérience pour bien préparer mon avenir »

Montmorot Formation & Développement — service de remplacement Jura — Soelis Votre ressource pour l'emploi

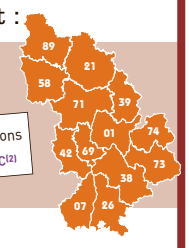
Recherche Vendangeurs(euses)

Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie
à **13** départements*
dans la presse agricole départementale.

une parution 19€TTC(1) — 2 parutions 27€TTC(2) — 3 parutions + 1 offerte 46€TTC



* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. /(1) Tarif valable pour quatre lignes. /(2) Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

74 - Ferme en expansion recherche ouvrier chauffeur PL.Responsabilités à terme.
✆ **06 08 53 93 69**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

Mariage

Rencontre

67 - Agriculteur 46 ans, célibataire, beau blond, mince, 1,76m, souhaite rencontrer charmante JF 20/45 ans, profil similaire, passionnée de nature pour une relation sincère et durable. Bas-Rhin.
✆ **06 75 84 96 86**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Animaux

Divers

74 - Recherche places pension hiver 2019/2020 pour 12 vaches taries en hivernage.
✆ **07 71 77 29 54**

01 - Vends vaches et génisses charolaises pleines à terme du 20/09 au 25/11 - 30 ans IA Imat 108 cause retraite
✆ **04 74 52 94 33**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends 2 TB reproducteurs charolais, HBC, de 18 mois (pour vaches) et un taureau adulte né le 6 février 2016 dans l'élevage Goujat, mère Comtesse et père Dakar (pour génisses), avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

38 - Vends génisses et vaches portantes Holstein origines US et Canada
✆ **06 85 22 49 36**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, vend veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

63 - Vends 15 génisses Salers pleines, HBS, IBR A, vaccinées BVD. Issues d'un cheptel trait. Docilité except.
✆ **04 73 21 14 20 ou 06 68 54 34 36**

67 - Vends mâle holstein + red holstein de 1 à 14 mois. Peut réserver pour achat ultérieur. Livraison possible.
✆ **06 89 51 61 34**

69 - Vends VL au lait PH 1er et 2ème lact. élevage 11000 KG.
✆ **06 18 09 01 12**

69 - Cause cessation vd cheptel vaches et génisses limousines pleines et suitées. Environ 60 mères.
✆ **06 83 54 29 99**

71 - Vends 30 gén. 30 m. pleines, vêlages faciles, HBC, 50 gén. 18 mois, HBC, 60 tx 18-20 m., HBC, TB qual. origine, liv. été-automne, vidéo sur : www.simongenetic.com et gaecbonnot.free.fr
✆ **Guy : 06 81 89 18 52 ou Simon : 06 89 53 18 41**

71 - Vends taureau limousin de 5 ans.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vends cause retraite, bon cheptel Aubrac, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

88 - Vends animaux d'élevage Blond d'Aquitaine dont 2 belles vaches gestantes 2 et 7 em veau très calme idem IBR BVD PARATUBE. Livraison.
✆ **06 12 85 67 49**

89 - Elevage AUBRAC vend génisses pleines vêlage NOV-DEC. A réserver mâles repro au sevrage. TGS-IBR A. (270A)
✆ **06 38 83 04 06**

Caprin

18 - Vends chèvres alpines écornées, échographiées, mise bas début septembre, cause cessation.
✆ **06 14 85 04 00.**

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

69 - Cause cessation vd troup. brebis pleines et suitées race Ile de France et Noire du Velay. Environ 50 mères.
✆ **06 83 54 29 99**

71 - 57e concours national du mouton charollais à Charolles, jeudi 1er et vendredi 2 août, 600 reproducteurs attendus, jeudi à partir de 17 h : concours national section agneaux - vendredi à partir 14 h : vente aux enchères des agneaux de stations, vente d'agnelles en lots. Organisé par l'OS Mouton charollais, hall des expositions 71120 Charolles - mouton.charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com
✆ **03 85 24 00 18**

Chien

58 - Vends chiots Bergers des Pyrénées nés le 15/05/2019, bonne souche pour troupeau et garde, 4 mâles, n° mère 188034IDEMRD12953 - n° SIRET 43499794600018, non LOF (réf. 290B)
✆ **06 14 26 16 97**

71 - Vends chiots bouviers bernois, portée de 11, née le 14/06, non lof, n° mère 250 269 606 494 492, n° siret 833 014 582 00013.
✆ **06 30 98 15 84**

73 - Vends 7 chiots Border Collie pure race. 3 mâles et 4 femelles, pucés, vaccinés. mère : 250 269 812 107 59. Siren : 328 573 365 00025.
✆ **06 47 02 57 22**

Terres de Bourgogne



reportages
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
démonstrations

YouTube

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

TIPPAGRAL

SAS au capital de 38 340 ? 1 Rue Louis Neel - 21600 LONGVIC LES DIJON 352 765 507 R.C.S. DIJON Le 28.06.19, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler le commissaire aux comptes suppléant, la société BEAS.

AL213024676

SDIP TESSI (SOCIETE DIJONNAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE)

Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros Siège Social : DIJON (21000) 5, rue Ernest Chaput 349 266 197 R.C.S. DIJON Par décisions en date du 24 juin 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a décidé de ne pas renouveler les mandats du cabinet BDO RHONE ALPES, commissaire aux comptes titulaire, du cabinet AUDITS ET PARTENAIRES, commissaire aux comptes titulaire, de Monsieur Philippe ASTOLFI, commissaire aux comptes suppléant, et du cabinet BBM ET ASSOCIES, commissaire aux comptes suppléant, arrivés à échéance. Dépôt effectué au R.C.S de Dijon. Pour avis, la Présidence

AL213024697

SARL FILEAS Fiscal & Légal - Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

ENTREPRISE GUY BERNARD

Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Siège social : 10 D rue de Chorey 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE 517 120 119 R.C.S. DIJON Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société LDS AUDIT (anciennement LEVY CAC), Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-François OROSCO, Commissaire aux Comptes suppléant, pour les exercices à venir, en application des dispositions de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce. POUR AVIS Le Président

AL213024709

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DU QUAI BAUDON

Aux termes d'une délibération en date du 13 juin 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI DU QUAI BAUDON, société civile immobilière au capital de 1000 euros dont le siège social est situé Les Prés Bas 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée 502177892 RCS DIJON a décidé de le transférer au 216 Impasse du Moutounié Lot Les Prés de Frédéric 84100 ORANGE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213024475

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ADRI
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 7 rue Michelet
21000 DIJON
832825459 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2019, l'AGE les associés de la société à responsabilité limitée ADRI a décidé de transférer le siège social du 18 rue Musette, 21000 DIJON au 7 rue Michelet - 21000 DIJON à compter du 20/06/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Pour avis-La Gérance

AL213024552

SCIENCE, BUSINESS AND MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée Au capital de 7 700 € Siège social : 11 Rue de la Saône 21121 - FONTAINE-LES-DIJON 430 247 916 R.C.S DIJON Aux termes d'une décision en date du 1er Juillet 2019, le Président - associé unique de la société par actions simplifiée SCIENCE, BUSINESS AND MANAGEMENT, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 11 Rue de la Saône - 21121 - FONTAINE-LES-DIJON au 8 Rue du Dr Majoni d'Intignano - 21121 - FONTAINE-LES-DIJON à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL213024673

SCI LE CLOS MANSART

SCI AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE : 40 AVENUE DE LA CITADELLE
21240 TALANT
501 560 445 RCS DIJON

L'AGE du 15/11/2017 a transféré le siège social à GISSEY SUR OUCHE (21410) 425 RUE DE VELUZE. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, la Gérance.

AL213024677

SCI «LE VAL D'ABONDANCE»

au capital de 152,45€,
11, rue du Caron
52800 Marnay sur Marne,
RCS Chaumont D 383 549 946

Par assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2019, le siège social de la SCI a été transféré au 39, rue des Marcs d'Or 21000 DIJON. La SCI sera immatriculée au RCS de Dijon (21) et radiée du RCS de Chaumont (52).

AL213024679

SCI DU VIEUX CHATEAU

SCI au capital de 1000 euros.
Siège social : 1 Chemin de Flagey,
21640 VOUGEOT.
829397 827 RCS DIJON

L'AGM du 28/06/2019 a décidé de transférer le siège social du 1 Chemin de Flagey, 21640

VOUGEOT au 1 Bis Chemin de Flagey, 21640 VOUGEOT à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La gérance.

AL213024684

VALIUS CAPITAL

Société civile au capital de 1000 euros.
Siège social : 1 Chemin de Flagey,
21640 VOUGEOT.
824 010 268 RCS DIJON

L'AGM du 28/06/2019 a décidé de transférer le siège social du 1 Chemin de Flagey, 21640 VOUGEOT au 1 Bis Chemin de Flagey, 21640 VOUGEOT à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La gérance.

AL213024686

SCI TYL

Acte reçu par Me C. SEGUIN-VOYE, notaire à VITTEAUX, le 28 juin 2018, régulièrement enregistré, contenant changement du siège de la SCI TYL, immatriculée au RCS, n°804190353 de NEVERS.

ANCIEN SIEGE SOCIAL : le Bourg, 58230 SAINT BRISSON

NOUVEAU SIEGE SOCIAL : 15 rue Danton, 21210 SAULIEU.

Pour avis.

AL213024693

MODIFICATION DE CAPITAL

CABINET VETERINAIRE MEDICO-CHIRURGICAL DU CAP VERT

SELARL au capital de 14000 € Siège social : 109 avenue Eiffel, 21000 Dijon 814 782 025 RCS de Dijon Suivant décisions unanimes des associés du 03/07/2019 il a été décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 14000 Euros à 175370 Euros. Modification au RCS de Dijon.

AL213024683

ADDITIF

SCM CABINET DE RADIOLOGIE DES DOCTEURS CHARPIN ET CUFFIA

Additif à l'annonce parue le 7 juin 2019 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE concernant la société SCM CABINET DE RADIOLOGIE DES DOCTEURS CHARPIN ET CUFFIA

Il convenait de lire : «l'associé unique a pris acte de la démission de M. Jean-François CHARPIN à compter du 23 avril 2019.»

AL213024674

RECTIFICATIF

Erratum à l'annonce n° 70410609, publiée le 19/07/2019 : il est ajouté la mention suivante : capital : 2 000 euros. Pour avis

AL213024698

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Pascal MASSIP, David BELOU, Véronique VARLET,Guillaume LORISSON
et Charles-Alban PRIEUR
Notaires associés
1 Place de l'Europe 21 000 DIJON

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON, Notaire à DIJON, le 12 juillet 2019, a été reçu l'aménagement partiel de régime matrimonial de la participation aux acquêts avec exclusion des biens professionnels du patrimoine originaire et final par M Boris Lucien René CHAMPY né à ROMILLY-SUR-SEINE (10) le 20 juillet 1974, et Mme Angela KESSLER, née à LANDAU (ALLEMAGNE) le 19 avril 1974, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 10 route de Seurre. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL213024678

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 19/07/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PERNAND-VERGELESSES: Vigne AOC Corton Charlemagne - Classification urbanisme : zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

4 a 16 ca - En charlemagne: AL-326[146]-334[148]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/08/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213024699

MODIFICATION DE STATUTS

LA JEUNE METAIRIE

EARL au capital de 7500 €
Siège social : Route de Branoux
30110 Branoux-les-Taillades
820 273 043 RCS Nîmes

En date du 01/07/2019, l'AGE a décidé :

- de changer la dénomination sociale de la société pour : NOVA VILLA.

- d'étendre les activités de la société à l'élevage bovin et l'élevage avicole, sans modifier son objet social.

- de transférer le siège de Route de Branoux, 30100 Branoux-les-Taillades à 14 rue Thurot, 21700 Nuits-Saint-Georges.

Modifications à compter du 01/08/2019.

Mention au RCS de Dijon.

En conséquence les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés.

Oronce de Beler, 2 place de l'Eglise, 21700 AGENCOURT

Pour avis, le gérant

AL213024579

RESIDALYA DIJON

SARL au capital de 1.515.000€
Siège
10 Rue Blaise Desgoffe
75006 Paris
522 014 059 Rcs Paris

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 28 Juin 2019, l'Associé Unique a, à compter du 28 Juin 2019, pris acte de la démission de leurs mandats de gérants de M. Hervé Hardy et Mme Marie-José Raynal, et nommé en qualité de nouveau gérant M. Eric EYGASIER demeurant 151 Rue de Paris-95680 Montlignon; décidé le transfert du siège social du 10 Rue Blaise Desgoffe 75006 Paris au 43 Avenue Françoise Giroud 21000 Dijon; décidé de modifier la dénomination sociale en « VALMY «. Les articles 3- 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation au Rcs de Paris et ré-immatriculation au Rcs de Dijon

AL213024637

SARL SO MULHOUSE

L'AGE du 14/05/2019 de la SARL SO MULHOUSE, capital de 65 000 euros, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON 529 718 280 RCS DIJON a décidé la transformation de la Société en SAS et adopté les nouveaux statuts. Dénomination, objet, durée, exercice, capital social sont inchangés. Participation aux assemblées sur justification d'identité et d'inscription en compte. Une action vaut une voix. La cession d'actions, sauf aux associés, doit être agréée par les associés. Le gérant Pierre DOUCET est remplacé par le Président la SARL DC DEVELOPPEMENTS au capital de 342 700 euros, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON, RCS DIJON 519 110 985 représentée par Pierre DOUCET. Le commissaire aux comptes titulaire ECA est confirmé dans ses fonctions et le suppléant Patrice LOFFROY, démissionnaire n'est pas remplacé.

AL213024665

SCI LA RONCE

Société Civile
Capital : 1 524.49€
Siège social : AUBIGNY-LA-RONCE
21340 NOLAY
RCS de DIJON : 389 283 987

Suivant acte d'échange reçu par Maître Jean Franc RUCHON, notaire à LA MURE (Isère), 108, Rue Jean Jaurès, le 29/06/2019, il a été décidé :

. la modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 et 13 des statuts,

. le transfert du siège social, ancienne mention : à AUBIGNY-LA-RONCE (Côte d'Or) – Nouvelle mention : 65 rue des Bassins – La Jargne – SAINT JEAN D'HERANS (Isère), entraînant la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

Pour avis,

AL213024670

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

CABINET VETERINAIRE MEDICO-CHIRURGICAL DU CAP VERT

SELARL au capital de 175.370 € Siège social : 109 avenue Eiffel, 21000 Dijon 814 782 025 RCS de Dijon Suivant décisions de l'associée unique du 10/07/2019 il a été décidé de transférer à compter du même jour, le siège social de la société du 109 avenue Eiffel - 21000 DIJON, au 10 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY. Il a été également été pris acte de la démission de Messieurs David BLANCHOT, Sylvain BUTTOUD, Jean-Jacques DENTZ, Christophe DUFOUR, Cédric LESCURE et Madame Carole DENTZ, de leurs mandats de co-gérants à compter du 10/07/19. Monsieur François MESTRALLET, demeurant 6 rue du Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC a été nommé en qualité de gérant de la société à compter du 10/07/19. Modification au RCS de Dijon.

AL213024682

TAXI ME'LYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 77 rue du Champ des Cannes
21200 BEAUNE
841 618 531 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 15 juillet 2019, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de VTC et de LOTI et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL213024690

A'LLO' PIZZA MIREBEAU

SAS au capital de 1.000 €
6 rue des moulins
21310 MIREBEAU SUR BEZE
RCS DIJON 818 877 987

L'Assemblée du 13/05/2019, a décidé :

- d'étendre l'objet social à la vente de boisson faiblement alcoolisées

- de modifier la dénomination «KEBAB OKTAY» qui devient à compter de ce jour; A'llo'Pizza Mirebeau

- de transférer le siège social du 9 rue Dominique Ancemot, 21120 Is sur Tille, au 6 rue des moulins 21310 Mirebeau sur Bèze

Les articles 2,3,4 des statuts ont été modifiés.

AL213024692

BOUTROY

Société civile au capital de 22 000 euros Siège social : Le Bourg 71490 SAINT MAURICE LES COUCHES 423 157 833 RCS CHALON-SUR-SAONE AVIS DE PUBLICITÉ Aux termes d'une délibération en date du 22 avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : - de transférer le siège social, à compter du même jour, de 71490 SAINT MAURICE LES COUCHES - Le Bourg à 21590 SANTENAY - 8 B Les Tilles, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui était immatriculée au R.C.S de CHALON-SUR-SAONE sera désormais immatriculée au R.C.S de DIJON. Mention sera faite au R.C.S de DIJON. - et de nommer, à compter du même jour, comme co-gérante pour une durée illimitée Mme Christine GASSELIN demeurant 8 B Les Tilles 21590 SANTENAY. Les personnes habilitées à engager la société sont M. Xavier BOUTROY et Mme Christine GASSELIN, co-gérants, demeurant ensemble 8 B Les Tilles 21590 SANTENAY. Pour avis La Gérance

AL213024702

SC DOMAINE FRIBOURG HACQUARD

Par assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1999, les associés de la Société civile Domaine Fribourg Hacquard, dont le siège social est situé Rue de l'ancienne Cure à Villers la Faye 21700 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés près le Tribunal de commerce de Dijon sous le numéro 322.212.754 ont décidé de proroger la durée de la société de 80 ans à compter de la date d'expiration de la durée initiale, soit jusqu'au 19 juillet 2079. L'assemblée a décidé des modifications statutaires en conséquence.

AL213024704

C.L.C.R

Société Civile au capital de 1000 ? Siège social : résidence les Terrasses d'Arbois -Les Pettoreaux, 74120 Megève 441 889 110 RCS d' Annecy Par procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 08/07/2019, ont décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du même jour et nomination en qualité de Président M. DROBAC Christian, demeurant 1 rue de la Source ,Vouvres, 21430 Sussey. nomination en qualité de Directeur Général : Mme DROBAC Claudine, demeurant 1 rue de la Source ,Vouvres, 21430 Sussey. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : Agrément hors associés modification de l'objet social qui devient la détention, la gestion et l'administration de tous biens tant meubles qu 'immeubles, l 'activité de marchand de biens, et généralement toutes activités agricoles, artisanales, industrielles ou commerciales Transfert du siège social au 1 rue de la Source ,Vouvres,21430 SUSSEY. décision de prorogation de la durée de la société jusqu'au 15/05/2101 IMMATRICULATION AU RCS DIJON

AL213024707

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE MODIFICATION

SANVER
SCI au capital de 1 000 euros
Siège : 6 rue des Commaux
21140 COURCELLES-les-SEMUR
809 382 880 RCS DIJON

Aux termes d'une AGEX du 05.07.2019., les associés ont nommé Monsieur Frédéric MARMORAT, demeurant 13 rue du Bourdeau – 69330 JONAGE en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur José- Antonio SANCHEZ et de Madame Martine SANCHEZ née VERDREAU, démissionnaires.

Pour Avis.

AL213024666

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/06/2019 fait à TOUTRY, Madame Valérie MATHE, demeurant 12 rue du pré martin - 21140 SEMUR EN AUXOIS a confié à la Société TAXI TOUTRY AUXOIS en cours de formation sis. 6 rue Louise Michel - 21140 SEMUR EN AUXOIS, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds d'activité d'exploitant de taxi pour une durée d'un an à compter du 01/08/2019 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique avis signé Monsieur Lionel BARATA MINHOS en qualité de gérant de la société TAXI TOUTRY AUXOIS, le locataire-gérant.

AL213024559

S.C.I. DOMAINE DES EVOCELLES

Société civile immobilière
au capital de 64.028,59 euros
Siège social
C/O CGV, 1 rue de Dijon
B.P. 5 - 21700 Nuits St Georges
395 352 081 RCS Dijon

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2019, l'Assemblée Générale a nommé la SA COMPTOIR DES GRANDS VINS, dont le siège social est situé 1, route de DIJON (21700) NUITS ST GEORGES, 035 580 034 RCS DIJON, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Paul DUFOULEUR et a modifié l'article 16 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL213024642

S.C.I. DOMAINE DES JACQUINES

Société civile immobilière
au capital de 82.322,47 euros
Siège social : C/O CGV, 1 rue de Dijon
B.P. 5 - 21700 Nuits St Georges
397 889 379 RCS Dijon

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2019, l'Assemblée Générale a nommé la SA COMPTOIR DES GRANDS VINS, dont le siège social est situé 1, route de DIJON (21700) NUITS ST GEORGES, 035 580 034 RCS DIJON, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Paul DUFOULEUR et a modifié l'article 16 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, La Gérance.

AL213024644

S.C.I. DOMAINE DES SAINT GEORGES

Société civile immobilière
au capital de 91.469,41 euros
Siège social : 1 rue de Dijon
21700 Nuits Saint Georges
389 872 847 RCS Dijon

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2019, l'Assemblée Générale a nommé la SA COMPTOIR DES GRANDS VINS, dont le siège social est situé 1, route de DIJON (21700) NUITS ST GEORGES, 035 580 034 RCS DIJON, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Paul DUFOULEUR et a modifié l'article 16 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, La Gérance.

AL213024645

S.C.I. DOMAINE BERNARD DE FONTAINE

Société civile immobilière
au capital de 40 246,54 euros
Siège social
C/O CGV, 1 rue de Dijon
21700 Nuits St Georges
397 888 900 RCS Dijon

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2019, l'Assemblée Générale a nommé la SA COMPTOIR DES GRANDS VINS, dont le siège social est situé 1, route de DIJON (21700) NUITS ST GEORGES, 035 580 034 RCS DIJON, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Paul DUFOULEUR et a modifié l'article 16 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, La Gérance.

AL213024646

AVIS DE MODIFICATION

A.M.A. LITERIE
SARL au capital de 7 500 euros
Siège : 6 rue des Commaux
21140 COURCELLES-les-SEMUR
480 728 955 RCS DIJON

Aux termes d'une AGEX du 05.07.2019., les associés ont nommé Monsieur Frédéric MARMORAT, demeurant 13 rue du Bourdeau – 69330 JONAGE en qualité de nouveau

gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur José- Antonio SANCHEZ, démissionnaire.

Pour Avis.

AL213024667

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/07/2019 :

La SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 euros dont le siège est à DIJON (21000), 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à Mr FERNANDES Alexis, en cours d'immatriculation dont le siège est à ARNAY LE DUC (21230) - 13 rue Saulnier, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) pour une durée de 4 ans à compter du 01/08/2019. L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation. Pour unique insertion, Le locataire-gérant.

AL213024675

NON DISSOLUTION

2 B INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 53 rue de Longvic
21300 CHENOVE
829658624 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL213024694

16, Bd Winston Churchill
21000 Dijon - Tel. 03 80 43 04 37

CONTINUATION DE LA SOCIETE MALGRE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

CD IMMOBILIER SARL au capital de 7 622,45€, ayant son siège social 12 rue Jean Renaud 21000 DIJON, immat RCS DIJON 401 013 230 : l'AGE du 18/03/2019, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL213024700

DISSOLUTION LIQUIDATION

CODES CYCLES

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 rue du Général Fauconnet
21000 DIJON
Siège de liquidation : 3 rue de Dixmude
27000 EVREUX
SIREN 521 676 742 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 28/06/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Julien FERNANDES, demeurant 3 rue de Dixmude 27000 EVREUX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 rue de Dixmude 27000 EVREUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur

AL213024695

SAS DOS PADIEU

Par déclaration du 10/07/2019 la SAS DOS PADIEU au capital de 301.536 € dont le siège est à 21000 DIJON 9 Rue de la Liberté SIREN 421.873.704 RCS DIJON a décidé la dissolution sans liquidation par transmission universelle du patrimoine de la EURL OPTIQUE PLACE FRANCOIS RUDE au capital de 1.000 € dont le siège est à 21000 DIJON 9 Rue de la Liberté SIREN 480.230.523 RCS DIJON. Les créanciers peuvent faire opposition Art 1844-5 du code civil à la dissolution confusion dans les 30 jours du présent avis auprès du Tribunal de Commerce DIJON.

AL213024701

GARAGE VALIN

SARL en liquidation au capital de 7 500 euros, ayant son siège social et de liquidation 13 rue Promenade des Meix, 21450 VILLAINES EN DUESMOIS, immat RCS DIJON 479 980 815. L'AGO en date du 19/07/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Lynda VALIN, demeurant 11 rue des Terreforts à NOAILLAN (33730) de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL213024703

SARL SYNTHESE VIDEO

**Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation conventionnelle
Au capital de 500 euros
Siège Social : 5, Rue René Char21000 DIJON
420 229 986 R.C.S. DIJON**

Aux termes de décisions en date du 8 juillet 2019, M. Nicolas TENACCI, associé unique, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 1er juin 2019, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur

AL213024705

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

**TAXI TOUTRY AUXOIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 rue Louise Michel
21140 SEMUR EN AUXOIS**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEMUR EN AUXOIS du 27/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL ; Dénomination sociale : TAXI TOUTRY AUXOIS ; Siège social : 6 rue Louise Michel, 21140 SEMUR EN AUXOIS ; Objet social : Le transport de personnes et de colis par taxis, le transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris, ou un véhicule taxi, l'assistance aux voyageurs et aux personnes malades. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 500 euros. Gérance : Monsieur Lionel BARATA MINHOS, demeurant 6 rue Louise Michel 21140 SEMUR EN AUXOIS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.Pour avis-La Gérance

AL213024560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12 07 2019, il a été constitué une société

Dénomination sociale : Laurent Decotignie

Siège social : 4 ruelle de la grande citerne Petit Jailly, 21500 Touillon

Forme : SARL Unipersonnelle

Sigle : SARL LD

Capital : 12 000 €

Objet social :

Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie, fabrication de structures métalliques et de parties de structures, fabrication de portes et fenêtres en métal, travaux de menuiserie métallique et serrurerie, fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques, réparation d'ouvrages en métaux, réparation de machines et équipements mécaniques, fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur, fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement, fabrication de fûts et emballages métalliques similaires, fabrication d'articles métalliques ménagers,

fabrication d'autres articles métalliques.

Gérant : Monsieur Laurent Decotignie, 4 ruelle de la grande citerne Petit Jailly, 21500 Touillon

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL213024624

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/07/2019 à Talant il a été constitué la société suivante : DENOMINATION : DE BRIE. FORME : Société à responsabilité limitée. SIEGE SOCIAL : 13 Rue de la Chapelle 21250 LECHATELET. OBJET : commerce - export de vins, champagne et toutes autres boissons alcoolisées, formation et conseil en œnologie et vitiviniculture, visites guidées, organisation d'événementiels. DUREE : 99 ans CAPITAL : 10 000 € entièrement libéré. GERANCE : Monsieur DE BRIE Peter demeurant Nieuwstraat 25/1, BE – 9340 LEDE-Belgique. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL213024643

LA SPAGNIAISE

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 32 rue de l'Eglise 21380 EPAGNY Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 2019, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont : Dénomination sociale : LA SPAGNIAISE Capital : 1.000 euros Objet social : acquisition, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers ainsi que de toutes parts sociales et valeurs mobilières, éventuellement et exceptionnellement aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Ont été désignés comme gérants statutaires pour une durée illimitée : Monsieur Johann LAUTERBACH, associé, demeurant 32 rue de l'Eglise 21380 EPAGNY Madame Roseline MARIE, associée, demeurant 32 rue de l'Eglise 21380 EPAGNY Les associés répondent indéfiniment des dettes sociales à proportion de leurs parts dans le capital social. Toute cession doit être agréée par l'assemblée des associés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis et mention.

AL213024680

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Me Christine SEGUIN-VOYE, notaire à VITTEAUX (21), le 12 juillet 2019 contenant constitution de société civile immobilière.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : JC IMMOS.

Capital Social : 1.000,00 €

Apport en numéraire.

Siège Social : SAULIEU (21), 9 route de Paris, le Perron.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Jordan NAUDIN et Mlle Clémence ROSE, demeurant à SAULIEU (21210), Le Perron.

Cession : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Exercice sociale :01/01 au 31/12

Immatriculation : RCS DIJON

Pour Avis, Maître hristine SEGUIN-VOYE.

AL213024685

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARCENANT du 18/07/2019, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : Liquoristerie JOANNET Jean-Baptiste. Siège social : Chemin de Chevrey, 21700 ARCENANT. Objet social : Toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, notamment la production de fruits. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation, notamment la production et la vente de liqueurs, spiritueux, crèmes, coulis, vins, nectar et autres produits à base de fruits. Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital social : 7 500 euros. Gérance : Madame Elise BAZZANA, demeurant Chemin de Chevrey, 217000 ARCENANT. Pour avis, La Gérance

AL213024696

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à CHARIGNY du 16/07/19, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole société civile particulière régie par les dispositions des articles L.

322-1 à L. 322-23 du code rural, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : GFA COGNARD

- Siège : 5 Chemin dit de l'Ancienne Route - 21140 CHARIGNY

- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de DIJON,

- Objet : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation,

- Capital :3 550 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

- Gérance : M. Jean-Paul COGNARD dmt 5 Chemin dit de l'Ancienne Route - 21140 CHARIGNY et Mme Fanny MOUSSERON dmt 9 Chemin dit de l'Ancienne Route - 21140 CHARIGNY.

Clauses relatives aux cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés

représentant plus des trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

POUR AVIS, la gérance

AL213024706

JD A L'ITALIENNE

**SAS au capital de 500 euros
Siège social : 10 Rue de la Poste
21000 DIJON**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 24 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : JD A L'ITALIENNE

Siège : 10 Rue de la Poste - 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 500 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de vente de chaussures et accessoires, ainsi que tous équipements pour la personne

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

Président : M. Joaquim DUVIGNAUD, demeurant 8 Rue du Vieux Collège - 21000 DIJON

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

Pour avis, le Président

AL213024708

NIÈVRE

DIVERS

SCI DU COLOMBIER

**Capital social : 146.148,14 euros
Siège social : Château du Colombier
58470 GIMOUILLE
443 903 539 RCS NEVERS**

Par AGE du 30/06/19, il a été décidé de proroger la durée de la Société de 50 ans a/c du 28/02/2020. La nouvelle durée après cette prorogation est fixée au 28/02/2070. Mention

sera faite au RCS de NEVERS.

AL583024790

G.C.E. SAS

**SAS au capital de 504.000 Euros
Siège social : 70 Rue du Puits Charles
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
562 010 454 RCS Nevers**

Aux termes du rapport du Président en date du 25/07/2019, il a été pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société DELOITTE ET ASSOCIÉS, et de commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS SARL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL583024811

ATN SYSTEME SAS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 267 000 €
Siège social : 19, Rue des Docks
58000 NEVERS
803 220 052 RCS NEVERS**

Le mandat de Directeur Général de M. Nicolas THEVENET est arrivé à expiration à l'issue de l'AGOA du 28/06/2019

AL583024815

DÉMISSION

TECHNIC'ELEC 58

**Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 31 Boulevard du Pré Plantin,
58000 NEVERS
398 711 283 RCS NEVERS**

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 28.06.2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Hervé LEVERT, demeurant Le Chautay - 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS, de son mandat de Directeur Général, à partir du 30.06.2019 et a décidé qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

POUR AVIS. Le Président.

AL583024796

NOMINATION

MODIFICATIONS

**NOUVELLE FOG AUTOMOTIVE
SAS au capital de 250.000 €
Siège social :
82 avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
802 960 716 RCS NEVERS**

Aux termes d'une délibération en date du 29/05/2019, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de président la société BEISSBARTHGMBH, société de droit allemand, sise Hanaeur Street 101, 80993 Munich (Allemagne), en remplacement de M. Benoît du Rieu de Maynadier

AL583024809

CESSION DE PARTS

**SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE**

MURASSIM

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 28 Juin 2019, enregistré au SPF et ENREGISTREMENT de NEVERS 1 le 12/7/2019 Dossier 2019 00016589 réf : 5804P01 2019 N 00418,

Contenant cession de parts sociales de la SCI CDG, ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 22 rue de la Main de fer, au capital de 3.048,98 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 409 518 651

1) Il a été nommé comme nouveau gérant de la SCI CDG, pour une durée illimitée : Mr MUR Patrick demeurant à CHASSELAY (69380) 85 chemin de l'Herbetan, suite à la démission de Mr CLAUDEL Denis, époux de Mme COLIN Myriam, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) «Fontaine Morin», 23 route de Bohême, de ses fonctions de gérant

2) Il a été modifié la dénomination sociale de la SCI CDG qui devient MURASSIM

En conséquence, ladite société sera à compter du 28 Juin 2019 gérée par Mr MUR Patrick et sera dénommée «MURASSIM».

Les statuts sont modifiés en conséquence.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL583024802

TRANSFERT DE SIÈGE

AM-CONSULTANT

EURL au capital de 20000€ Siège social : 1 bis bd Thermal 63100 Clermont-Ferrand 379811706 RCS Clermont-Ferrand L'AGE du 30/06/2019 a transféré le siège social de la société au 80 route de Nevers, les Quatre Pavillons 58130 St Martin d'Heuille à compter du 01/07/2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : M. Azran Max demeurant 80 route de Nevers, les Quatre Pavillons 58130 St Martin d'Heuille Dépôt au RCS de Nevers.

AL583024650

**OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité sur Loire
37ter avenue Maréchal Leclerc**

SCI LYLU

**Au capital de 50.000 €
4 rue des deux Duchés 58400 La Marche
513 960 443 RCS Nevers**

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 15 juillet 2019 aux termes de l'assemblée générale, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue du coin 58400 LA MARCHE, et ce à compter du 15 juillet 2019. Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL583024785

ALINEO

EURL au capital de 10.000€ Siège social : 9 av Eugène Collin, 58360 SAINT-HONORÉ-LES

-BAINS 492 973 813 RCS de NEVERS Le 30/06/2019, le Gérant a décidé de transférer le siège social au : 2 rue Eugène Boyer, 58360 SAINT-HONORÉ-LES-BAINS.Modification au RCS de NEVERS

AL583024786

A.E.D.P.B.

**Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1 rue Pierre Brossolette
58640 VARENNES VAUZELLES
611 880 543 RCS NEVERS**

Par délibération du 21.06.2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 Rue Pierre Brossolette 58640 VARENNES-VAUZELLES à Route de Jailly, Les Châtaigniers, 58330 SAINT SAULGE à compter du 01.07.2019 et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis, le Président.

AL583024791

**Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

SCI LA FERMETE

**Société Civile sans statut légal particulier
au capital de 3.048 euros
Siège Social : 4 rue du Bardi
58160 LA FERMETE
438 190 506 RCS NEVERS**

L'assemblée générale du 10 juillet 2019 a décidé de transférer le siège social du 2 route d'Imphy – 58160 LA FERMETE au 4 rue du Bardi – 58160 LA FERMETE.

Pour avis, le gérant, J-C. LECOCQ.

AL583024801

SCI TYL

Acte reçu par Me C. SEGUIN-VOYE, notaire à VITTEAUX, le 28 juin 2018, régulièrement enregistré, contenant changement du siège de la SCI TYL, immatriculée au RCS, n°804190353 de NEVERS.

ANCIEN SIEGE SOCIAL : le Bourg, 58230 SAINT BRISSON

NOUVEAU SIEGE SOCIAL : 15 rue Danton, 21210 SAULIEU.

Pour avis.

AL583024806

MODIFICATION DE CAPITAL

CHR FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 euros Siège social : rue du Caqueret - 58300 Decize SIREN 497 817 742 RCS Nevers Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 25 juin 2019, il résulte que le capital social a été réduit de 300.000 euros pour être ramené de 1.200.000 euros à 900.000 euros, Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis,

AL583024787

TECHNIC'ELEC 58

**Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
porté à 104 640 euros
Siège social : 31 Boulevard du Pré Plantin
58000 NEVERS
398 711 283 RCS NEVERS**

Aux termes de l'AGE du 17.05.2019 et des décisions du Président du 28.06.2019, le capital social a été réduit de 15 360 euros pour le ramener de 120 000 euros à 104 640 euros par voie de rachat et d'annulation de 16 actions. Il a également été décidé d'augmenter le capital de 15 360 euros pour être porté à 120 000 euros par incorporation de réserves.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Article 6 - Apports : il est ajouté à cet article l'alinéa suivant: Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 mai 2019 et des décisions du Président constatant la réalisation de la modification du capital social, le capital social a été réduit d'une somme de 15 360 euros, par voie de rachat et d'annulation de 16 actions d'une valeur nominale de 960 euros chacune, puis a été augmenté d'une somme de 15 360 euros par incorporation de réserves;

Article 7 - Capital social : cet article sera désormais rédigé comme suit : Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille euros (120 000 euros). Il est divisé en cent neuf (109) actions de mille cent euros et quatre vingt douze centimes (1 100,92 euros) environ de valeur nominale entièrement libérées et de même catégorie.

POUR AVIS Le Président.

AL583024797

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**CABINET DE MAITRE
OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU DE NEVERS
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,**

**LE MARDI 1er OCTOBRE 2019 à 10h30
COMMUNE DE VARENNES-VAUZELLES (Nièvre)**

Lot unique : Un immeuble cadastré Section ZI n°471 pour une contenance de 49 ares 1 centiare

Sur la mise à prix de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 180 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 16/07/2019

Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 18 septembre 2019 à 10h30: S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL583024792

MODIFICATION DE STATUTS

COMASE

**Société civile au capital de 1500 euros
Siège social : 127 rue Pierre Brossolette
58600 GARCHIZY
441 945 698 RCS NEVERS**

Par suite du décès de Mme Colette GUILLE cogérante, survenu le 22 mai 2019, M. Sébastien GUILLE demeurant 15 rue de la Gare - 58400 MESVES SUR LOIRE exerce seul les fonctions de gérant. Par décision du 19 juin 2019, l'associé unique a, à compter du même jour, transféré le siège social à MESVES SUR LOIRE (56400) 15 rue de la Gare. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance

AL583024794

SISA DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE GARCHIZY

**Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires
à capital variable
au capital social d'origine de 100 €
Ancien siège social : 520, Avenue de la Paix
58600 GARCHIZY
Nouveau siège social : 24, rue Simone Veil
58600 GARCHIZY
821 358 314 RCS NEVERS**

Il résulte de l'assp du 10/01/2019 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 1er janvier 2019 :

Forme :

Ancienne mention : SISA

Nouvelle mention : SISA à capital variable

Capital :

Capital social d'origine : 100 €

Capital social minimum : 50 €

Siège social :

Ancienne mention : 520, Avenue de la Paix – 58600 GARCHIZY

Nouvelle mention : 24, rue Simone Veil – 58600 GARCHIZY

Pour avis

AL583024816

VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 1 er Juillet 2019 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 8 Juillet 2019, dossier 2019 00016033, référence 5804P01 2019 A 00758

VENDEUR : Monsieur Serge, Philippe COMTE demeurant à DECIZE (Nièvre) – 27, rue de la Pie Verte,

ACQUEREUR : La Fédération des OEuvres Laïques de la Nièvre, Association déclarée, dont le siège social est à NEVERS (Nièvre) – 7, rue du Commandant Rivière, immatriculée sous le numéro SIRET 775 620 172 00046

DESIGNATION DU FONDS : un fonds de commerce et artisanal de prestations de services, nettoyage à sec, pressing, retouches couture, talons express, cordonnerie, vente d'articles se rattachant à la cordonnerie, fabrication de clés, sis et exploité à DECIZE (Nièvre) – 21 avenue du 14 Juillet pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 325 639 599

PRIX : 15.000 EUROS

JOUISSANCE : le 1e Juillet 2019

OPPOSITION : Les pièces, les oppositions et les correspondances seront quant à elles adressées à NEVERS (Nièvre) – 15, rue Adam Billaut.

Pour avis

AL583024808

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

CLINIQUE VETERINAIRES SCI

**Société Civile sans statut légal particulier
au capital de 11.433,68 €
Siège social : Route de Champvert
58300 DECIZE
424 460 624 RCS NEVERS**

L'assemblée générale mixte du 15 juillet 2019 a désigné Mme Camille AUDRA, dt 28 B route d'Avril – 58300 DECIZE, en qualité de cogérante de la société et pris acte de la démission de M. Thibaut JOURDAIN-DELECOUR de son mandat de cogérant.

Pour avis, la gérance.

AL583024804

DISSOLUTION LIQUIDATION

ENTREPRISE DE MACONNERIE ET TRAVAUX PUBLICS

«ALGRET ET FILS»

**Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital social de 16000 Euros
Siège social
rue du Général Leclerc 58220 Donzy
SIREN 611 880 592 R.C.S. Nevers**

Le 31 mars 2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2019. M Dominique LANNOY demeurant rue du Général Leclerc 58220 DONZY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au rue du Général Leclerc 58220 DONZY.

Pour avis.

AL583024778

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

SAS JULEYE

RCS Nevers 530521400
Siège
15B rue des Chailloux 58000 Nevers

DISSOLUTION ET LIQUIDATION JULEYE

1°) Dissolution : Suivant délibération du 15/07/2019, l'AGE de la SAS JULEYE a décidé la dissolution anticipée de ladite société, et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. M. JUILLET Hubert demeurant 15 bis rue des Chailloux 58000 NEVERS, a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opération de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation a été fixé au 15B rue des Chailloux.

2°) Avis de clôture et de liquidation : Suivant délibération du15/07/2019, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, M. Hubert JUILLET, ont : approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et et prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 15/07/2019.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL583024784

BALTAPIAK

SARL au capital de 1.000€
Siège social : 28 grand rue,
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL
393 036 199 RCS de NEVERS

Le 17/01/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Emilie KRUPIAK, 28 grand rue, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL et fixé le siège de liquidation au siège social. La correspondance est à adresser au 28 grand rue, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL.

Modification au RCS de NEVERS

AL583024813

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/06/2019, il a été constitué une SAS dénommée INTRAD.Siège social: 76 b rue des commes 58160 Imphy. Capital: 2 000euros. Objet:Réaliser, animer et commercialiser des formations de trading pour une clientèle privée de particuliers ou pour une entreprise, la production d'outils, d'études et d'analyses se rattachant au domaine du trading et à la finance de marché. Le codage et la commercialisation de programmes informatiques et services liés à la bourse et au trading.Président: M. Joel Mathieu, 76 b rue des commes 58160 Imphy.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583024538

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15 juillet 2019, il a été constitué une SARL dénommée:

INVICTUS

Objet social : Toute activité de restauration, dancing, bar, pub.

Siège social : Lieudit Mauvitu 58470 SAINCAIZE MEAUCE

Capital : 5 000 euros

Gérance : M. David ALLAL demeurant 1 rue de Puisaye 95880 ENGHIEN LES BAINS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583024789

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/07/19, il a été constitué une EURL dénommée DEUX ETOILES. Siège social:1t imp Saint Lazare 58000 Nevers. Capital: 100 euros. Objet: Nettoyage industriel dans les bureaux, parkings, vitres, débarras, à domicile, nettoyage de voiture. Gérance: M. ALBERT BALADAS,1t imp Saint Lazare 58000 Nevers. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583024793

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 12/07/2019, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LOC'58

Siège social : Route Nationale 151 « Les Pontôts » 58350 SAINT-MALO EN DONZIOIS

Objet social : Location, pour les particuliers, les professionnels, les collectivités..., de tous matériels du Bâtiment, Travaux Publics notamment : installations provisoires et de sécurité (éclairage, chauffage, signalisation...), matériel d'élévation et de travail en hauteur (nacelle, échafaudage...), énergies électriques et fluides (compresseur, groupe électrogène, armoire et coffret électriques...) ; transport et manutention (camion-benne, chariot...) ; outillage professionnel (soudage, mesure et détection...) ; espaces, verts (Transport de végétaux, agriculture, taille et entretien...) ; démolition et gros ½uvre (pompage, démolition, production du béton...) ; terrassement et routes (compactage, terrassement...) ; Location, vente de véhicules utilitaires neufs ou occasion pour les particuliers, les professionnels, les collectivités... Achat-vente, dépôt-vente dudit matériel et plus généralement toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Cédric ANGUÉ, dt Route Nationale 151 « Les Pontôts » 58350 SAINT-MALO EN DONZIOIS

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis La Gérance

AL583024676

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 16/07/2019: Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BARBIN

Siège : 1 Place de la République 58640 VARENNES-VAUZELLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : En France et à l'étranger, Bar, brasserie, sandwicherie à consommer sur place ou à emporter; Bimbeloterie, loto, jeux électroniques, à gratter (Française des jeux) et autres; Dépôt de pains, vente de pâtisseries, viennoiseries, biscuits, confiserie, chocolatrie, glaces et autres; Vente de journaux, relais colis; Vente de tous types de produits régionaux et artisanaux; Organisation de soirées à thèmes, de spectacle, de concerts, de réception et toutes manifestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thierry BARBIN, dt 15 Rue Galilée 58640 VARENNES VAUZELLES

Directeur Général : M. Pierre BARBIN, dt 15 Rue Galilée 58640 VARENNES VAUZELLES

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS Le Président

AL583024800

SCI ALROPAC

Par Assp du 8.7.2019, il a été constitué une SCI dénommée : SCI ALROPAC. Capital : 400€. Siège : 9 Rue Creuse, 1er étage, 58000 Nevers. Objet : Gestion, acquisition et location d'immeubles. Durée : 99 ans. Gérance : Mme POURTIER Géraldine, 12 Route de Tendron, 18350 Ignol. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL583024803

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 17 Juillet 2019

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : SOL LINO

SIEGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre) – 33 route des Saulaies

OBJET : - la pose de revêtements de sols et murs, la peinture, le carrelage

DUREE : 99 ans CAPITAL : 5.000 euros

PRESIDENT : Monsieur Ludovic BRUET demeurant à NEVERS (Nièvre) – 33 route des Saulaies

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

Pour avis : le Président

AL583024807

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MENESTREAU (Nièvre) du 12 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRESTOLEUM

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 10.000 €

Siège social : Lieudit « Mirebeau » - 58410 MENESTREAU

Objet : Principalement la production d'huiles végétales, tourteaux et autres résidus de la production d'huile, accessoirement la prestation de services aux professions du secteur agricole.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Marc MALEZIEUX-DEHON, dt lieudit « Mirebeau »-58410 MENESTREAU

Directeur Général : M. Bertrand FLANDIN, dt lieudit « Domaine de la Garde » - 58220 PERROY

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président,

M. MALEZIEUX-DEHON

AL583024810

Par acte SSP du 11/07/2019 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI DUMAS BERTHIER

Siège social: 100 rue emile combes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital: 300 €

Objet: L'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, la location de biens mobiliers et immobiliers

Gérant: M. BERTHIER Patrick 100 Rue EMILE COMBES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Cession des parts sociales : Les cessions de parts sociales entre associés sont soumises à la procédure d'agrément visée à l'article 11.1

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL583024812

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 04 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HOTELS ET CIRCUITS

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 10.000 €

Siège social : Rue des Gayères – 58470 MAGNY-COURS

Objet : La participation dans toutes sociétés ou entreprises du secteur de l'hôtellerie, la prestation de services, la fourniture de moyens et l'animation des services communs des sociétés qu'elle contrôle.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Yves RICHER dt 2 rue des Romains – 6370 HALLER (Luxembourg)

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président,

Y. RICHER w

AL583024814

YONNE

➜ DÉMISSION

ENTREPRISE LEVERNE PERE & FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 55 270 euros
Siège social : 6 Ter La Mortoiserie
89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
807 744 545 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Fabien LEVERNE de ses fonctions de gérant à effet au 28 février 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

AL893024804

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

COUCHENOIRE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Chemin de Couchenoire
89440 JOUX LA VILLE
824 407 548 RCS AUXERRE

Aux termes d'un assp en date du 15/11/2018, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Mathieu GUEUNIOT de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 15/11/2018.

Il a été décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Mathieu GUEUNIOT au poste de Directeur Général.

AL893024858

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er février 2017,

Madame Lucienne Jeanne Florine GRANGE, en son vivant Célibataire, demeurant à ARCES-DILO (89320), 43bis route de Saint-Florentin.

Née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018), le 9 juillet 1924.

Décédée à ARCES-DILO (89320), le 28 mai 2019.

A consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 16 juillet 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893024847

➜ NOMINATION

GROUPE SUREAU

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 €
Siège social : Z.I Sud la croix verte
Route de Sauvigny le Bois –
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 832 556 005

Aux termes du PV du 21/12/2018, l'AGO des associés a décidé de nommer :

- le Cabinet A.A.A.C MONTALBAN, Société d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes Audit Alès Assistance Conseil MONTALBAN, 7 bis, rue Antoine de Saint Exupéry – 30100 ALES RCS NIMES 420.927.311 représentée par M. Joaquin MONTALBAN, Président, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

- Mme Maryse BOURGADE, épouse BELLAGAMBA, 292 av. Antoine Emile - 30340 MEJANNES LES ALES, Commissaire aux comptes, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes de 6 ans expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL893024865

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ACTA MOBILIER

Le 27/06/2019, l'associée unique de la société ACTA MOBILIER, SAS unipersonnelle au capital de 100.000 €, siege social à MONETEAU (89470) 7, rue de Madrid, RCS AUXERRE 350 506 549, constatant l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes, decide de nommer la société BDO IDF sise à VERSAILLE (78000) – 7, rue du Parc de Clagny, en tant CAC titulaire en remplacement de la société BDO FRANCE ABPR, et de pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement CAC suppléant , la société DYNA 2.

AL893024867

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

VALEURS

Aux termes de l'AGM du 27/06/2019, les associés de la société VALEURS, SAS au capital de 1.600.000 €, siege social à ST-GEORGES S/BAULCHE (89000) 16, rue de l'Eglise, RCS AUXERRE 403 815 202, constatant l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes, ont decidé de nommer la société BDO IDF sise à VERSAILLE (78000) – 7, rue du Parc de Clagny, en tant CAC titulaire en remplacement de la société BDO FRANCE ABPR, et de pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement CAC suppléant sortant, la société DYNA 2.

AL893024868

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

L'ATELIER DE L'IMMO

L'AGM du 28/06/2019 des associés de la société L'ATELIER DE L'IMMO, SAS au capital de 20.000 €, siège social à AUXERRE (89) 13, rue de l'Horloge, 840 618 367 RCS AUXERRE, a décidé d'étendre l'objet social de la société, et de transférer son siège social. Anciennes mentions publiées : Objet - Toutes activités d'agence immobilière, de transactions et de négoces immobiliers et commerciaux ; Toutes activités de marchand de biens ; Service de concierge dans l'immobilier. Siège social : 13, rue de l'Horloge 89000 - AUXERRE Nouvelles mentions : Objet - Toutes activités d'agence immobilière, de transactions et de négoces immobiliers et commerciaux ; La gestion locative, dont saisonnière & meublée ; Le courtage et l'intermédiation en assurances & courtier en opérations de banques et services et paiement ; Toutes activités de marchand de biens ; L'achat et la revente d'objets et meubles de décoration ; Service de concierge dans l'immobilier. Siège social : 24, rue de la Draperie - 89000 AUXERRE.

AL893024851

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CONCEPTS CONSTRUCTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 36 Rue Emile Zola
89100 SENS
802680835 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CONCEPTS CONSTRUCTIONS a décidé de transférer le siège social du 36 Rue Emile Zola, 89100 SENS au 24 Grande Rue, 89140 MICHERY à compter du 30 juin 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL893024852

EDEN SPOT

SARL AU CAPITAL DE €. 5.000
Siège social : 19 Route de Villemaréchal
77130 DORMELLES
RCS MELUN 522 939 917

Aux termes de la décision du 01/07/2019, le Gérant, Mr Patrick MENDY, demeurant 8 Rue Raymond Noël à 89340 SAINT-AGNAN a décidé de transférer à compter de ce jour le siège à cette même adresse.

Radiation au RCS de MELUN et immatriculation au RCS de SENS.

AL893024864

PG AUTOS

SARL au capital de 7.000€
Siège social : Impasse du Port brule,
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
521 711 440 RCS de SENS

Le 15/07/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 18 RUE DE L'USINE A GAZ, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, à compter du 01/10/2017.

Modification au RCS de SENS

AL893024877

➜ ADDITIF

Additif/Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 12/07/2019 concernant ALLIANCE FORMATION : Il fallait lire : SIREN 512 779 828 RCS de SENS et il fallait ajouter à l'objet : PETITE RESTAURATION et TABLES D'HOTES sans vente d'alcool

AL893024844

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Société d'Avocats
Cyril GUITTEAUD
Anne-Gaëlle LECOUR -
4-6 Boulevard du Mail
BP 615
89106 SENS CEDEX
Tèl: 03.86.83.00.18

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 à 11 heures
au Palais de Justice de SENS (Yonne)

A la requête de **Maître François CARLO**, Mandataire Judiciaire, demeurant 2 Chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la SCEA PEPINIERES JUSZCZAK, ayant son siège social 4 rue de l'Aubépine 89260 PERCENEIGE, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 411 410 764, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal de Grande Instance de SENS du 6 novembre 2017.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

COMMUNE DE PERCENEIGE (Yonne)

Un ensemble immobilier anciennement à usage de pépinière **LIBRE** situé 4 Rue de l'Aubépine, lieudit « La Brosse » cadastré Section WY n° 42 pour 2 hectares 37 ares 15 centiares, n° 45 pour 12 centiares, n° 47 pour 1 hectare 60 ares 43 centiares, n° 48 pour 26 ares 39 centiares et n° 49 pour 9 ares 31 centiares, sur lequel est édifié : Bâtiment 1 : Un hangar fermé de stockage avec local de bureaux et sanitaires ; Bâtiment 2 : Un hangar fermé pour le stockage et le chargement ; Bâtiments 3 et 4 : stockages ; 7 serres tunnels en plastique : structure arceaux galvanisés et bâches plastiques ; hauteur maximum 3 m ; 2 serres de 75 m x 8 m ; 2 serres de 70 m x 8 m ; 3 serres de 120 m x 8 m ; Serres « chapelle » : structure galvanisée ; dimension 27 m x 110 m ; hauteur au faîtage 6 m et 3,5 m aux portes ; tôles translucides ; filets brise-vent et bâches de couverture ; Silos réservoirs

MISE A PRIX : 130.000 € (avec faculté de baisse)

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS. Les enchères ne pourront être portées que par Avocat inscrit au Barreau de SENS.

Visite sur place le 2 SEPTEMBRE 2019 à 14 heures.

Fait à SENS (Yonne), le 16 JUIN 2019. (signé) Maître Cyril GUITTEAUD

Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- **Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR**, 4-6 Boulevard du Mail – 3ème étage – BP 615 - 89106 SENS CEDEX (: 03.86.83.00.18

- au greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS

AL893024545

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 10 septembre 2019 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation **à VILLETHIERRY (89)**

14 rue de la Cloix

de 104 m² environ. Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage.

De 5 pièces, avec **garage.** Sur un terrain de 07 ares 77 centiares.

Occupée au 29 mai 2018 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 60.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 28 août 2019 de 10 H 30 à 11 H 30

AL893024792

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 10 septembre 2019 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON à VILLEBLEVIN (89)

41 rue de la Croix Saint Vincent

de 84 m² environ. **De 4 pièces**, avec **jardin**. Sur un terrain de 05 ares 55 centiares

Occupée au 18 mars 2015 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 70.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 28 août 2019 de 14 H 00 à 15 H 00

AL893024794

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ANEUF

SAS au capital de 3 000 euros
Siège social
1 Boulevard des Noyers Pompons
Village d'Entreprises du Sénonais
ZAC des Vauguillettes 89100 Sens
807908645 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 11/07/2019, l'associé unique a décidé : 1/ de modifier l'objet social pour exercer les activités de plomberie, chauffage, salle de bains, climatisation, pompe à chaleur, installation, contrôle, maintenance et entretien dans le domaine hydro-électrique lié aux activités d'assainissement, de relevage, de surpression et de forage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; 2/ de transférer le siège social du 1 Boulevard des Noyers Pompons, Village d'Entreprises du Sénonais, ZAC des Vauguillettes, 89100 SENS au 2 Rue du Lieutenant Boulay, 77310 SAINT FARGEAU PONTHIERRY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt légal au RCS de SENS et de MELUN.

POUR AVIS, le Président.

AL893024778

PACK SECURITE

SARL au capital de 7500 € Siège social : 2 Chemin des Ruelles, 89380 Appoigny 483 333 563 RCS d' Auxerre L'AGE du 12/07/2019 a décidé à compter de cette même date : - la transformation de la société en société par actions simplifiée, - l'augmentation du capital social pour le passer de 7500 € à 57500 €, au moyen de la création de 50.000 actions nouvelles de 1 euro chacune, - la nomination de Monsieur Karim BOUCHROU demeurant 13 rue d'Egleny - 89000 AUXERRE en qualité de Président. Mention au RCS d' Auxerre

AL893024671

EARL DUFOUR

EARL au capital de 407 385 euros Siège social : 6 rue Jeannette Rousseau – 89800 COURGIS - 402 027 445 RCS AUXERRE - Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2019, les associés ont : - transformé la société en Société Civile d'Exploitation Viticole. - transféré le siège social au 9 rue Jeannette Rousseau, 89800 COURGIS. - prorogé la durée de la société de 70 années. - décidé d'augmenter le capital de la société de 326 370 euros, portant celui-ci à la somme de 733 755 euros. À compter du 1er juillet 2019, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEV DUFOUR. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et plus particulièrement viticoles. Capital social : 733 755 €. Siège social : 9 rue Jeannette Rousseau - 89800 COURGIS.

Société **ARCHIBALD**
Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

PRO'G TENDANCE SARL A ASSOCIE UNIQUE

Liquidation Judiciaire du 20/02/2018 du 20/02/2018 65, Rue des Renardières 89140 PONT-SUR-YONNE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 juillet 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893024807

au titre de la procédure suivante :

TEAM H7SARL A ASSOCIÉ UNIQUE

05/09/2017

Liquidation Judiciaire du 06/02/2018

ZA Les bas Musats 89100 MALAY-LE-GRAND

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 juillet 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL893024808

Durée : Jusqu'au 28 août 2115. Gérant : M. Guillaume DUFOUR demeurant à COURGIS (Yonne), 11 rue Jeannette Rousseau. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles consenties entre associés ou à un descendant qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL893024843

APEX CLIM

Société par actions simplifiée
Capital : 127.500 euros
Siège social : Z.I.de Vauplaine, Route de Tanlay, 89700,Tonnerre
RCS : 851 519 108

La dénomination sociale a été modifiée et devient APEX INC., à compter du 09/07/2019. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

- ancienne mention: APEX CLIM
- nouvelle mention: APEX INC.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

Pour avis

AL893024845

SCEA DES VIGNES DE CHÂTEAU BARON

Siège social : rue d'Enfer 11, 58190 TANNAY
R.C.S. Nevers 391.693.181

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2017 , il a été décidé :

-de transférer le siège social à 89144 LIGNY-LE-CHATEL, chemin de Méré, Maison Garnier. L'article 5 des statuts est modifié en conséquence.

-de prévoir la possibilité de nommer une personne morale comme gérant. L'article 16 des statuts est modifié en conséquence.

-d'accepter la démission à sa demande de Monsieur Cyrille RATY en tant que gérant et de nommer comme gérant la Société Coopérative à Responsabilité Limitée de droit belge Les Amis du Vignoble de Tannay, 82 rue H. Docquier à 4300 Waremme (Belgique), numéro d'entreprise belge 550.469.357, représentée par Monsieur Alain DELIEGE, domicilié à la même adresse.

Le gérant

AL893024869

ARPÈGES FRANCE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 69 Bis Boulevard du Mail 89100 SENS
810 358 432 R.C.S SENS

Personne habilitée à engager la société: Gilles MICHAUD, Président, 14 Boulevard de la côte de Beauté à Vaux-Sur-Mer (17640).

L'AGE du 15 juillet 2019 a décidé, à compter dudit jour, de transférer le siège social du 69 Bis Bld du Mail à SENS (89100) au 132 Avenue de Rochefort à ROYAN (17200) et d'étendre l'objet social à l'activité de consultant en transactions immobilières et de prestations de secrétariat.

La Société qui est immatriculée au R. C. S de SENS sous le numéro 810 358 432 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SAINTES.

Les articles 4 « Siège social» et 6 « Objet social » des statuts sont modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES

Pour avis.

Le Président.

AL893024885

→ FUSION

AVIS DE FUSION

AMBULANCES AUXERROISES
Société à responsabilité limitée
au capital de 105 000 euros
Siège social : 55 Rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE
382 865 608 RCS AUXERRE

La société AMBULANCES AUXERROISES a établi en date du 20 juin 2019 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société G.A.P. 89, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 26 Rue de Sommeville, Les Chesnez - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le numéro 540 090 073 RCS AUXERRE.

La société AMBULANCES AUXERROISES, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société G.A.P. 89 depuis une date antérieure au

dépôt du projet de fusion au GTC, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société G.A.P. 89 a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, en date du 31 juillet 2019.

AL893024883

→ CESSION

Notaires

CESSION HACHET/ TILMANT

Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 9 juillet 2019, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1, le 17 juillet 2019 référence 8904P01 2019 N 00851 a été cédé un fonds de commerce de vente de prêt à porter (commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé) sis à VILLENEUVE SUR YONNE 89500 35 rue carnot, connu sous le nom commercial MARIE H, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 398665422, le fonds comprenant :

• L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. • Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à VILLENEUVE SUR YONNE 89500 35 rue carnot, où le fonds est exploité. • Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, • Le droit à la ligne téléphonique

03.86.87.30.27 Le cédant déclare qu'il n'existe pas de site internet ou adresse électronique attachés au fonds cédé. Un stock de marchandises par : Monsieur Jacques Roger Aimé HACHET, retraité, et Madame Marie-Hélène DELCOURT, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à DIXMONT (89500) 20 rue de la Jamauderie. Monsieur est né à MARLE (02250), le 25 mai 1946, Madame est née à GUERET (23000), le 25 octobre 1951. A : Madame Véronique Yolande BALAZS, Sous directrice, demeurant à CHAUMOT (89500) 38 rue Louise Thénard. Née à EVIAN-LES-BAINS (74500), le 12 mai 1966. Veuve de Monsieur Frédéric TILMANT et non remariée. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGTDIX CENTIMES (32.176,90 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR), - au matériel pour DEUX MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES (2.176,90 EUR). Stock : 9.174,05 EUR hors taxes Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL893024872

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC CAGNAT

GAEC au capital de 181 500 euros
Siège social : Le Vignot 89520 TREIGNY
412 855 868 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2019 : - A pris acte de la démission de Mme Jacqueline GAUFILLET épouse CAGNAT de ses fonctions de gérante et a nommé M. Geoffrey CAGNAT demeurant 5 rue de la Goulotte, le Vignot, 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE, auxdites fonctions, pour une durée indéterminée. - A décidé de compléter le libellé de l'adresse du siège social, qui devient : 5 rue de la Goulotte, le Vignot, 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE. Ceci ne constituant pas un transfert de siège.

Pour avis, la gérance.

AL893024842

PERRIGNY

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 €
Siège social : 7 rue de l'Auge
Z.A. les Bréandes
89000 PERRIGNY
520 665 308 RCS AUXERRE

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 4 juin 2019:

• Madame Elodie FAYOLLE, demeurant 11 rue des Vignes – LINDRY (89240),

a été nommée cogérante de la société, avec effet au 1er juin 2019, pour une durée non limitée.

Pour avis,

AL893024870

→ NON DISSOLUTION

PERTE KS

ENTREPRISE LEVERNE PERE & FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 55 270 euros
Siège social : 6 Ter La Mortoiserie 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
807 744 545 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance

AL893024803

PERTE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

ENTREPRISE KALWAK

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 4 BIS RUE DE CLEREAU

COURCELLES

89570 NEUVY SAUTOUR

410 353 254 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 19 JUIN 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

AL893024862

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LAERIC

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SCI LAERIC société civile immobilière en liquidation au capital de 6000 euros dont le siège est 15 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE immatriculée 494588056 RCS AUXERRE réunie le 30 juin 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Eric GALLET, demeurant 1 Avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL893024646

SCI LAERIC

L'Assemblée Générale de SCI LAERIC société civile immobilière en liquidation au capital de 6000 euros dont le siège est 15 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE immatriculée 494588056 RCS AUXERRE réunie le 30 juin 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Eric GALLET, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL893024649

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A PLOMB DIAG
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 24 Route de Chenevières Les Marrault 89570 TURNY
500 294 988 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2019, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit

registre.

AL893024799

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SYSTEM LEAD Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 2 700 euros Siège social : 13 quai de la Marine, 89000 AUXERRE 795 149 095 RCS AUXERRE Suivant décisions adoptées par l'associée unique le 4 mai 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommée liquidatrice, pour la durée de la liquidation : – Mme Sophie LAROCHE, demeurant 1bis rue du Moulin du Président, 89000 AUXERRE Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 13 quai de la Marine, 89000 AUXERRE, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, la liquidatrice.

AL893024802

SCM GENESTE VASLOT

L'AGE du 24/06/2019 de la société « SCM GENESTE VASLOT « Société Civile de Moyens au capital de 1 000 €, siège social à SENS (89100) 22 rue du Général Leclerc, n° 520 790 098 RCS SENS, a décidé : - l'exclusion d'un associé, - la réduction du capital social de 500 € par rachat et annulation de parts sociales, - la cessation des fonctions d'un co-gérant, - la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions des articles L.237-1 à L. 237-13 du code de commerce, la nomination d'un liquidateur et la fixation du siège de la liquidation. Ces décisions ont entrainé la modification des mentions suivantes : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES CAPITAL : 1 000 Euros GERANTS ET ASSOCIES INDEFINIMENT RESPONSABLES : Me Martine VASLOT demeurant à FONTAINE LA GAILLARDE (89100) 8 bis rue Gaston Corgibet M. Gérard GENESTE demeurant à SENS (89100) 3 rue Pasteur NOUVELLES MENTIONS CAPITAL : 500 Euros LIQUIDATEUR ET ASSOCIE INDEFINIMENT RESPONSABLES : Me Martine VASLOT demeurant à FONTAINE LA GAILLARDE (89100) 8 bis rue Gaston Corgibet SIEGE DE LA LIQUIDATION : 22 rue du Général Leclerc 89100 SENS Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL893024835

AVIS DE DISSOLUTION

P.U.B.
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège social : 1 Rue Aristide Briand 89300 JOIGNY
481 521 151 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 18 juillet 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 30 juin 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Christian PALIDE, demeurant 12 rue de la Croix Robert - 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 12 rue de la Croix Robert - 89330 SAINT JULIEN DU SAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL893024857

DISSOLUTION

COUCHENOIRE
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Chemin de Couchenoire, 89440 JOUX LA VILLE
Siège de liquidation : 2 Rue du Tour de Ville - 89270 VERMENTON
824 407 548 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Maryse GUEUNIOT, demeurant 2 Rue du Tour de Ville - 89270 VERMENTON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue du Tour de Ville - 89270 VERMENTON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL893024859

MÉTÉO 89

SASU au capital de 2000euros. Siège social: 18 rue guynemer 89000 Auxerre. 822204566 RCS Auxerre. Le 12/06/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Raphaël Roth, 5 rue Georges Varenne 89400 Laroche-St-Cydroine, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Auxerre.

AL893024861

AVIS DE DISSOLUTION

HAL'PRIM 89
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège : 92-94 Avenue de Saint Georges, 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 34 bis Avenue de Lattre de Tassigny 89000 AUXERRE
535 187 876 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 26 avril 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Larbi BOUHGUEN, demeurant 34 bis Avenue de Lattre de Tassigny 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 34 bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL893024875

SCI BABETTE

L'AGE du 15.6.2019 des associés de la SCI BABETTE au capital de 152,50 €, siège social à MONTHOLON (89110) Villiers-Sur-Tholon - 15, rue du Milieu, 448 226 720 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Isabelle ETERNOT jusque-là gérante a été nommée liquidatrice. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à MONTHOLON (89110) Villiers-Sur-Tholon - 15, rue du Milieu. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL893024876

S.J.B. Société d'Avocats

SCI DU GRAND MONTROUGE

Société civile immobilière en liquidation au capital de 91 469.41 euros Siège social : 23 Rue Paul Bert - BP 227 89000 AUXERRE 419 170 964 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale réunie le 10 juillet 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-François DUMAZET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis

AL893024879

S.J.B. Société d'Avocats

SCI DU GRAND MONTROUGE

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 91 469.41euros Siège social : 23 Rue Paul Bert - BP 227 89000 AUXERRE 419 170 964 RCS AUXERRE L'AGE réunie le 28 juin 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur

Monsieur Jean-François DUMAZET, demeurant à SAN JUAN, PORTO RICO 00927 (ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa, Parques de Santa Maria, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 23 Rue Paul Bert 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis

AL893024880

AVIS DE DISSOLUTION

G.A.P. 89
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 26 Rue de Sommeville Les Chesnez 89000 AUXERRE
540 090 073 RCS AUXERRE

La société G.A.P. 89 a établi en date du 20 juin 2019 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société AMBULANCES AUXERROISES, société absorbante,

société à responsabilité limitée au capital de 105 000 euros, dont le siège social est 55 Rue du Moulin du Président - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 540 090 073 RCS AUXERRE.

La société AMBULANCES AUXERROISES, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société G.A.P. 89 depuis une date antérieure au

dépôt du projet de fusion au GTC, la société G.A.P. 89 s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée, en date du 31 juillet 2019.

AL893024881

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EGLENY FOOD Objet social : Restauration rapide sur place et à emporter Siège social : 3 rue d'Egleny, 89000 Auxerre. Capital : 500 € Durée : 99 ans Président : M. LAHMAR MONGI, demeurant 1 rue Montant au Palais, 89300 Joigny Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL893024668

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/04/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EURL réseaux sens Objet social : Enfouissement de réseaux, voirie, VRD, terrassement grand masse: travaux publics, btp, location d'engins de chantier Siège social : 5BIS RUE DES FAUVETTES, 89100 Maillot. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Gérance : M. KHALIDI NOUR-EDDINE, demeurant 5 BIS RUE DES FAUVETTES, 89100 Maillot Immatriculation au RCS de Sens

AL893024711

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/07/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : MAMV Capital : 400 €. Siège : 22 rue de l'Arche 89140 Sergines. Objet : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée: 99 ans. Gérant: M. BOURDON Martin 22 rue de l'Arche 89140 Sergines. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: Sens.

AL893024791

FIDUCIAL SOFIRAL

7 rue du perré 77950 Rubelles

Par acte ssp en date à SENS du 24/06/2019, a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS Dénomination : FIIG Siège : 90 Boulevard de Verdun - L28.2 - 89100 SENS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 3 000 euros Objet : Vente de prêt-à-porter - vente en gros et au détail - en boutique et sur internet Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Samir OUCHABAA, demeurant 90 Boulevard de Verdun - L28.2 - 89100 SENS. La Société sera immatriculée au RCS de SENS

AL893024801

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI ALIFREDGUI

SIEGE SOCIAL : 21 Rue de la Croix Jacquelin - 89100 GRON

OBJET : L'achat, la construction, la propriété, l'administration, la gestion et plus généralement, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, des immeubles bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par acquisition, crédit-bail, ou autrement, et toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : Monsieur GUILLOUX Frédéric demeurant 21 Rue de la Croix Jacquelin - 89100 GRON

CESSION PARTS : Libre entre associés. Toute opération ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales au profit d'autres personnes ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire. En cas de décès d'un associé, la majorité requise pour l'agrément s'apprécie abstraction faite des parts sociales du défunt.

IMMATRICULATION au RCS de SENS

Pour avis,

AL893024805

SCI DEMETER

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, Notaire à MALIGNY, le 12 Juillet 2019, a été constituée la société civile dénommée «SCI DEMETER», siège social : AUXERRE (89000), 55 avenue Jean Jaurès.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : acquisition, gestion, et exploitation par bail des biens et droits sociaux immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés gérants de ladite société : Monsieur Bernard DEMETER, né le 14 avril 1963 à JOIGNY (Yonne), gérant de société, et Madame Béatrice Mireille LANCIEN, secrétaire, née le 7 octobre 1964, à AUXERRE (Yonne), demeurant ensemble à LIGNORELLES (89800) 5 rue de Chantemerle.

POUR INSERTION

Me TOPIN

AL893024806

FEODUS PATRIMOINE - CABINET ALEXIS BOUGAULT

Suivant acte SSP du 31/05/2019 constitution de la SASU ALEXIS BOUGAULT PATRIMOINE. Nom Commercial: FEODUS PATRIMOINE - CABINET ALEXIS BOUGAULT. Capital fixe: 100

euros. Siège social: 3 RUE DE LA CROIX SAINT VINCENT 89340 VILLEBLEVIN. Objet social: COURTIER ET/OU MANDATAIRE EN OPERATION DE BANQUE, EN ASSURANCES, EN PRODUITS FINANCIERS, ET IMMOBILIERS. CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER. Président: Mr BOUGAULT ALEXIS, MICHEL, ROLAND demeurant 3 RUE DE LA CROIX SAINT VINCENT 89340 VILLEBLEVIN. Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL893024846

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée PC pose, au capital de 1.000 €, siège social à MONETEAU (89470) 58 avenue de Paris, ayant pour objet : Agencement et pose de cuisines, de salles de bains, de rangements, de stands ; pose d'électroménagers, de sanitaires, de menuiseries intérieures et extérieures ; agencement de magasins ; formation de poseurs. Le gérant est M. Patrick CUMONT demeurant à MONTHOLON (Yonne) AILLANT SUR THOLON, 13 rue Dranem. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL893024849

MJL HOUBLIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : MJL HOUBLIN. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social :80 grande rue - 89580 MIGÉ. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Jean-Luc HOUBLIN demeurant à MIGÉ (Yonne), 80 grande rue. Cessions de parts : Soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893024850

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT - DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

Aux termes d'un acte SSP en date du 15 juillet 2019, il a été constitué la société suivante :

Forme : SCI

Dénomination sociale : AG ARQUEBUSIERS

Capital : 5.000 Euros

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE.

Objet : la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, l'acquisition par tous moyens de terrains, bâtiments ou biens et leur exploitation par voie de bail, location ou autrement.

Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE

Durée : 99 ans

Cession de parts : soumises dans tous les cas au consentement de l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET

avocat spécialement mandaté

AL893024853

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10 juillet 2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : SIAMEURO, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, - 89510 VERON (Yonne), OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers, DUREE : 99 ans, CAPITAL : 100 Euros GERANCE : Desmond TRACEY, demeurant 17 Waterside Grove, Warriewood, NSW, 2102, Sydney (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL893024855

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/07/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

LES FROMAGES DE THOMAS

Siège social : 21, rue D'en Bas, 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE

Capital : 20.000€

Objet : Affinage et négoce de fromages et tous produits assimilés en demi-gros et détail sur marchés ou autrement en France ou à l'étranger.

Président : M. Thomas BOURIQUET, 21, rue d'En Bas, 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893024856

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LA PETITE MARCHANDE

Par ASSP en date du 12/07/2019, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée à associé unique (SASU) DENOMINATION : « LA PETITE MARCHANDE» SIEGE SOCIAL : 68 rue du Temple – 89000 Auxerre OBJET : La fourniture, tant aux particuliers qu'aux professionnels, de prestations de conseil en matière d'aménagement intérieur des bâtiments (d'habitation ou

professionnels) ; DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE CAPITAL : 1.000 € PRESIDENTE : Mme Catherine, Anne BALTHAZARD, née 12/02/1969 à Auxerre (89), domiciliée 44 rue de la Jonquière – 75017 PARIS IMMATRICULATION : au RCS de Auxerre

AL893024860

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE SASU ELIF MIRAY

FORME : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

CAPITAL : 300 euros

SIEGE SOCIAL : 45 BD GEORGES CLEMENCEAU 89100 SENS

OBJET SOCIAL RESTAURATION TRADITIONNELLE SUR PLACE ET EMPORTER-

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Président KUSCU HASAN demeurant au 45 BD GEORGES CLEMENCEAU 89100 SENS

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS

AL893024863

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2019, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SOCIÉTÉ CIVILE COLBOIS ET FILLES. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 69 Grande rue – 89530 CHITRY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire de 3 000 euros. Gérants : M. Benjamin COLBOIS et Mme Carine VARET, demeurant tous deux à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (Yonne), 29 route de Vaux. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893024866

SPINEX
Conseil & Gestion

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 juillet 2019, à Villethierry. Dénomination : RBM. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 68 rue de la Vallée, 89140 Villethierry. Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 500 euros Montant des apports en numéraire : 500 euros. Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Gérant : Madame Catherine Nahi, demeurant 68 rue de la Vallée, 89140 Villethierry Gérant : Monsieur Nordine Nahi, demeurant 68 rue de la Vallée, 89140 Villethierry La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL893024871

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON (Yonne), du 18 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société interprofessionnelle de soins ambulatoires

Dénomination sociale : MAISON DE SANTE D'AVALLON

Siège social : 26 Avenue de la République, 89200 AVALLON

Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités : de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article

L.1161-1 du Code de la santé publique, de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : variable

Gérance : Monsieur Nguyen BUI, demeurant 19 Rue des Côtes - 89600 MONTILLOT

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL893024878

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS (89800) du 17 juin 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : société civile immobilière. Dénomination sociale : CHABLIS EZ 25. Siège social : 25 rue Emile Zola - 89800 CHABLIS. Objet social :l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété

ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux

propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au

moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital social : 5 000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Fanny LOZANO, demeurant 18 rue des Boucheries – 89000 AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL893024882

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Marc Robert Marcel PHANEN** 4 rue du Pont 89450 Saint Pere. RCS Auxerre 813867074. CIP 3959.

AL893024814

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LES MACONS DE GY** 9-11 avenue de Grattery 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 487495384. CIP 3754.

AL893024815

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE P'TIT GOURMAND** 27 avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 802860197. CIP 3757.

AL893024816

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ARA** 22 avenue Bourbotte 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 751850579. CIP 3746.

AL893024817

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MULTI-SERVICES GENERATIONS** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 797463601. CIP 3965.

AL893024818

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BELLEVUE** 89 Zone Artisanale des Macherins, 13 rue de Londres 89470 Moneteau. RCS Auxerre 752948521. CIP 3963.

AL893024820

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl JOEL HENRION DECORATION** 8 quai de la Marine 89000 Auxerre. RCS Auxerre 811912328. CIP 4134.

AL893024821

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EURL MMH** 13 B rue Sutil 89000 Auxerre. RCS Auxerre 800366064. CIP 4135.

AL893024822

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl Jo's Factory** 14 rue Fécauderie 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 829527159. CIP 4136.

AL893024823

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **CENTRE PNEUMATIQUE** 6 route de Paris 89380 Appoigny. RCS Auxerre 788771244. CIP 4137

AL893024824

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl KLOTHALSO** 10 rue Fécauderie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 491342010. CIP 4139

AL893024825

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AVALLON IMMOBILIER** 59 rue de Lyon 89200 Avallon. RCS Auxerre 531488005. CIP 4153.

AL893024828

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **SAS ANNABELLE** avenue de Worms Zone des Clairions 89000 Auxerre. RCS Auxerre 519352801. CIP 4155.

AL893024829

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl M.2.R.C.** 5 allée du Tacot 89470 Monéteau. RCS Auxerre 532124971. CIP 4162.

AL893024831

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SARL STAND BIKE** 82, Rue Georges Pompidou 89700 TONNERRE. RCS Auxerre 792814162. CIP 4161.

AL893024832

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Kenny WAROUX «EIRL WAROUX KENNY»** 12 bis rue de la Chapelle les Bries 89380 Appoigny. RCS Auxerre 799871207. CIP 4098.

AL893024833

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **CJL AUTOS** 258 le Haut des Tuileaux 89250 GURGY. RCS Auxerre 825025943. CIP 4099.

AL893024834

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **MALEZIA** Centre Commercial Auchan, route de Dijon 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 815023148. CIP 4107.

AL893024836

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **GPCAR** 2 Rue de Londres 89470 Monéteau. RCS Auxerre 828323824. CIP 4108

AL893024837

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS GMCL.AUTOS** 33 avenue d'Egriselles 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 823402581. CIP 4142.

AL893024840

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **SARL PRESTIGE ALIMENTATION** 19 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 827655754. CIP 4073.

AL893024841

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SA TRAVAUX PUBLICS ET INGENIERIE DE LIGNY LE CHATEL** 89144 Ligny-le-Châtel (travaux publics). RCS Auxerre 324083815. CIP 4217. Administrateur : la SELARL Ph.CONTANT B.CARDON A.BORTOLUS en la personne de Me Alexandre BORTOLUS 7 rue du Pithou 10000 TROYES. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893024809

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la SAS à associé unique **VENDÔME CROISSANCE** allée des Grandes Rayes 89000 Saint Georges sur Baulche (prise de participation). RCS Auxerre 815266879. CIP 4218. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893024810

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 27/07/2019 de la **SA IMPRIMERIE MODERNE AUXERROISE** 3 place Robillard 89000 Auxerre (Imprimerie, édition). RCS Auxerre 425620200. CIP 4219. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique HYPERLINK «https://www.creditors-services.com» https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893024811

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl DECAP'ECOLO** 9 rue de l Ardilly 89270 Saint-Moré (travaux de nettoyage). RCS Auxerre 525053427. CIP 4220. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893024812

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl FORESTA 89** 7 rue de l'Ancien Collège 89700 Tonnerre (travaux forestiers). RCS Auxerre 824393052. CIP 4221. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893024813

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DEDOUBLE** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 513797886. CIP 3966.

AL893024819

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl ATELIER MORGANE RAUX** 2 rue du Colombier 89800 Saint Cyr les Colons. RCS Auxerre 839017175. CIP 4141.

AL893024826

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SCOPARL à capital variable **LV ENTREPRISE** 89 3, Rue du Barrage 89250 BEAUMONT. RCS Auxerre 792303083. CIP 4125.

AL893024830

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de **Monsieur Polat SUNA** BP 28 89200 AVALLON CEDEX (bucheronnage). RCS Auxerre 794317289. CIP 4208. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX.

AL893024838

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur **Benjamin Jean-Jacques Robert THOBOIS SERIGRAPHIK STUDIO** 8 voie de la Bergerie 89200 Provency (sérigraphie). RCS Auxerre 533810826. CIP 4209. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX.

AL893024839

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/07/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **LEMAIRE INVEST** 5 rue Alexandre Marie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 797946910. CIP 4146.

AL893024827

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces de moins d'un an !

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

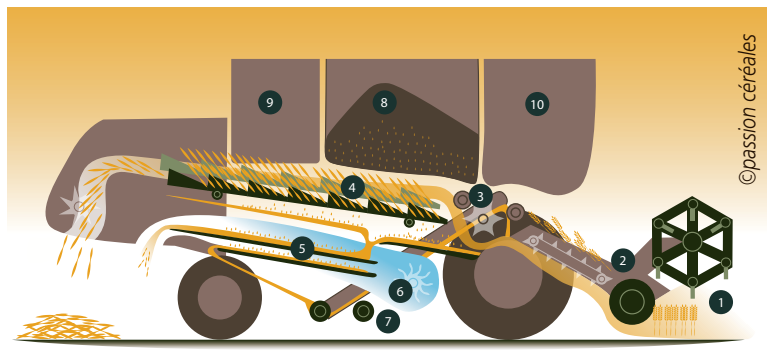
Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment ça marche une moissonneuse ?

Une moissonneuse-batteuse est une machine agricole destinée à récolter de plantes à graines, principalement les céréales, en une seule opération. Elle permet de réaliser simultanément la moisson et le battage. C'est-à-dire que d'un côté on obtient des grains, et de l'autre de la paille.



❶ La barre de coupe : couper les tiges et les rassembler. ❷ La vis d'alimentation : emmener les tiges jusque dans la machine. ❸ Le batteur : battre les épis (choc entre le batteur et le contre batteur) pour faire sortir les grains. ❹ Les secoueurs : séparer les grains restants des résidus de paille en les secouant. ❺ Les grilles : enlever les résidus (paille et impuretés). ❻ Le ventilateur : expulser les petites pailles à l'extérieur de la machine. ❼ La vis à grain : emmener les grains jusque dans la trémie. ❽ La trémie : stocker le grain. ❾ Le moteur : faire fonctionner la machine. ❿ La cabine de conduite : piloter la machine

Classiquement, une moissonneuse-batteuse comprend :

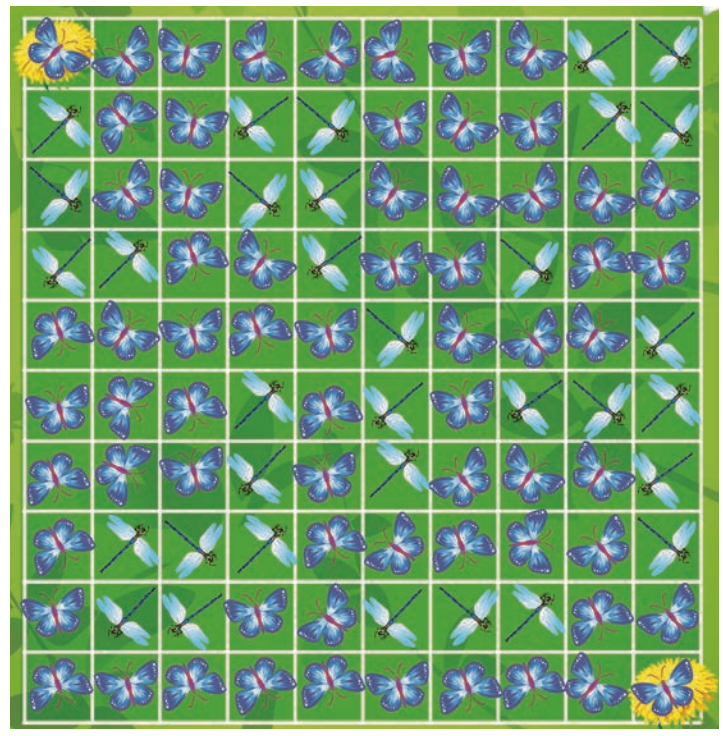
- un système qui permet de récolter les plantes en coupant leur tige,
- un système de battage, qui permet d'extraire les grains des épis,
- un système de séparation et de nettoyage, qui permet de séparer la paille des grains,
- un système de stockage, la trémie, qui doit régulièrement être vidangée.

Lors de la coupe, les céréales sont guidées vers la moissonneuse par un rabatteur, une grosse roue avec des pics. Il permet d'alimenter régulièrement la barre de coupe, un espèce de gros ciseaux, qui découpe les tiges. Puis un tapis roulant amène la récolte vers le batteur (une autre grosse roue sur laquelle il y a des lames) et le contre-batteur (c'est une grille qui entoure le batteur). Les grains sont extraits des enveloppes qui les entourent par friction, comme quand on frotte un épi entre ses mains. Puis la paille va vers les secoueurs : les derniers grains sont récupérés et la paille va vers l'arrière de la moissonneuse. Il y a ensuite un caisson de nettoyage. il fonctionne un peu comme un tamis, avec des grilles qui permettent de séparer les grains propres, les brindilles et les épis mal battus. Enfin, les grains propres atterrissent dans la trémie.

Les moissonneuses peuvent aussi être équipées d'un broyeur de paille, qui hache la paille en petits bouts avant de l'éparpiller par terre. D'un éparpilleur de paille, qui permet de bien enterrer la paille. Parfois, à la place de la barre de coupe il y a des becs cueilleurs à maïs, qui permettent de cueillir uniquement les épis.

Bérengère de Butler

Rassemblement • relier tous les papillons par un trait sans lever le crayon.



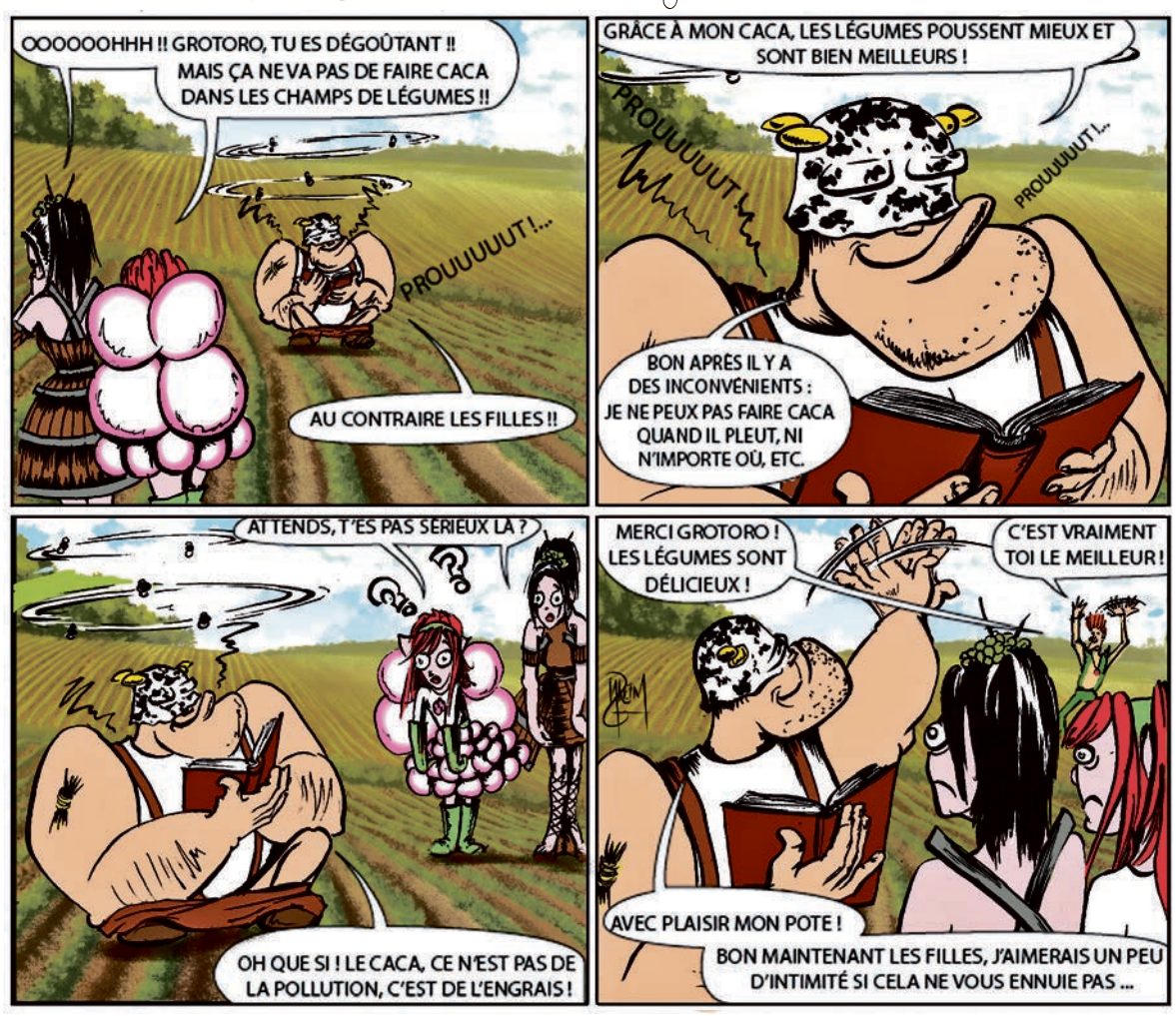
Le truc de la semaine

Fabriquer une paille en paille

Pour fabriquer une paille en paille, c'est très simple. Il te suffit de trouver un champ de blé, ou autre céréale à paille, de récolter quelques brins, de couper les épis, puis la tige en tronçons de la taille d'une paille. Et c'est tout ! Il ne te reste plus qu'à déguster ta boisson préférée ! C'est quand même plus écologique que le plastique !



Les Campagnons ! De l'engrais 100% naturel



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La salers



La couleur acajou de la robe et le caractère rustique de la race lui assurent une excellente résistance à la chaleur.

★ Grâce à ses sabots très solides, la salers est une vache tout terrain. Elle peut pâturer dans des terrains caillouteux, humides. Et elle peut aussi supporter une longue période en étable durant l'hiver.

★ La salers est capable de mobiliser ses réserves corporelles pendant une période de pénurie alimentaire afin d'assurer une production laitière suffisante pour nourrir son veau.

★ La Salers est capable de vivre plus de 10 ans, ce qui en fait la championne en matière de nombre de veaux dans sa vie.

★ Principalement utilisée pour produire de la viande, la race est aussi une bonne laitière. C'est même la meilleure nourrice des vaches allaitantes.

Autrefois utilisée pour la production d'animaux de trait, la Salers permet aujourd'hui la valorisation des parcours et des pâturages.

La devinette

Q : Comment fait une vache pour aller dans l'espace ?
R : Elle suit la voie lactée.

Source : www.salers.org/fr

Peintres de vignes en caves

Une édition haute en couleurs... et en goûts

Samedi 20 et dimanche 21 juillet a eu lieu la 30e édition des Peintres de vignes en caves de Saint-Bris-le-Vineux. Avec près de 3 000 visiteurs, comme chaque année, la fête est une fois de plus une réussite où les d'amateurs de vins ont pu participer à des dégustations, dans les caves des vignerons du village.



Les Fromages de Sylvain ont créé pour l'occasion un fromage spécial, affiné au Saint-Bris, qu'il était possible de déguster dans tous les caveaux.



Les artistes présents pouvaient participer au concours *«l'affiche du jour»*, comme Mireille Payen, lauréate du concours.



À l'occasion des Peintres de vignes en caves, des dégustations dans les caves des vignerons étaient proposées aux visiteurs.



Dix vignerons ont ouvert les portes de leurs caves tout le week-end où art et vin se sont mêlés.

Johann Wolfgang Von Goethe, écrivain allemand du XVIIIe siècle, disait : *«l'art et le vin servent au rapprochement des peuples»*. Alors si l'on devait résumer l'esprit des peintres de vignes en caves de Saint-Bris-le-Vineux, cette citation collerait parfaitement.

À l'occasion de la 30e édition, dix vignerons du village ont ouvert, comme chaque année, les portes de leurs caves aux artistes peintres et aux visiteurs venus en nombre pour faire des dégustations de vins et de fromages, le thème de cette année. *«On a eu une belle affluence avec entre 2 500 et 3 000 personnes qui se sont promenés samedi et dimanche dans les rues»*, indique Pierre-Louis Bersan, responsable de l'organisation des Peintres de vignes en caves de Saint-Bris-le-Vineux. *«Le thème du lien entre la gastronomie et le vin a beaucoup plu aux visiteurs («du verre à l'assiette», ndlr). Beaucoup de gens se sont déplacés pour ça»*, assure-t-il.

Un fromage au Saint-Bris

Alors on se laisse aussi tenter par une petite dégustation. En commençant par le fromage vedette, spécialement créé pour l'occasion. *«C'est un fromage de vache, type pâte môle, pasteurisé»*, détaille Gary Oger des Fromages de Sylvain. Un fromage rinçait au Saint-Bris auquel on ajoute des raisins secs *«qu'on a laissés tremper dans le Saint-Bris entre 24 et 48 heures, puis on lie le tout avec du mascarpone»*, continue le fromager. Le fromage fond en bouche et l'on retrouve bel et bien l'arôme du vin blanc phare du village. Et accompagné d'un verre de Saint-Bris, c'est encore meilleur.

De caves en caves, c'est un panel de vin, aux appellations et aux millésimes différents, qu'il est possible de goûter. Du Chablis premier cru à l'Irancy en fut de chêne, en passant par un rosé bien frais ou encore un Bourgogne côtes d'Auxerre blanc, ou rouge selon l'humeur, il y en a pour tous les goûts.

Et entre deux visites de caves, on s'arrête pour discuter avec les artistes peintres. Certains exposent seulement, d'autres participent aussi au concours d'affiche ainsi qu'au concours *«l'œuvre du jour»*. Comme Mirelle Payen, d'Aix-en-Othe (Aube) qui a d'ailleurs remporté ce dernier et terminée troisième du concours d'affiche (remporté par Catherine Lloret Duc). Et à ses côtés, Laurence Szkudlarck, de Troyes (Aube) qui a elle aussi participé au concours d'affiche. *«Ce qui est bien, c'est qu'il n'y a pas de thème cette année. Alors, je me suis fait plaisir avec beaucoup de couleurs»*, rit-elle.

Place maintenant aux réflexions sur la 31e édition, *«où l'objectif pour nous va être de trouver un thème»*, sourit Pierre-Louis Bersan.

CHRISTOPHER LEVÉ



Djony (premier plan) et Sébastien Dieu ont customisé des tonneaux durant le week-end, sous les regards attentifs des visiteurs.



Plusieurs centaines d'œuvres ont été exposées chez les vignerons durant les deux jours.